



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

BRUXELLES

RAPPORT ANALYTIQUE ET PROSPECTIF 2021

Chapitre I

**Diagnostic socio-économique
du territoire bruxellois et
du marché de l'emploi**

Chapitre I

Diagnostic socio-économique du territoire bruxellois et du marché de l'emploi

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	4
Introduction	5
1. Missions	5
2. Contexte	5
3. Nouveautés et avancées	6
4. Contenu des 4 chapitres	8
Préambule	9
Diagnostic socio-économique du territoire et du marché de l'emploi	11
1. Population	11
1.1. Population totale	11
1.2. Évolution de la population	12
1.3. Perspective d'évolution de la population jusqu'à l'horizon 2035	14
1.4. Indice de vieillissement et âge	15
1.5. Population scolaire et niveau de diplôme	18
1.6. Bruxelles, une capitale marquée par les inégalités	27
1.7. Conclusion	31
2. Activité économique et marché du travail	32
2.1. Indicateurs globaux du marché du travail	32
2.1.1. Les indicateurs autour de la population	33
2.1.2. Les indicateurs autour du marché de l'emploi	35
2.1.3. Classifier les secteurs économiques et leurs activités - types de nomenclature	41
2.2. Indicateurs spécifiques relatifs aux travaux de l'IBEFE	43
2.2.1. Métiers prioritaires	43
2.2.2. Fonctions/métiers critiques	45
2.2.3. Métiers en pénurie	47
2.2.4. Knelpuntberoepen	48
2.2.5. Métiers porteurs d'insertion	49
2.2.6. Métiers d'avenir	49
2.3. Conclusion	51
3. La mobilité vers et hors de la Région de Bruxelles-Capitale	53
3.1. La mobilité des travailleur.euse.s en Région de Bruxelles-Capitale	54
3.2. L'exemple du secteur du transport et de la logistique	61
3.3. La mobilité dans l'enseignement	62

4. Conjoncture et prévisions économiques	65
4.1. Les grandes tendances nationales et régionales	65
4.2. Les grands défis économiques à venir	67
5. Territoire du bassin bruxellois : un bassin atypique	69
5.1. Bruxelles et ses 19 communes	69
5.2. Les définitions administratives et politiques	71
5.3. La « zone métropolitaine bruxelloise » :	
Bruxelles et les deux provinces de Brabant	73
5.4. Bruxelles comme bassin d'emploi	75
5.5. Conclusion	77
Conclusion générale.	78
Bibliographie	80



MOT DU PRÉSIDENT

Cher lecteur, chère lectrice,

J'ai le plaisir de vous présenter **l'édition 2021 du Rapport analytique et prospectif** de l'Instance bassin Enseignement-Formation-Emploi Bruxelles.

Ce rapport est un **outil indispensable pour éclairer et appuyer le pilotage de l'offre bruxelloise d'enseignement et de formation**. C'est aussi le document phare de l'Instance, prévu à l'article 10 de l'accord de coopération qui l'institue, conclu entre les gouvernements de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Cette édition, couvrant la période de 2018 à 2021, a été élaborée **en concertation avec tous les acteurs concernés**.

Que de chemin parcouru depuis sa première édition en 2015 !

- Sa **méthodologie** a été **renforcée** avec l'aide de l'IBSA, de view.brussels et de tous les services de productions et d'analyses de données des opérateurs. Je tiens ici à les remercier chaleureusement. Sans eux, ce travail n'aurait pas été possible.
- Sa **structure** a été **simplifiée** afin que les données et les analyses qui y sont présentées soient facilement exploitables par les différents acteurs de notre bassin (le RAP 2021 est structuré en **4 livrables** répondant chacun à des objectifs bien distincts).
- Nous pouvons également nous féliciter d'avoir continué nos efforts dans **l'amélioration de sa lisibilité**.
- Enfin, le travail s'est fait en **transparence** et en **co-construction** avec toutes les parties prenantes.

La crise sanitaire que nous traversons a **accélééré les changements à l'œuvre dans le monde du travail et de l'éducation**. Citons à titre d'exemple la numérisation de l'économie ou encore les pénuries de main-d'œuvre. De plus, Bruxelles a été plus durement touchée que le reste de la Belgique du point de vue de la précarisation accrue de sa population et de **l'accroissement des inégalités** (cf. l'édition 2020 du Baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social).

Plus que jamais, les acteurs bruxellois de la transition enseignement-formation-emploi doivent travailler ensemble pour proposer des solutions concertées aux défis à relever par les Bruxellois.e.s. **L'Instance bassin enseignement - formation - emploi de Bruxelles est le lieu de cette concertation**.

Grâce à l'expertise de nos membres, l'Instance vise en effet une **meilleure articulation entre les offres des opérateurs, les besoins des employeurs, et les besoins des publics**.

J'espère que vous prendrez beaucoup de plaisir en découvrant et en parcourant toutes les nouveautés que nous vous avons réservées.

Enfin, je tiens, en ma qualité de président et au nom de l'ensemble de nos membres, à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Daniel Fastenakel



INTRODUCTION

1. MISSIONS

Le Rapport analytique et prospectif (RAP) constitue un outil d'appui au pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle. Ce rapport a pour objectif d'aider les opérateurs à faire évoluer leur offre d'enseignement et de formation de manière à ce que celle-ci réponde aux besoins actuels et futurs en compétences, participe à une meilleure couverture du territoire et soit conçue selon une logique de cohérence et de passerelles avec l'offre des autres familles d'opérateurs. Le RAP apporte également sa contribution au développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'emploi dans le bassin bruxellois. Il s'adresse ainsi aux opérateurs d'enseignement et de formation, aux gouvernements et à l'ensemble des acteurs bruxellois des champs enseignement - formation - emploi.

2. CONTEXTE

En cohérence avec l'accord de coopération qui fonde les IBEFE (article 8), des **réflexions** sont menées depuis 2015 sous l'égide de l'Assemblée des IBEFE. Les **chantiers menés en 2018-2020** ont conduit à :

- la décision de **rendre triennal le RAP**.
Cette décision tend à rencontrer l'objectif de mieux coordonner les calendriers des RAP avec les plans de redéploiement des chambres enseignement mais pas seulement.
En effet, la production du RAP s'inscrit à Bruxelles dans **le cycle trisannuel du pilotage de l'offre de formation**. Cela reflète à la fois la volonté du Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle et celle des membres de l'IBEFE d'articuler le RAP avec les processus internes de programmation des régisseurs. L'objectif est de leur venir en appui et de compléter les travaux d'observation et de veille réalisés par les différents acteurs impliqués dans l'offre de formation et d'enseignement.
- un **travail sur l'harmonisation** du canevas du Rapport analytique et prospectif ainsi qu'à une nouvelle définition des thématiques communes. L'Assemblée des IBEFE a cependant rappelé que les thématiques communes pouvaient être actualisées chaque année pour intégrer, entre autres, de nouveaux focus sectoriels, des informations sur de nouvelles sections ouvertes ou encore les résultats des tables sectorielles interbassin.
- s'accorder sur la manière de formaliser annuellement la **prise en compte ou non des recommandations** émises sur l'offre de formation et d'enseignement (article 13 de l'accord de coopération).

3. NOUVEAUTÉS ET AVANCÉES

En plus d'être triennal et non plus annuel, l'édition 2021 du Rapport analytique et prospectif présente plusieurs nouveautés par rapport aux éditions précédentes. Les principaux changements vous sont présentés ci-dessous.

Un rapport modulaire

Jusqu'à sa dernière parution en 2018, le Rapport analytique et prospectif était construit comme un seul document. Or, les différentes parties répondent à des besoins et à des champs d'étude différents (connaissance de l'offre et de la fréquentation dans le chapitre 2, diagnostic de la réalité socio-économique bruxelloise dans le chapitre 1, ...). Partant de ce constat, il a été décidé de repenser le rapport **dans une forme plus modulaire**. Le RAP 2021 se compose désormais de 4 parties **autonomes mais complémentaires**. Chacune de ces parties peut être lue **indépendamment selon les besoins des lecteur.rice.s**. Les différentes parties seront décrites plus loin dans cette introduction.

Une étude globale

Pour cette édition, l'IBEFE Bruxelles a couvert dans son analyse **l'ensemble des métiers accessibles à des publics faiblement ou moyennement qualifiés/certifiés**. Les précédents Rapports analytiques et prospectifs, ainsi que les travaux de réactualisation des thématiques communes, se concentraient sur un ou plusieurs secteurs. Cette édition plus complète **facilite le travail d'analyse** des opérateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Une grille de lecture commune

L'ensemble des données récoltées pour les différentes analyses de ce rapport ont été traduites **suivant la nomenclature métier ROME V3**. C'est-à-dire que les informations concernant les métiers et l'offre de formation et d'enseignement ont été structurées selon les codes ROME V3, afin de permettre au service de **pouvoir faire dialoguer toutes les données entre elles**.

Le code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est composé d'une lettre et quatre chiffres :

- la lettre (de A à N) représente une famille de métiers (au nombre de 14), ex : J – Santé
- la lettre et les deux premiers chiffres identifient le domaine professionnel (au nombre de 110), ex : J11- Praticiens médicaux
- la lettre et les quatre chiffres du code ROME, associés à un intitulé, identifient la fiche métier (532 fiches contenant près de 11 000 appellations différentes de métiers et emplois), ex : J1103 - Médecine dentaire¹

(1) Le ROME et les fiches métiers, Pôle Emploi, <https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-recrutements/le-rome-et-les-fiches-metiers.html>, page consultée le 13/09/2021

En annexe du Rapport analytique et prospectif, vous trouverez **un tableau comparatif** qui met en relation le cadre commun de programmation et les secteurs de l'enseignement avec la nomenclature ROME V3.

Un territoire étendu

Pour cette nouvelle édition, le souhait de l'IBEFE Bruxelles, appuyé par la demande des partenaires sociaux, est d'élargir son analyse au-delà des frontières administratives de la Région bruxelloise afin de tenir compte de la réelle **zone d'influence économique du bassin bruxellois**. En s'appuyant entre autres sur la mobilité des navetteurs entrants et sortants, le chapitre 1 du RAP amorce une réflexion sur les **enjeux autour du lien entre Bruxelles et sa périphérie**.

Un cadastre de l'offre francophone et néerlandophone

Une nouveauté de cette nouvelle édition du RAP est la **présentation conjointe de l'offre d'enseignement et de formation francophone et néerlandophone** en Région de Bruxelles-Capitale. Ce cadastre est le produit d'une collaboration entre l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA (Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners).

Des chantiers transversaux

Pour la première fois, l'IBEFE Bruxelles profite de la publication du Rapport analytique et prospectif pour mettre en avant **des chantiers transversaux à investiguer**. En effet, suite aux différents échanges avec les acteur.rice.s de terrain, les opérateurs de formation et d'enseignement, et suite aux informations relevées dans diverses études, le service a identifié des chantiers qu'il souhaite **approfondir au-delà des recommandations complémentaires**. Les problématiques identifiées pourront être creusées via des avis, des groupes de travail, des pôles de synergies...

Un renforcement de l'offre

Dans sa liste de métiers prioritaires, l'IBEFE Bruxelles a souhaité **clarifier les recommandations de création** en précisant qu'il pouvait également être question de renforcement. En effet, selon les définitions établies en interbassin, une recommandation de création peut s'adresser tant à une offre **inexistante** (création) qu'à une offre **existante mais insuffisante** (renforcement). Pour la prochaine édition du rapport, cette notion de création / renforcement sera précisée en effectuant une distinction nette entre les offres qui doivent être créées et celles qui doivent être renforcées.

4. CONTENU DES 4 CHAPITRES



Chapitre 1 - Diagnostic socio-économique du territoire bruxellois

Ce chapitre propose un diagnostic socio-économique du territoire bruxellois pour l'année 2020. En s'appuyant sur les productions institutionnelles et les chiffres phares de la Région bruxelloise, ce diagnostic fournit un travail d'analyse et de croisement de données sur des thématiques centrales dans l'appui au pilotage de l'offre pour les acteurs de l'enseignement et de la formation. Par exemple, les caractéristiques de la population bruxelloise, la définition et la compréhension des indicateurs du marché de l'emploi, l'importance de la mobilité interrégionale ou encore une réflexion sur la délimitation socio-économique du bassin d'emploi bruxellois.

Chapitre 2 - Cadastre de l'offre francophone et néerlandophone d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et de Validation des compétences en Région de Bruxelles-Capitale.

Le recensement des offres s'accompagne d'une présentation synthétique des différentes familles d'opérateurs francophones et néerlandophones, d'une publication de données statistiques pluriannuelles sur la fréquentation et les certifications obtenues, de données statistiques sur les caractéristiques démographiques des publics ainsi que d'éléments d'analyse pour mieux appréhender ces données.

Chapitre 3 - Liste des métiers prioritaires

Ce chapitre reprend la liste des métiers prioritaires à développer dans le bassin bruxellois. Il s'agit d'une série de métiers identifiés en Région de Bruxelles-Capitale et en périphérie en raison de critères liés aux besoins du marché du travail et à l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante.

Chapitre 4 - Liste des recommandations complémentaires

Ce chapitre comprend une liste de recommandations complémentaires sur des métiers, ainsi que sur d'autres enjeux transversaux et globaux à destination des opérateurs de formation et d'enseignement en appui au pilotage de leur offre ainsi qu'à d'autres acteurs en lien avec ces thématiques. Ces recommandations peuvent concerner l'adaptation du contenu ou de la pédagogie de certaines offres, l'orientation et la promotion des métiers, les stages, les équipements et ressources et la sécurisation des parcours.

Le chapitre se termine par la mise en exergue de quatre chantiers transversaux, comme expliqué précédemment.



PRÉAMBULE

L'article 9 de l'accord de coopération conclu entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française confie aux Instances bassins Enseignement – Formation – Emploi (IBEFE) la mission d'assurer de manière permanente **le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées** par les administrations, les opérateurs d'enseignement et de formation, et par les expert.e.s scientifiques et méthodologiques.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les grandes tendances socio-économiques impactant de fait l'offre d'enseignement et de formation, et donc le choix des thématiques communes².

A de nombreux égards, **Bruxelles se distingue des autres bassins par :**

- sa population jeune et multiculturelle ;
- son activité économique marquée par une surreprésentation du secteur tertiaire et par une forte mobilité des travailleur.euse.s entrant.e.s ;
- une structure de certification de la population atypique (avec une surreprésentation de faiblement et de hautement diplômé.e.s) ;
- des inégalités socio-économiques marquées et leurs effets aggravants (il est plus difficile de trouver un emploi à Bruxelles pour les peu diplômé.e.s qu'ailleurs en Belgique).

Ce chapitre tente de **mettre en évidence les caractéristiques socio-économiques du bassin bruxellois et les besoins spécifiques** qui en découlent. Afin d'aboutir à ce diagnostic socio-économique, plusieurs sources administratives, politiques, institutionnelles et académiques, de nature quantitative et qualitative, ont été mobilisées et croisées. Le travail des différentes institutions régionales chargées du recueil de données socio-économiques a été mobilisé. Les rapports les plus pertinents pour les opérateurs enseignement/formation ont été identifiés et, lorsque cela s'avère judicieux, des renvois directs sont proposés vers ceux-ci.

L'ambition de ce chapitre est avant tout **d'offrir des clés de compréhension** aux opérateurs de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant **pour appréhender le contexte socio-économique bruxellois**. Pour ce faire, cinq sections sont proposées :

1. Les **caractéristiques principales de la population bruxelloise** en s'attardant sur son évolution démographique, son indice de vieillissement, son évolution du niveau de diplôme, ses inégalités.
2. Une présentation des **indicateurs globaux** nécessaires à la bonne compréhension des tendances **du marché de l'emploi** et des **concepts spécifiques** relatifs aux travaux de l'IBEFE (tels que les métiers prioritaires et les fonctions critiques).
3. La **mobilité interrégionale** liée au pôle d'attractivité économique que représente Bruxelles.
4. La **conjoncture et les prévisions économiques** à l'horizon 2026 avec un focus sur les grands défis des années à venir.
5. Une réflexion sur les différentes définitions possibles de **la périphérie bruxelloise**.

(2) Le chapitre 3 et le chapitre 4 du Rapport analytique et prospectif 2021.

Enfin, ce chapitre ne fait que très rarement mention de la crise sanitaire liée au COVID19 et ce pour deux raisons. Tout d'abord, de nombreux rapports spécifiques ont déjà été réalisés sur ce sujet³. Ensuite, la crise sanitaire a eu un effet d'accélérateur des tendances en cours (numérisation par exemple) et d'aggravation de problèmes préexistants. La dernière édition du Baromètre social⁴ le démontre sur de nombreuses dimensions traitées également dans ce chapitre (difficultés d'accès à l'emploi pour les infra-diplômé.e.s, amplification du taux de décrochage scolaire, etc.). Sur le marché de l'emploi, les pénuries de main-d'œuvre – déjà présentes avant la crise sanitaire – se sont aggravées.

(3) View.brussels propose toute une série de rapports prenant en compte les effets du COVID19. Pour n'en citer que quelques-uns : [Les perspectives d'emploi et de formation dans le contexte de la crise covid et post-covid](#) ; [L'impact de la crise du coronavirus sur le marché de l'emploi bruxellois - Mars 2021](#) ; [Bilan & Perspectives - L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire](#)

(4) Le Baromètre propose pour chacune de ses sections, de faire le point sur les effets de la crise sanitaire à court et moyen terme. [Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social - Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2020](#)

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE BRUXELLOIS ET DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

1. POPULATION

L'Instance bassin propose de reprendre quelques informations clés sur les caractéristiques de la population de la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci se démarque des populations en Région flamande et en Région wallonne par :

- la **forte multiculturalité** : en 2020, 35,3% de la population est de nationalité étrangère⁵,
- la prédominance des personnes peu diplômées et hautement diplômées (**structure de qualification en U**, voir infra),
- ou encore une **forte précarité** : en 2019, 31,4% de la population vit sous le seuil de risque de pauvreté comparé à 18,3% en Région wallonne et 9,8% en Région flamande⁶.

(5) IBSA, *Mini-Bru La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres 2021*, p. 6-7

(6) Indicators.be, *Risque de pauvreté*, https://indicators.be/fr/i/G10_POV/Risque_de_pauvret%C3%A9

(5) Actiris, *4 cas de discrimination à l'embauche sur 10 sont signalés sur base de l'origine ou de la couleur de peau*, 19/03/2021, <https://press.actiris.be/4-cas-de-discrimination-a-l'embauche-sur-10-sont-signalés-sur-base-de-l'origine-ou-de-la-couleur-de-peau>

(7) Unia, *Quels sont les critères de discrimination ?*, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>

(8) 25% des bruxellois.es de 20 à 24 ans n'ont pas terminé l'enseignement secondaire supérieur, soit 10 points de plus que le niveau belge. *Source* : Eurostat, Statbel, *Enquête sur les forces de travail*, calculs : SPF ETCS

(9) Pour plus d'informations à ce sujet, l'Instance bassin Bruxelles vous renvoie vers son chantier transversal « Droit à la qualification/certification » disponible dans le **chapitre 4 de son Rapport analytique et prospectif**.

(10) « 60% des signalements [de discriminations à l'embauche] viennent de Bruxelles-Ville et des communes dites du 'croissant pauvre' de la Région bruxelloise comme Molenbeek, Anderlecht et Schaerbeek » dans Actiris, *4 cas de discrimination à l'embauche sur 10 sont signalés sur base de l'origine ou de la couleur de peau*, op cit.

Ces questions ont un impact évident sur le marché de l'emploi et sur le pilotage de l'offre d'enseignement et de formation. Par exemple :

- Dans une population multiculturelle comme celle de la Région de Bruxelles-Capitale, la **discrimination à l'embauche** est hautement préjudiciable tant du point de vue des personnes qui en sont victimes que du marché de l'emploi. En 2020, 43% des signalements introduits par des chercheur.euse.s d'emploi auprès d'Actiris ont pour objet une discrimination sur base de critères « raciaux »⁷. Ceux-ci appartiennent aux 19 critères dits « protégés » par la législation antidiscrimination⁸.
- La part trop élevée de la population bruxelloise ne possédant pas de **diplôme/certification de niveau secondaire supérieur** est un défi majeur sur le marché de l'emploi⁷. **L'enjeu de la certification** concerne à la fois l'enseignement (où l'échec scolaire est encore trop important), ainsi que la formation professionnelle et l'emploi (la reconnaissance des compétences acquises au terme d'une formation n'est pas la même selon qu'elle se soit déroulée dans le cadre d'une formation professionnelle ou dans l'enseignement⁹).
- Les personnes à l'indice socio-économique le plus faible sont les plus à risque d'être faiblement qualifiées (voir infra), d'avoir des difficultés à s'insérer sur le marché du travail ou encore d'être victimes de discriminations à l'embauche¹⁰.

Le ou la lecteur.rice sera également renvoyé.e vers les rapports clés pour approfondir ces matières.

1.1. Population totale

Au 1^{er} janvier 2020, la population totale du Bassin bruxellois s'élevait à 1.218.255 habitant.e.s. La densité de la population bruxelloise totale est de 7.500,65 habitant.e.s/km², où les communes de Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode présentent des densités particulièrement hautes (**tableau 1**). Si cette densité est rapportée à Bruxelles et à sa périphérie limitrophe, à savoir les deux provinces de Brabant, elle tombe à 823,49 habitant.e.s/km². Le taux de population de nationalité étrangère est également plus important en Région bruxelloise (35,3%) que dans le Brabant wallon (10,2%) et le Brabant flamand (10,6%).

Tableau 1 - Nombre d'habitant.e.s, densité et taux de population de nationalité étrangère en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) par commune et en comparaison au Brabant flamand (BF) et au Brabant wallon (BW) (1^{er} janvier 2020)

Commune	Nombre d'habitant.e.s	Densité de la population habitant.e.s/km ²	Taux de population de nationalité étrangère	
	en unités		UE28	Hors UE
Anderlecht	120.887	6.748,92	19,4 %	12,9 %
Auderghem	34.404	3.834,58	20,9 %	9,2 %
Berchem-Sainte-Agathe	25.502	8.651,31	12,0 %	8,0 %
Bruxelles-Ville	185.103	5.596,34	22,5 %	14,4 %
Etterbeek	48.473	15.265,42	36,7 %	12,1 %
Evere	42.656	8.317,28	14,7 %	14,0 %
Forest	56.581	8.975,40	24,8 %	10,3 %
Ganshoren	25.234	10.368,54	14,5 %	8,3 %
Ixelles	87.632	13.678,52	36,2 %	12,8 %
Jette	52.728	10.161,43	14,8 %	9,2 %
Koekelberg	21.959	18.488,69	19,2 %	11,3 %
Molenbeek St-Jean	97.979	16.314,57	13,8 %	14,5 %
Saint-Gilles	49.678	19.659,14	35,8 %	12,3 %
Saint-Josse-ten-Noode	27.497	23.358,25	26,1 %	18,3 %
Schaerbeek	132.799	16.814,23	22,4 %	14,4 %
Uccle	83.980	3.672,82	26,5 %	6,4 %
Watermael-Boisfort	25.332	1.952,08	15,3 %	4,8 %
Woluwe-Saint-Lambert	57.712	7.909,01	27,6 %	10,0 %
Woluwe-Saint-Pierre	42.119	4.711,10	29,5 %	7,5 %
Total RBC	1.218.255	7.500,65	23,3 %	12,0 %
Brabant flamand	1.155.843	546	7,1 %	3,5 %
Brabant wallon	406.019	370	7,7 %	2,5 %
Total RBC + BW + BF	2.780.117	823,49	14,3 %	7,1 %

Source : IBSA (sur base des données Statbel), chiffres Population, données au 1^{er} janvier 2020. Calculs : IBEFE Bruxelles.

1.2. Évolution de la population

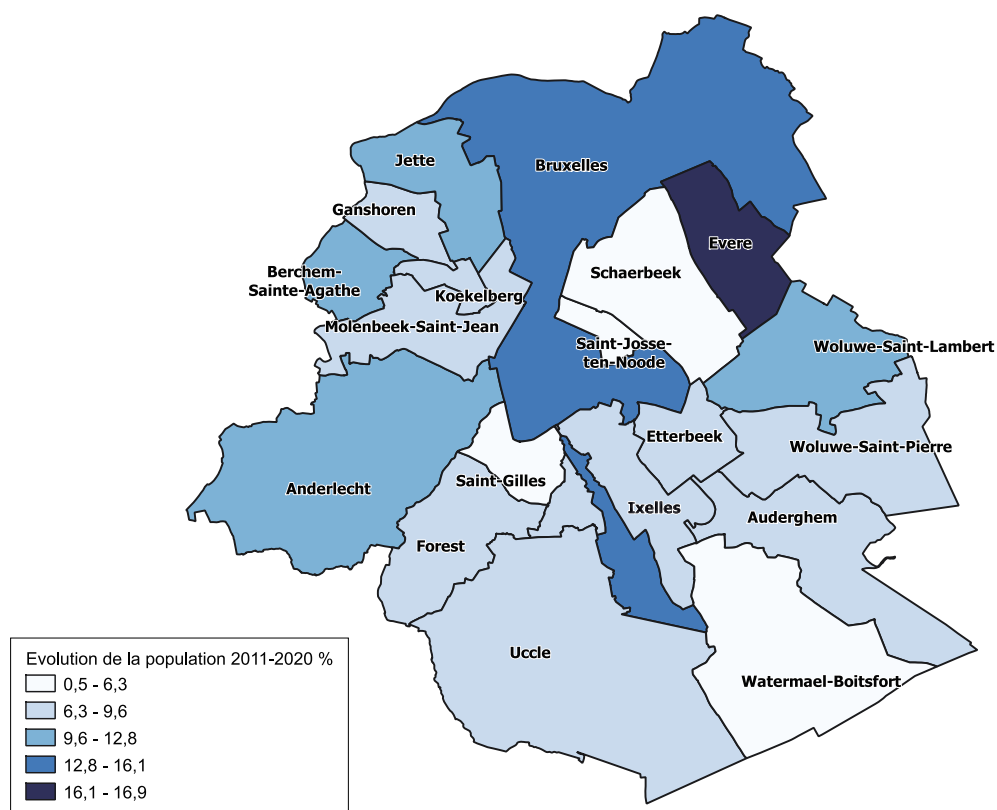
Depuis 2011, le Bassin bruxellois a connu une croissance de sa population de 8,9%. Il s'agit de l'évolution la plus importante en comparaison de celle des autres bassins wallons (**tableau 2**). En presque dix ans, c'est la commune d'Evere qui a connu l'évolution démographique la plus significative (+16,9%), suivie par celle de Bruxelles-Ville (+13,4%). A l'inverse, la plus faible croissance démographique est recensée dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode (+0,5%) (**carte 1**).

Tableau 2 - Evolution de la population par Bassin IBEFE

Évolution de la population 2011-2020	
Wallonie	3,4 %
Bassin du Brabant Wallon	6,0 %
Bassin de Hainaut-Centre	3,0 %
Bassin de Hainaut-Sud	0,9 %
Bassin de Wallonie Picarde	2,9 %
Bassin de Huy-Waremme	5,5 %
Bassin de Liège	2,7 %
Bassin de Verviers	1,8 %
Bassin du Luxembourg	5,7 %
Bassin de Namur	4,3 %
Bassin de Bruxelles	8,9%
Moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale, Brabant wallon et Brabant flamand	7,4 %

Source : Walstat/IBSA (sur base des données Statbel), 2011-2020 ; calculs : IBEFE Bruxelles.

Carte 1 - Evolution de la population de 2011-2020 par commune



Source : IBSA (sur base des données Statbel). Calculs : IBEFE Bruxelles.

La Région de Bruxelles-Capitale connaît d'ailleurs un **essor démographique** plus important que celui de la Région wallonne (+3,4%) et celui de la Région flamande (+5,1%). Cet état de fait peut notamment s'expliquer par un solde naturel positif¹¹ (contrairement à celui de la Flandre et à la Wallonie)¹² ainsi que par un solde migratoire international en hausse¹³.

1.3. Perspective d'évolution de la population jusqu'à l'horizon 2035

Selon les prévisions de Statbel, le Bassin bruxellois devrait connaître une augmentation de sa population de seulement 3% entre 2020 et 2035, ce qui situe cette progression dans une moyenne inférieure par rapport aux autres bassins (**tableau 3**). Cette perspective dénote de l'évolution concrète de la population, puisque sur la période 2011-2020, le Bassin bruxellois est celui qui a connu la plus forte croissance démographique (**tableau 2**). Un des facteurs explicatifs pourrait être la hausse, ces dernières années, de l'**exode urbain** que connaît la capitale. Celui-ci constitue en effet un frein à l'évolution démographique¹⁴.

A l'échelle des communes, c'est celle d'Evere qui devrait connaître la plus forte progression démographique (+11,8%) dans les dix prochaines années (2020-2030), suivie par celle de Berchem-Sainte-Agathe (+8%). A contrario, certaines communes devraient connaître une baisse de leur population, à l'instar de Watermael-Boitsfort (-6,5%) et de Woluwe-Saint-Pierre (-3,6%).

Tableau 3 - Perspective d'évolution de la population par Bassin (2020-2034)

Bassins EFE	Perspectives 2020 - 2034
Wallonie	3,8%
Bassin du Brabant Wallon	8,1%
Bassin de Hainaut-Centre	3,1%
Bassin de Hainaut-Sud	-0,3%
Bassin de Wallonie Picarde	2,7%
Bassin de Huy-Waremme	9,0%
Bassin de Liège	1,8%
Bassin de Verviers	4,2%
Bassin du Luxembourg	4,9%
Bassin de Namur	6,2%
Bassin de Bruxelles	3.0%*

*Pour le Bassin de Bruxelles, la perspective porte sur la période 2020-2035.

Source : Bureau fédéral du Plan, Registre national, SPF économie - Statbel. Calculs IWEPS et IBEFE wallonnes.

(11) Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsqu'il est positif, il y a plus de naissances que de décès.

(12) Le Soir, *Bruxelles n'a jamais été aussi peuplée*, 30/09/2021 <https://www.lesoir.be/397762/article/2021-09-30/bruxelles-na-jamais-ete-aussi-peuplee>

(13) Statbel, *Migrations internationales totales (Belges et étrangers) 1948-2020*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations#figures>

(14) RTBF, *Ne me quitte pas: qui sont ces Bruxellois qui quittent la capitale ?*, 16/06/2021, https://www.rtbef.be/lapremiere/emissions/detail_les-podcasts-de-la-premiere/accueil/article_podcast-ne-me-quitte-pas-qui-sont-ces-bruxellois-qui-quittent-la-capitale?id=10685069&programId=16224

Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises ?

Bruxelles est une ville particulièrement peuplée et dense. Sa population ne cesse d'augmenter. Cette augmentation pose la question très concrète des places disponibles dans les écoles, notamment de l'enseignement secondaire qualifiant. En effet, suite au **boom des naissances entre 2007 et 2012**, une croissance importante du nombre des élèves du secondaire est attendue à l'horizon 2025, avant de connaître une légère baisse entre 2025-2030 (en raison de la chute des naissances depuis 2014). Malgré

cette baisse, les projections de l'IBSA prévoient toujours un **surplus d'élèves par rapport aux places disponibles** avec : +7.500 unités pour 2020-2025 et -2.400 unités pour 2025-2030¹⁵.

En 10 ans, 8.671 places ont été créées dans l'enseignement secondaire (aussi bien général, technique que professionnel), et la création de 12.500 places supplémentaires entre 2020 et 2025 est prévue. En ce sens, les besoins devraient être rencontrés pour l'horizon 2025. Or, à l'heure actuelle, l'enseignement secondaire bruxellois fait déjà face à un **manque criant de places pour accueillir toute la population scolaire**, et ce notamment à cause du report de créations de places dans les écoles. Au regard de ces tensions, la création de nouvelles places dans l'enseignement secondaire est donc primordiale¹⁶. De plus, et au vu de l'importance de l'enseignement qualifiant en termes d'effectifs, la question du manque de places potentielles dans les écoles qualifiantes se pose également, et demande à être objectivée.

Qu'en est-il de l'enseignement qualifiant ?

L'enseignement qualifiant correspond à l'ensemble des options de l'enseignement secondaire qui concernent l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel. Ces options peuvent être organisées de deux manières : soit en plein exercice, soit en alternance.

En Région bruxelloise pour l'année 2019-2020, 25.143 élèves fréquentent une école qualifiante francophone, toute année confondue. Sur les 85.074¹⁷ élèves inscrit.e.s dans l'enseignement secondaire francophone, 30% sont donc inscrit.e.s dans le qualifiant.

1.4. Indice de vieillissement et âge

Qu'en est-il de l'âge de la population bruxelloise ? L'indice de vieillissement, c'est-à-dire le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des personnes âgées de moins de 20 ans, indique le vieillissement d'une population donnée. Cela signifie concrètement que si l'indice est supérieur à 100, la part des personnes âgées de plus de 65 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans. De manière générale, une inversion de tendance est à noter entre 2017 et 2020. En 2020, l'indice d'aucun bassin ne dépasse 100, contrairement à 2017 où sept bassins comptaient un indice supérieur à 100 (**tableau 4**). Sachant que tous les bassins ont par ailleurs connu une augmentation de leur population, on peut supposer que la population a tendance à se rajeunir. Ceci est particulièrement vrai pour **la population bruxelloise qui est proportionnellement bien plus jeune que celle des autres bassins**.

(15) IBSA, *Focus 48 : Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ?*, 2021, p.6

(16) IBSA, *Focus 48 : Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ?*, op cit., 9 p.

(17) IBSA, *Thèmes, Enseignement, Population scolaire*, tableau 6.1.1.1, <https://ibsa.brussels/themes/enseignement/population-scolaire>

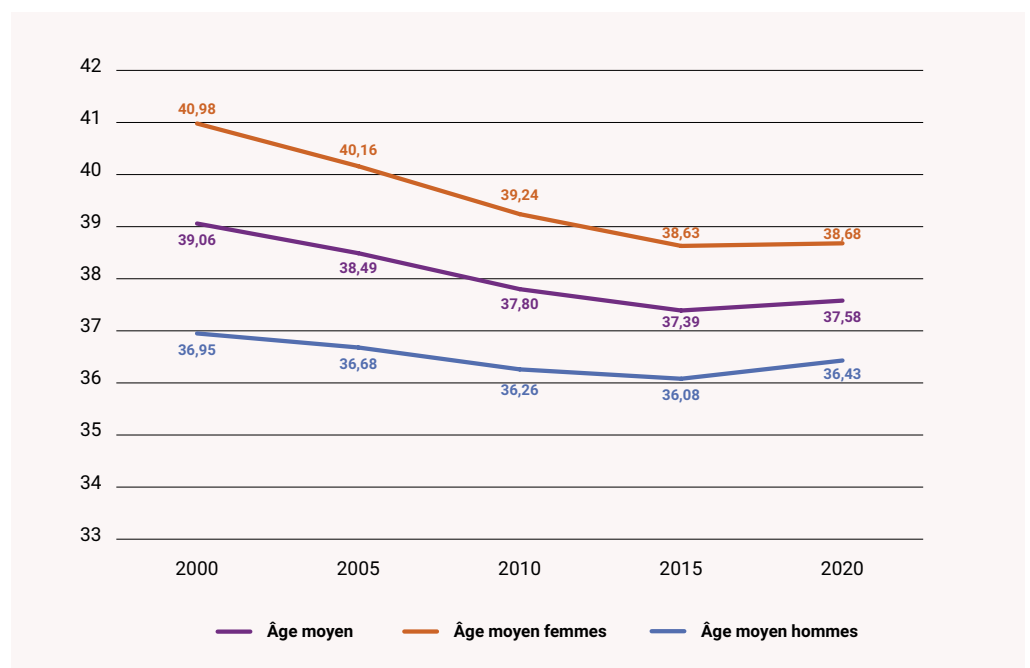
Tableau 4 - Comparaison de l'indice de vieillissement 2017 et 2020

	Indice de vieillissement 2017	Indice de vieillissement 2020
Wallonie	102,5	81,1
Bassin du Brabant Wallon	103,8	83,9
Bassin de Hainaut-Centre	103,4	81,5
Bassin de Hainaut-Sud	104,4	81,4
Bassin de Wallonie Picarde	107,2	85,1
Bassin de Huy-Waremme	100,3	79,3
Bassin de Liège	110,1	85,2
Bassin de Verviers	99,7	79,5
Bassin du Luxembourg	90,2	71,5
Bassin de Namur	103,1	82,2
Bassin de Bruxelles	70,1	52,5

Source : IWEPS/IBSA, statistiques démographiques, 01/2017 et 01/2020

Par ailleurs, cette tendance se confirme lorsqu'on se penche sur l'évolution de l'âge moyen en Région de Bruxelles-Capitale. En 20 ans, celui-ci a baissé d'un peu plus de deux ans, passant de 40,98 ans à 38,68 ans. Il est néanmoins intéressant de noter que l'âge moyen des hommes n'a que très légèrement baissé, gravitant autour des 36 ans, contrairement à celui des femmes (**figure 1**).

Figure 1 - Evolution de l'âge moyen en Région de Bruxelles-Capitale



Source : IBSA (sur base des données Statbel) au 1^{er} janvier 2020

La population totale bruxelloise compte d'ailleurs une large part de personnes très jeunes, puisqu'en 2020, 22,7% de la population a moins de 18 ans¹⁸. **Les communes où la part des 0-19 ans est la plus importante sont Molenbeek-Saint-Jean (31,5%) et Anderlecht (28,5%)**. C'est d'ailleurs à Anderlecht que se trouve une part importante d'établissements scolaires offrant un enseignement maternel (23), primaire (24) et secondaire (16)¹⁹. La situation à Molenbeek-Saint-Jean est plus contrastée puisqu'on compte des établissements offrant un enseignement maternel (22) et primaire (22) mais la commune ne compte que 7 établissements proposant un enseignement secondaire²⁰.

C'est à Ixelles (72,1%) et à Saint-Gilles (70,2%) que se trouve la part la plus importante des 20-64 ans. Et enfin, la part de la population des 65 ans et plus se situe principalement à Watermael-Boitsfort (20,5%) et à Woluwe-Saint-Pierre (19,2%) (**tableau 5**).

Tableau 5 – Part de la population par groupe d'âge et indice de vieillissement par commune en Région de Bruxelles-Capitale (2020)

Commune	Part de la population par groupe d'âge (2020)			Indice de vieillissement
	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	
Anderlecht	28,5%	58,7%	12,7%	44,5
Auderghem	23,5%	60,3%	16,2%	69,0
Berchem-Sainte-Agathe	27,7%	57,1%	15,2%	54,9
Bruxelles-Ville	25,5%	63,5%	11,0%	43,3
Etterbeek	19,3%	69,8%	10,9%	56,7
Evere	25,8%	58,6%	15,6%	60,3
Forest	24,7%	62,1%	13,3%	53,7
Ganshoren	26,1%	57,2%	16,6%	63,7
Ixelles	16,7%	72,1%	11,1%	66,6
Jette	26,4%	58,8%	14,8%	55,9
Koekelberg	29,1%	59,5%	11,5%	39,4
Molenbeek St-Jean	31,5%	56,9%	11,6%	36,8
Saint-Gilles	20,4%	70,2%	9,5%	46,4
Saint-Josse-ten-Noode	25,5%	66,1%	8,4%	33,1
Schaerbeek	27,5%	62,6%	9,9%	36,0
Uccle	22,4%	58,6%	19,1%	85,2
Watermael-Boitsfort	23,1%	56,4%	20,5%	88,7
Woluwe-Saint-Lambert	21,8%	61,2%	17,0%	78,0
Woluwe-Saint-Pierre	23,4%	57,4%	19,2%	82,3
Total Région de Bruxelles-Capitale	25,0%	61,9%	13,1%	52,5
Brabant flamand (BF)	22,7%	57,9%	19,4%	85,5
Brabant wallon (BW)	23,0%	57,6%	19,3%	83,9
Total RBC + BF + BW	23,7%	59,6%	16,6%	70,1

(18) IBSA, *Mini-Bru La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres 2021*, op cit., p. 6-7

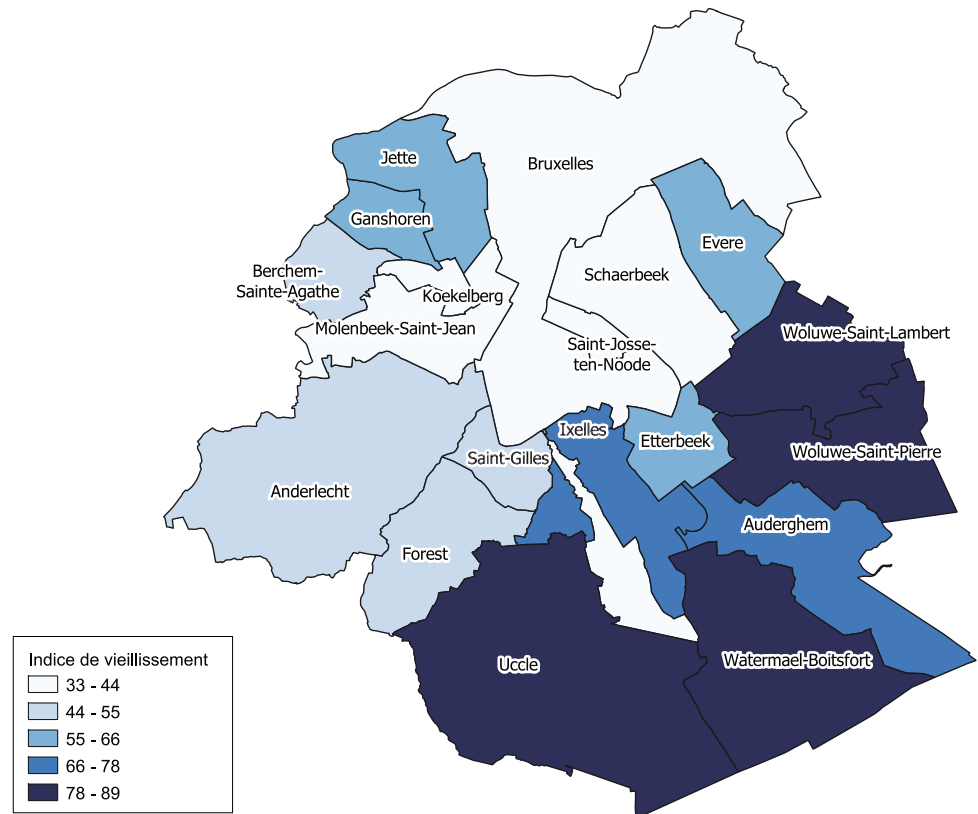
(19) Attention, cela ne signifie pas qu'il y a 63 établissements scolaires à Anderlecht. Certains établissements proposent ces trois niveaux d'enseignement.

(20) SIEP, *Guide des écoles*, <https://guide-ecoles.be/>

Source IBSA, *statistiques démographiques au 1^{er} janvier 2020*. Calculs : IBEFE Bruxelles

Spatialement, la répartition des différents groupes d'âge est assez marquée. Les communes au sud-est de la ville comptent proportionnellement une population plus âgée que celles au nord-ouest (carte 2).

Carte 2 - Indice de vieillissement des communes bruxelloises (2020)



Source : IBSA (sur base des statistiques démographiques de Statbel au 1^{er} janvier 2020). Calculs : IBEFE Bruxelles

1.5. Population scolaire et niveau de diplôme

Le niveau de certification de la population bruxelloise se démarque de celui des deux autres Régions par deux caractéristiques majeures :

- 1) Il compte presque **la double part de personnes hautement certifiées/diplômées** (à savoir ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type long, universitaire et non universitaire) comparé aux Régions flamande et wallonne.
- 2) Il compte également **la part la plus élevée de personnes non ou très faiblement certifiées/diplômées** (figure 2).

Pourquoi vaut-il mieux parler de niveau de certification/diplôme et non de qualification ?

Le concept de qualification n'aide pas à comprendre les enjeux. Les travaux de José Rose²¹ sont à cet égard très éclairants. **Dire d'une personne qu'elle est « non qualifiée » ne veut pas dire grand-chose.** D'abord, parce que tout le monde a un minimum de compétences. Ensuite, la qualification est relative à un emploi.

En revanche, nos compétences peuvent ne pas être **reconnues**, c'est-à-dire certifiées, via un diplôme par exemple. Lorsque l'on parle des « non-qualifiés », il s'agit le plus souvent des jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme.

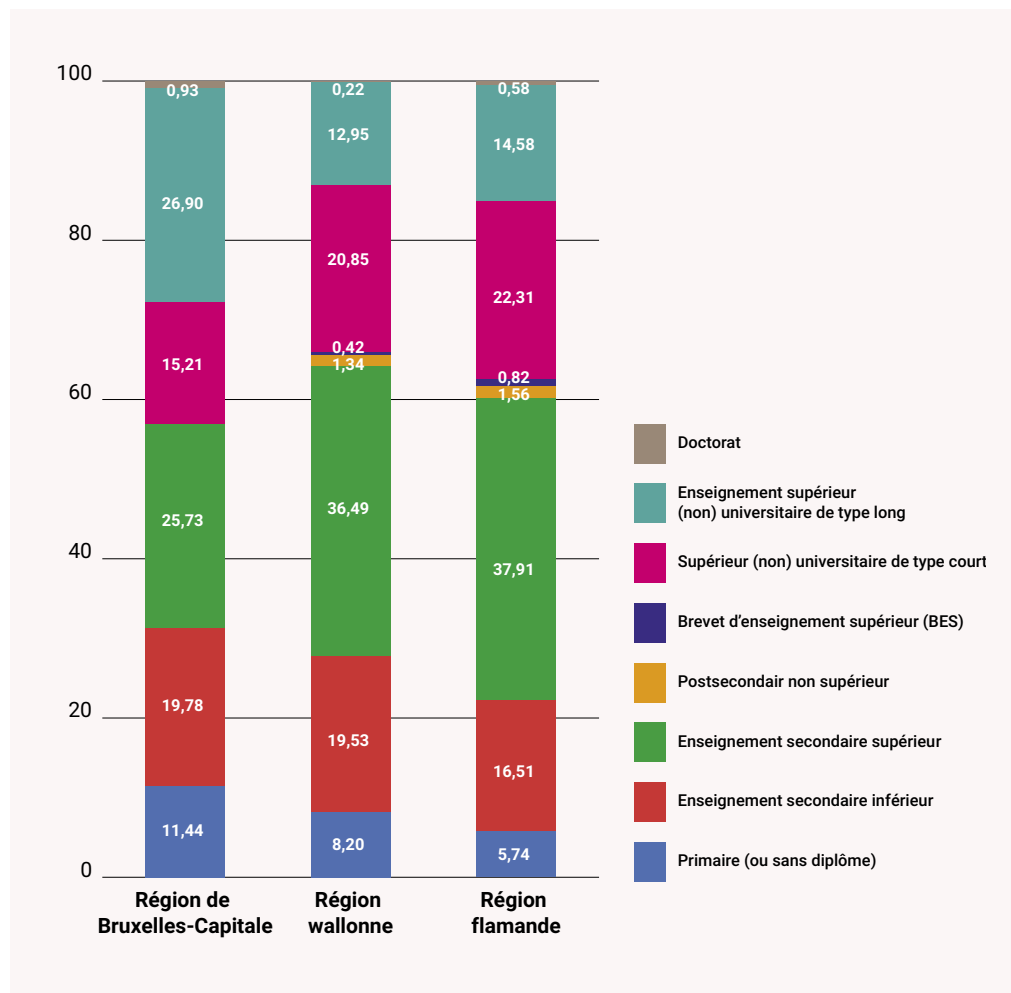
On entend aussi parler de « travail non qualifié ». Or, **le travail non qualifié n'existe pas** non plus. En effet, **tout travail demande la mise en œuvre de compétences** dans l'exercice de tâches spécifiques. En revanche, **un emploi** peut être **peu qualifié** si on se réfère à une classification dans les conventions collectives.

Il est donc préférable de parler de niveau de certification/diplôme car cela renvoie à une réalité qui a du sens pour les personnes et pour les pouvoirs publics : avoir ou non une certification officielle qui atteste et reconnaît les compétences d'une personne.

Aujourd'hui, en Belgique francophone, l'enseignement délivre des certifications, on parle dès lors de diplômes. Les opérateurs de formation et de validation délivrent aussi des certifications officielles : les diplômes chefs d'entreprises, les certificats d'apprentissage et les titres de compétences font partie des plus anciens. Ils participent du système de « **formation tout au long de la vie** » et constituent des chemins alternatifs essentiels (voire une **seconde chance** vitale pour certain.e.s) pour apprendre et exercer un métier, pour trouver un emploi qualifié, pour évoluer professionnellement.

(21) ROSE (J.), *Qu'est-ce que le travail non qualifié ?*, La Dispute, Paris, 2012, 177 p.

Figure 2 - Niveau d'instruction de la population par Région d'habitation (2020)



Source : Statbel (sur base des données Enquête sur les forces de travail), Calculs IBEFE Bruxelles, 2020

Taux de participation scolaire²²

Pour l'année 2018-2019, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance, le taux de participation des élèves âgés de 12 à 17 ans – et donc soumis à l'obligation scolaire – est de 96% en Région wallonne et de 75% en Région bruxelloise. Lorsqu'ils et elles ne sont plus soumis à cette obligation scolaire, ces taux chutent drastiquement. En effet, pour la population âgée de 18 à 25 ans, 32% sont encore inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles pour la Région wallonne et 24% pour la Région de Bruxelles-Capitale²³.

Être peu diplômé.e à Bruxelles, un impact encore plus négatif que dans le reste de la Belgique

Comme le rappelle le Baromètre social, le niveau d'éducation est corrélé avec la position socio-économique des personnes²⁴. Autrement dit, parmi les personnes faiblement diplômées (maximum diplôme du secondaire inférieur), près de la moitié (45%) d'entre elles risquent de tomber sous le seuil de risque de pauvreté, contrairement à

(22) Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

(23) Fédération Wallonie-Bruxelles, *Indicateurs de l'enseignement*, 2020, p.12

(24) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social - Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 2020, p.76

32% pour les moyennement diplômé.e.s (obtention du CESS) et 14% pour les diplômé.e.s du supérieur. De plus, **ce risque est encore plus élevé en Région bruxelloise** qu'en Flandre ou en Wallonie²⁵.

Comme le montre la **figure 2**, la Région de Bruxelles-Capitale se démarque des deux autres Régions par une **part très élevée de personnes très faiblement certifiées**. Un des facteurs explicatifs est le taux de **retard scolaire** (minimum 2 ans) très élevé des élèves bruxellois.es du secondaire : pour l'année scolaire 2018-2019, il s'agit de **24% des élèves toutes filières confondues (soit 20.541 élèves)**²⁶. Une analyse plus fine de ces chiffres éclaire sur la disparité qui existe entre les filières : on retrouve le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire dans la **filière professionnelle** (65%), puis dans la filière technique et artistique (48%) et enfin dans l'enseignement général (10%)²⁷.

Ce sont donc les élèves bruxellois.es de l'enseignement professionnel qui sont majoritairement en grand retard scolaire et de ce fait, plus enclin.e.s à l'échec et au décrochage scolaire. Or, ne pas détenir de CESS a une incidence encore plus négative à Bruxelles que dans le reste de la Belgique. Le rôle de l'enseignement est d'autant plus central à Bruxelles pour espérer rompre le cercle vicieux de la précarité.

Dans sa dernière édition « Indicateurs de l'enseignement 2020 », la Direction générale du Pilotage du Système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles démontre le lien entre les origines socio-économiques des élèves et le type de parcours scolaire qu'ils et elles ont suivi²⁸. Ce lien témoigne du fait que **les élèves à l'indice socio-économique faible se retrouvent plus régulièrement dans des filières où le taux de retard scolaire est plus élevé**. Ainsi, pour l'année scolaire 2018-2019, parmi les élèves de 16 ans à l'indice socio-économique le plus faible (c'est-à-dire les plus défavorisé.e.s), 75% sont en retard scolaire, pour seulement 32% parmi les plus favorisé.e.s. Au cours de cette même année, ces élèves à l'indice socio-économique le plus faible sont plus de 50% à suivre une scolarité dans l'enseignement qualifiant²⁹. L'ampleur de ce problème est d'autant plus importante que 41% des enfants bruxellois.es, tout âge confondu, vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté, et donc à l'indice socio-économique très faible³⁰.

L'enseignement qualifiant souffre donc d'une contradiction majeure. D'une part, cet enseignement a pour ambition d'être une voie privilégiée vers l'emploi et le milieu professionnel, mais d'autre part, **les différents indicateurs montrent qu'il conduit trop souvent à l'échec scolaire et à la précarité**.

Ce n'est cependant pas la seule différence à mettre en exergue. En effet, les proportions d'élèves du secondaire en retard scolaire varient énormément en fonction de leur commune d'habitation. En 2018-2019, ce sont 33% des élèves habitant Saint-Josse-ten-Noode qui connaissent un retard scolaire contre 9% à Woluwe-Saint-Pierre. De manière plus générale, les chiffres sur le **retard scolaire sont particulièrement élevés dans les communes les plus précarisées de la capitale** (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Saint-Gilles, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode)³¹.

(25) *Idem*.

(26) Dans cette statistique, le Baromètre ne reprend pas les élèves dans l'enseignement en alternance, les classes d'accueil (DASPA) et le 4e degré de l'enseignement ordinaire (côté francophone) et dans l'enseignement modulaire, dans les classes d'accueil (OKAN) et en 3e année du 3e degré (côté néerlandophone).

(27) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social, op cit.*, p.79

(28) Fédération Wallonie-Bruxelles, *Indicateurs de l'enseignement, 2020*, p.30

(29) *Ibidem*, p.31

(30) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social, op cit.*, p.25

(31) *Ibidem*, p.79

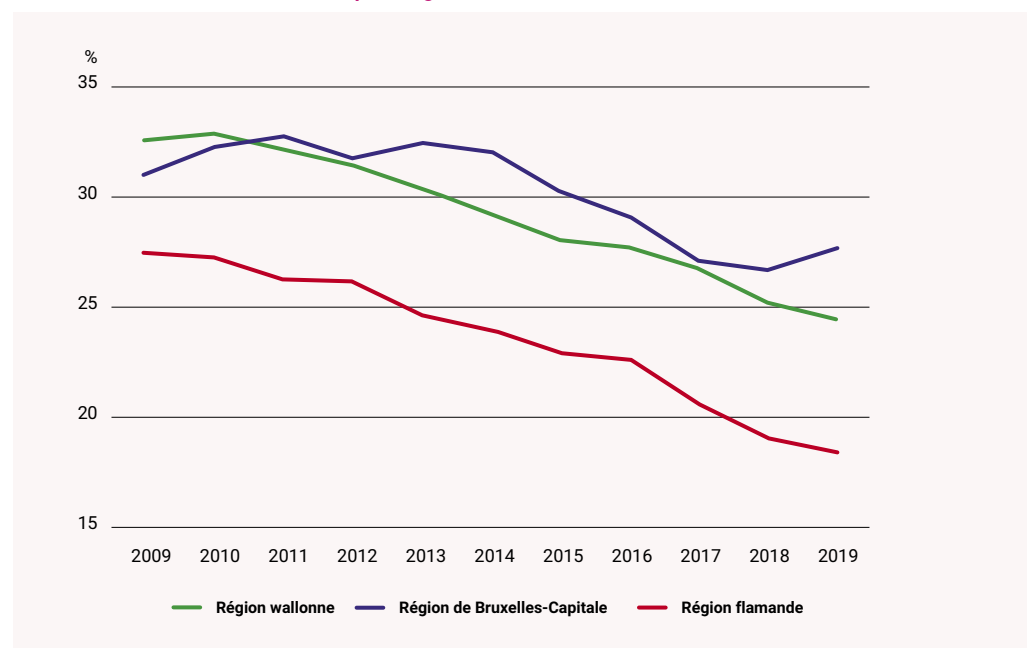
Pour plus de détails sur ces sujets, le Bassin invite fortement les lecteur.rice.s à prendre connaissance :

- Du rapport « Baromètre social - Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020 » (Observatoire de la santé et du social)
- Du rapport « Indicateurs enseignement 2020 » (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Face à ces constats, il est tout de même encourageant de noter que sur dix ans (2009-2019) et dans l'ensemble du territoire belge, la part des personnes de 25-64 ans très faiblement diplômées tend à diminuer. Cette tendance est néanmoins beaucoup plus prononcée en Région flamande qu'en Région wallonne et en Région bruxelloise (**figure 3**).

La Région bruxelloise reste la moins bien lotie face au risque aigu de décrochage scolaire, de précarité et de pauvreté.

Figure 3 – Évolution de la proportion de la population de 25-64 ans ayant un maximum un niveau d'études du secondaire inférieur par Région, 2009-2019⁽³²⁾



Source : SPF Economie – Statistics Belgium, Enquête sur les forces de travail ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Taux de décrochage scolaire

Le retard scolaire est particulièrement important au sein de la population scolaire bruxelloise. Si celui-ci n'est pas spécialement préoccupant lorsqu'il est léger, **plus le retard scolaire s'accroît, plus les risques que l'élève n'obtienne pas de diplôme du secondaire supérieur augmentent.**

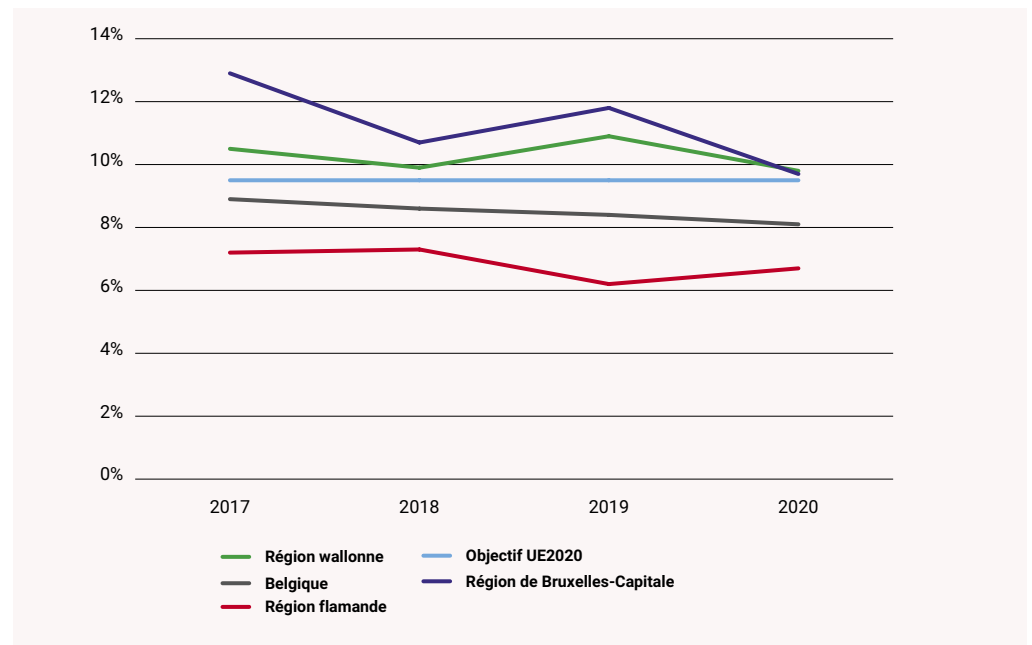
(32) Ce graphique provient directement du *Baromètre social*, op. cit., p.78

Le décrochage scolaire

Les indicateurs autour du décrochage scolaire sont nombreux et ils ne prennent pas toujours en compte les mêmes groupes d'âge :

- L'Office belge de statistique (Statbel) se réfère au « **taux de décrochage scolaire** » comme étant le pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus, sous quelque forme que ce soit, d'enseignement ou de formation. Les personnes en vacances scolaires ne sont pas considérées comme en décrochage scolaire. Afin de calculer ce taux, Statbel se base sur les données Enquête sur les forces de travail (EFT).
- Le critère de référence adopté au niveau européen par Eurostat (statistiques européennes), duquel découle directement la définition utilisée par l'Enquête sur les forces de travail est l'« **early school leavers** » (en anglais). Deux traductions françaises se retrouvent selon les sources : « **jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation** » (BE2020, Indicateurs LTF06⁽³³⁾) ou encore « **abandon scolaire précoce** » (Rapport indicateurs de l'enseignement⁽³⁴⁾).
- Dans son rapport sur les indicateurs de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles parle elle du « **taux de sorties prématurées** » dans l'enseignement secondaire. Celui-ci se rapporte aux élèves de 15 à 22 ans.

Figure 4 – Évolution du taux de décrochage scolaire par Région



Source : Statbel (sur base des données Enquêtes sur les forces de travail)

Globalement, le taux de décrochage scolaire est à la baisse en Belgique depuis 2017, passant d'un taux de 8,9% en 2017 à un taux de 8,1% en 2020. L'objectif de la stratégie Europe 2020 de passer sous la barre des 9,5% est donc un succès. Cependant, quelques disparités régionales doivent être mises en exergue. Dans la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne, les taux de décrochage scolaire sont respectivement de 9,7% et de 9,8% (**figure 4**), passant donc au-dessus de la barre recommandée.

(33) be2020.eu, Indicateurs, <https://www.be2020.eu/data/indicators.php?lang=fr>

(34) Fédération Wallonie-Bruxelles, Indicateurs de l'enseignement, op.cit.

dée des 9,5%. En Région de Bruxelles-Capitale, les hommes sont plus touchés que les femmes par le décrochage scolaire, avec respectivement des taux de 10% et 9,4%³⁵.

Tableau 6 – Taux de sorties prématurées dans le secondaire de plein exercice (3^e, 4^e et 5^e) en Fédération Wallonie-Bruxelles selon l'année de sortie, la Région de domicile, la section fréquentée, le groupe d'âge et le sexe³⁶

		2009	2015	2018
Région de domicile	Bruxelles-Capitale	8,8%	6,6%	6,6%
	Wallonie	5,6%	4,3%	5%
Section fréquentée	TT	2%	1,6%	1,7%
	TQ + P	11,2%	8,8%	10%
Groupe d'âge	15 – 17 ans	2,7%	1,8%	2,1%
	18 – 22 ans	15,4%	11,6%	13,2%
Genre	Garçons	7,2%	5,4%	6,4%
	Filles	5,2%	4%	4,2%

Lorsqu'on se penche sur les **indicateurs utilisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, la même tendance globale à la baisse est constatée pour leur taux de sorties prématurées dans le secondaire depuis 10 ans (de 6,2% à 5,3%). Bien qu'une très légère augmentation apparaît depuis 2015 en Wallonie, la diminution de ce même taux est constante en Région de Bruxelles-Capitale, mais son seuil de départ était plus élevé (8,8%). A Bruxelles toujours, en 2018, 6,6% des élèves inscrit.e.s en troisième, quatrième, ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (sections générale, technique de transition (TT), technique de qualification (TQ) et professionnelle (P)) en 2017-2018 ne fréquentaient plus un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018-2019, soit 2.186 élèves³⁷. Les élèves les plus touchés étaient les garçons âgés entre 18 et 22 ans domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et fréquentant les sections techniques et professionnelles (**tableau 6**).

Une **tendance à la hausse des sorties prématurées dans la section de technique de qualification et en particulier dans le professionnel** est également vérifiée dans les chiffres de l'année 2019-2020 (**tableau 7**). On remarque aussi que, pour le professionnel, la Région de Bruxelles-Capitale est légèrement plus impactée que le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles (respectivement 27,5% et 25,5% pour le professionnel de plein exercice et 32% et 30,3% pour le professionnel en alternance).

(35) Statbel, Interruptions prématurées de scolarité, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/interruptions-prematurees-de-scolarite>

(36) Fédération Wallonie-Bruxelles, Indicateurs de l'enseignement, op.cit., pp. 46-47

(37) Il s'agit des élèves (âgés de 15 à 22 ans) précédemment inscrits en 3^e, 4^e ou 5^e année et qui disparaissent des bases de données l'année suivante.

Tableau 7 – Taux de sorties prématurées dans le secondaire en FWB de la cinquième à la sixième année selon la section et la Région pour 2019-2020

	TQ (plein exercice)	P (plein exercice)	P (alternance)
Fédération Wallonie-Bruxelles	20,4%	25,5%	30,3%
Région de Bruxelles-Capitale	20,5%	27,5%	32%

Source : Données certifiées de l'enseignement, calcul : IBEFE Bruxelles

Le service du pilotage du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fournit ces chiffres, explique ce taux de sorties prématurées selon plusieurs facteurs : l'abandon, l'échec, la réorientation, le décrochage scolaire, le décès d'un.e proche, le déménagement à l'étranger, mais également inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le plein exercice en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle note en moyenne sur les cinq dernières années une chute d'un cinquième des étudiant.e.s pour les options en technique de qualification, et d'un quart pour les options en professionnel.

L'enseignement qualifiant conduit un.e élève sur trois à décrocher

Le taux de décrochage scolaire est presque toujours supérieur à Bruxelles par rapport à la Wallonie, allant parfois jusqu'à **30% dans certaines options du professionnel**. Selon les secteurs de l'enseignement, ces taux peuvent être plus ou moins importants. Par exemple :

- Hôtellerie – alimentation : pour les élèves inscrit.e.s en 5^{ème} année en 2018 – 2019 et qui sont supposé.e.s continuer leur parcours en 6^e en 2019 – 2020, on observe une chute de 30,2% d'inscrit.e.s (entre la 5^e et la 6^e), contre 25,5% pour l'ensemble des secteurs de l'enseignement professionnel.
- Quelques autres secteurs pour lesquels le taux de décrochage semble plus important : Services aux personnes (professionnel), Arts appliqués (technique de qualification et professionnel), Economie (professionnel) et Sciences appliquées (technique de qualification)³⁸.

Quel avenir pour les faiblement certifié.e.s/diplômé.e.s Bruxelles ?

Le Baromètre social 2020 rapporte que plus d'un.e jeune de 18 à 24 ans sur dix à Bruxelles a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur³⁹. Comme le montre le rapport de l'OCDE, être peu diplômé.e (ne pas être détenteur.rice du CESS) a une incidence évidente sur l'accès et l'entrée sur le marché du travail. En Région bruxelloise, le marché de l'emploi est particulièrement défavorable aux travailleur.euse.s peu scolarisé.e.s. En 2018, seulement un peu moins de la moitié des peu scolarisé.e.s étaient en situation d'emploi (46%)⁴⁰, le corollaire étant qu'il y a une surreprésentation des peu diplômé.e.s en situation de demande d'emploi. Sur le moyen terme, ce chiffre risque d'augmenter car les métiers émergents exigent une main-d'œuvre de plus en plus diplômée⁴¹.

Ce phénomène peut notamment s'expliquer par un véritable problème d'inadéquation entre les compétences requises sur le marché de l'emploi et celles détenues par les chercheur.euse.s d'emploi. À titre d'exemple, il serait intéressant de s'arrêter sur les compétences numériques de ce public. Selon l'étude du Baromètre social 2020, environ 15% des personnes faiblement scolarisées n'ont jamais utilisé d'ordinateur⁴² alors qu'en 2020, la Belgique a été le 3^e pays de l'OCDE en termes d'embauche dans les secteurs à forte intensité numérique⁴³. Parallèlement en Belgique, moins de 1% des métiers en pénurie nécessitent l'embauche de travailleur.euse.s infra-qualifié.e.s et en moyenne 7 métiers en pénurie sur 10 exigent une main-d'œuvre qualifiée aux compétences élevées - pour seulement 5 dans les autres pays de l'OCDE⁴⁴.

De plus, en Région bruxelloise, la part des métiers en pénurie nécessitant un diplôme de l'enseignement supérieur est beaucoup plus élevée que dans les deux autres Régions (43% contre environ 22% pour la Flandre et la Wallonie)⁴⁵.

(38) Données certifiées de l'enseignement, calculs et constats IBEFE Bruxelles

(39) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social*, op.cit., pp.80-81

(40) OCDE, *The Future for Low-Educated Workers in Belgium*, 2020, 135 p.

(41) *Idem*.

(42) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social*, op. cit., p.124

(43) OCDE, *The Future for Low-Educated Workers in Belgium*, op. cit.

(44) *Idem*.

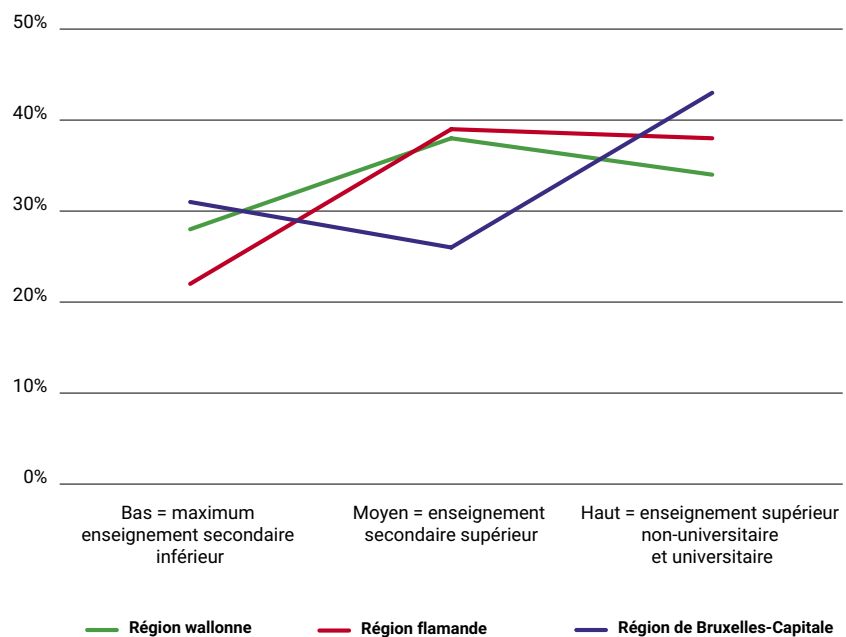
(45) *Idem*.

La part des personnes actives infra-diplômées en Belgique est plus élevée que dans les pays voisins. Toutefois, elle est décroissante, dans la mesure où le niveau d'éducation a tendance à s'élever au fil des générations (*voir supra*). Ceci dit, la part des personnes actives peu scolarisées en Belgique représentait 22% de la population en âge de travailler en 2018, ce qui correspond à un peu plus d'un million d'individus, contre 19% en moyenne dans les pays européens membres de l'OCDE. Pire encore, le taux de chômage des infra-diplômé.e.s est de 21,7% à Bruxelles (2018), un des plus élevés en Europe⁴⁶. **Les enjeux autour de la certification sont donc centraux à Bruxelles.**

Structure de certification « en U » de l'emploi bruxellois

« Selon le niveau de qualification, 60% de l'emploi intérieur bruxellois est occupé par des personnes ayant un diplôme d'études supérieures (455.000 emplois), alors que cette part est de seulement 43,0% dans les deux autres régions. »⁴⁷

Figure 5 – Niveau d'enseignement de la population belge de 15-64 ans (2020)



Sources : Statbel/IBSA, 2020. Calculs : IBEFE Bruxelles

(46) *Idem*.

(47) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019, 2020*, p.10

(48) Objectif UE2020 : Au moins 47% de la population âgée de 30 à 34 ans détient un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique.

(49) Statbel, *En 2020, 47,8% des 30 à 34 ans avaient un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique*, 31/03/2021 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-d'instruction#news>

Diplômes de l'enseignement supérieur

La Région bruxelloise se caractérise également par un **nombre très élevé de personnes hautement qualifiées**, dépassant ainsi largement les objectifs fixés par l'Union européenne (**tableau 8**)⁴⁸. Notons aussi, qu'il y a une nette différence entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le niveau de certification. En effet, les femmes de 30-34 ans sont largement plus nombreuses à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (universitaire et non-universitaire) que les hommes. Leur part dépasse d'ailleurs les recommandations émises par l'UE, que ce soit en Belgique ou dans les trois Régions⁴⁹.

Tableau 8 – Part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (2020)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	40,2%	55,5%	47,8%
Région de Bruxelles-Capitale	55,9%	60,4%	58,2%
Région flamande	40,8%	57,8%	49,3%
Région wallonne	32,1%	49,1%	40,6%

Source : Statbel, sur base des données Enquête sur les forces de travail, 2020

Cette dynamique de surdiplomation de la population bruxelloise peut notamment s'expliquer par la présence d'institutions internationales, d'administrations nationales et régionales, et de tous les services et fonctions induits par leur présence sur le territoire bruxellois. Cette situation génère certes beaucoup de valeur ajoutée mais elle demande principalement des personnes hautement certifiées et elle crée peu d'emplois pour les populations les moins favorisées et les moins scolarisées de Bruxelles⁵⁰.

1.6. Bruxelles, une capitale marquée par les inégalités

Si les disparités de certification sont marquées en Région de Bruxelles-Capitale, les inégalités de revenus le sont également. En effet, selon le Baromètre social 2020 un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté; ce qui place Bruxelles comme étant la Région avec les inégalités de revenus les plus importantes du pays⁵¹. **Ces inégalités ne sont pas sans conséquences sur l'enseignement et l'emploi.**

Comme évoqué précédemment, le taux de décrochage scolaire varie en Région bruxelloise selon les communes et est corrélé à l'indice socio-économique des ménages. Ce constat se reflète aussi géographiquement par une **démarcation spatio-résidentielle** en Région de Bruxelles-Capitale⁵². En effet, les quartiers en première couronne nord et ouest concentrent depuis des décennies les populations les moins favorisées et sont, de ce fait, qualifiés de « croissant pauvre » bruxellois⁵³. Étant historiquement des quartiers ouvriers à tendance pauvre, ils accueillent encore aujourd'hui les publics les plus précarisés, tandis que les classes moyenne et supérieure préfèrent s'installer dans les quartiers du sud-est, ou en périphérie. Cette répartition spatiale est également caractérisée par un flux d'immigration étrangère important, surtout composé de populations originaires de pays pauvres ou intermédiaires⁵⁴.

(50) VANDERMOTTEN (C.) et al., *La production des espaces économiques : La formation de territoire*, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2014, p.88

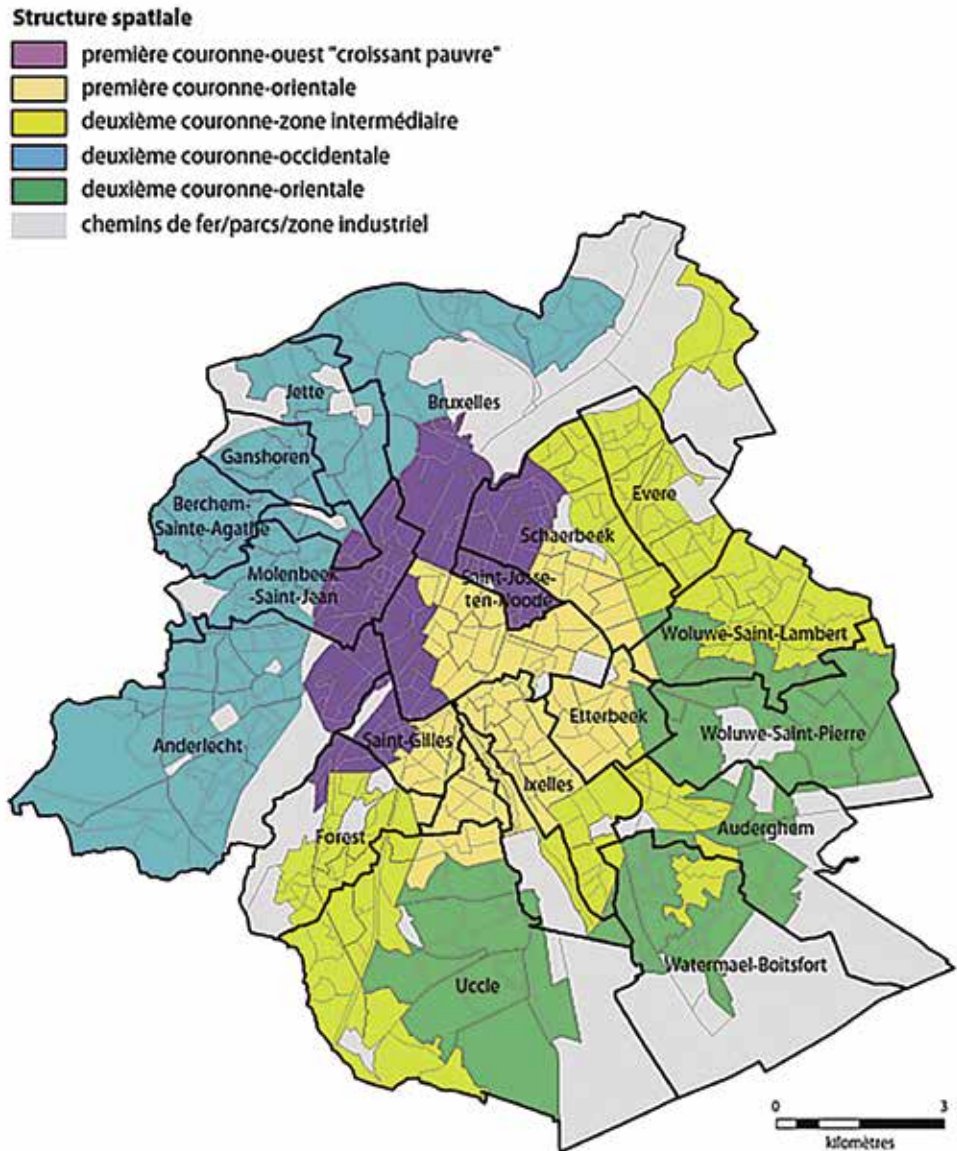
(51) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social*, op cit., 2020, p.25

(52) Présentation de l'étude d'Andrew Crosby et Géraldine André « Obstacles et leviers à la participation sociétale et citoyenne des jeunes Bruxellois défavorisés » par Géraldine André lors de la Conférence NEETs : Vers une transformation des regards et des pratiques, *Point Centre*, Charleroi, 6 mai 2021, <https://youtu.be/wJ0-Xgb2PAw>

(53) Le « croissant pauvre » comprend les communes suivantes : Anderlecht, Bruxelles ville, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek.

(54) KESTELOOT (C.), LOOPMANS (M.), « Inégalités sociales », *Brussels Studies*, Synopses, Note de synthèse, EGB n° 15, 03/03/2009, <https://journals.openedition.org/brussels/1007?lang=en#quotation>

Carte 3 – Structure spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale



Sources : IBSA, *Monitoring des quartiers* ; Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, 2006 ;
Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

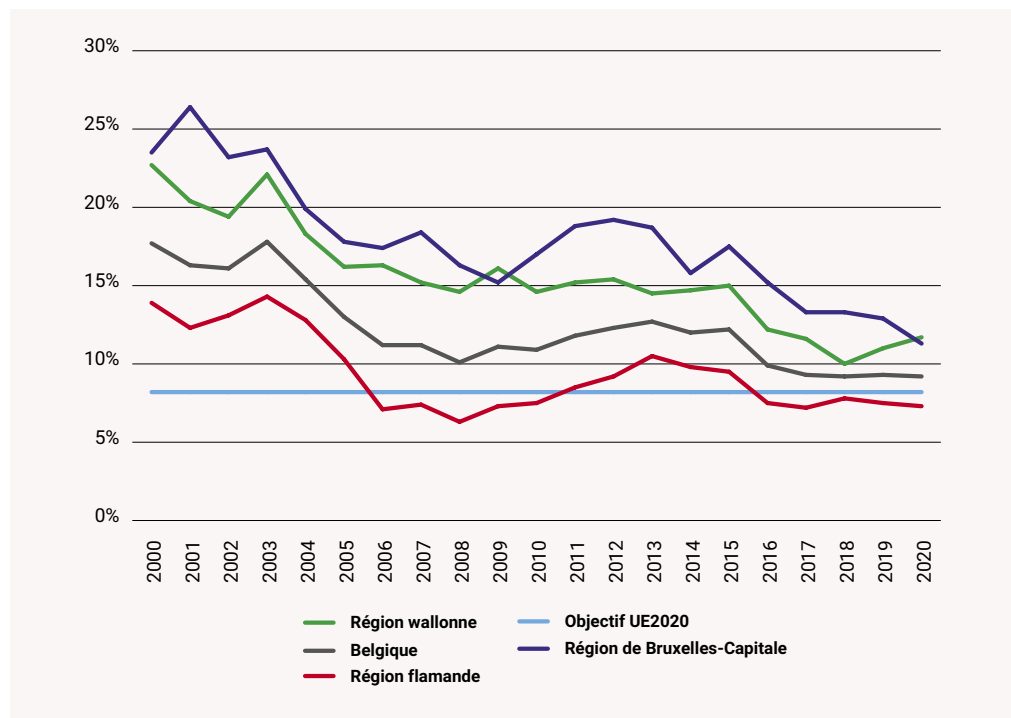
Ce sont souvent parmi ces mêmes populations que les jeunes font l'objet de discriminations et de relégation dans le milieu scolaire. Comme le montre l'étude « Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité », la « ségrégation sociale et ethnique des publics notamment par le biais du redoublement et de la réorientation scolaires » est une pratique fréquente des « établissements d'enseignement secondaire, surtout de la filière générale ». Ainsi, dès l'enseignement secondaire, on peut observer le développement des inégalités scolaires, qui sont encore plus visibles au niveau de l'enseignement supérieur auquel les jeunes issus de milieux défavorisés n'accèdent que rarement⁵⁵ ; ce qui peut être un véritable frein à l'embauche dans la Région (voir *supra*).

(55) Alter Échos, *Jeune à Bruxelles : inégalités à tous les étages*, 01/06/2016, <https://www.alterechos.be/jeune-a-bruxelles-inegalites-a-tous-les-etages/>

Autre que ce « phénomène d'inégalités d'accès à l'emploi » entre jeunes bruxellois.es, l'étude met également en lumière **la discrimination à l'embauche et le manque de reconnaissance par les employeur.euse.s des compétences non attestées par un diplôme**⁵⁶.

Aujourd'hui, les quartiers du croissant pauvre sont caractérisés par un chevauchement entre un taux élevé d'immigration et les jeunes en situation qualifiée de NEET⁵⁷. Cette abréviation venue du monde anglophone qualifie les jeunes de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni enseignement, ni formation (Not in Education, Employment or Training).

Figure 6 – Pourcentage de jeunes (15-24 ans) qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation (NEET)



Source : Statbel (sur base des données Enquêtes sur les forces de travail), 2020⁵⁸

(56) *Idem*.

(57) Présentation de l'étude d'Andrew Crosby et Géraldine André « Obstacles et leviers à la participation sociétale et citoyenne des jeunes Bruxellois défavorisés » *op.cit.*

(58) Statbel, *En 2020, 9,2 % des 15-24 ans n'avaient aucun emploi et ne suivaient aucun enseignement, ni aucune formation*, 31/03/2021, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/neet#news>

(59) Statbel, *Données classes d'âges et lieu de résidences de 2011 à 2021*, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=c1649c18-6a66-4286-9310-2413e74134f8>

(60) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social*, *op.cit.*, p.65

(61) *Ibidem*, p.101

Même si le pourcentage des jeunes en situation de NEET est clairement décroissant dans l'ensemble de la Belgique, **la part des NEET bruxelloise a longtemps été la plus élevée des trois Régions**, ce qui est d'autant plus alarmant dans le contexte de la croissance continue de la population de 15-24 ans dans la capitale⁵⁹. En 2020, la part de NEET en Région wallonne dépasse très légèrement celle de la Région bruxelloise (**figure 6**).

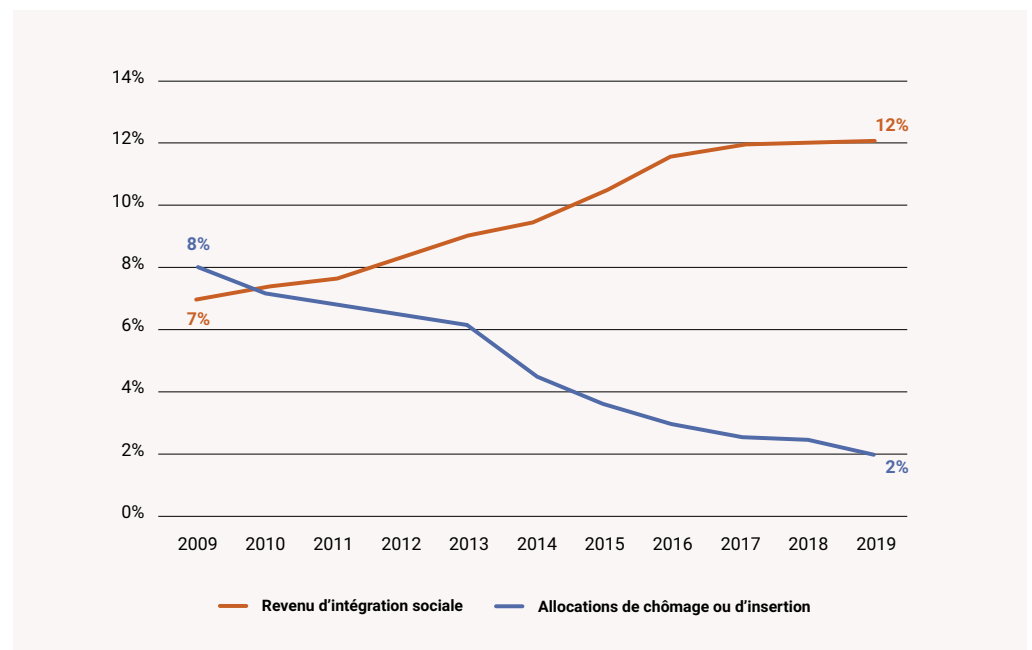
Le taux de chômage de toutes les tranches d'âge confondues reflète également cette ségrégation spatiale. Comme le montre le Baromètre social 2020, le taux de chômage le plus élevé est observé à Molenbeek-Saint-Jean (23%) alors que le taux le plus faible a été enregistré à Woluwe-Saint-Pierre (8%)⁶⁰. Cette conjoncture économique n'est pas sans conséquence sur les conditions et la qualité des emplois vers lesquels se dirigent les populations des quartiers les plus défavorisés. Comme l'a montré le Baromètre social 2020, le risque d'invalidité est plus de deux fois supérieur parmi les ouvrier.ère.s (13%) que parmi les employé.e.s (6%)⁶¹. Dans un contexte où le nombre de personnes

en incapacité de travail de longue durée a dépassé le nombre de chômeur.euse.s, la question de la qualité des emplois offerts devient de plus en plus cruciale et concerne toutes les classes socio-économiques.⁶²

En outre, si un cinquième de la population bruxelloise en âge d'être active (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement, le pourcentage de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) du CPAS varie également en fonction de communes : s'il est seulement de 1% à Woluwe-Saint-Pierre, il atteint 10% à Molenbeek-Saint-Jean.

Il est également intéressant de préciser que, même si une baisse incontestable du nombre de jeunes (18-24 ans) bénéficiaires d'allocations de chômage est observée à Bruxelles depuis quelques années, elle s'accompagne parallèlement d'une augmentation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (**figure 7**). Ce phénomène peut notamment s'expliquer par un durcissement législatif des conditions d'accès au chômage et des difficultés des jeunes à s'insérer dans le marché du travail⁶³.

Figure 7 – Pourcentage de bénéficiaire d'un RIS et de bénéficiaire d'une allocation de chômage ou d'insertion dans la population de 18-24 ans, Région bruxelloise, janvier 2010-2020



Source : SPP Intégration sociale et view.brussels ; SPF Economie-Statistics Belgium ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

(62) La Libre Belgique, *Malades de longue durée : une cotisation bientôt en vigueur pour responsabiliser les employeurs*, 22/03/2021, <https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/2021/11/22/ma>

(63) Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social*, op cit., p.36-37 [lades-de-longue-duree-une-cotisation-bientot-en-vigueur-pour-responsabiliser-les-employeurs-6MYC-6C6URVAUXM4UEBL6DX4BLY/](https://www.observatoire-social.be/fr/les-malades-de-longue-duree-une-cotisation-bientot-en-vigueur-pour-responsabiliser-les-employeurs-6MYC-6C6URVAUXM4UEBL6DX4BLY/)

1.7. Conclusion

La population bruxelloise se distingue de celle des deux autres Régions par de nombreuses inégalités qui lui sont propres. Cet état de fait demande donc de se pencher sur les besoins spécifiques de la population en termes de formation et d'enseignement.

- Les deux communes qui comptent les plus grandes parts de jeunes sont Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht. Ce sont également les deux communes les plus précarisées et où le décrochage scolaire est le plus important.
- Bruxelles est également la ville qui compte la part la plus élevée de personnes très peu ou non diplômées. Ceci est particulièrement alarmant car le niveau de scolarisation (et notamment l'obtention ou non du CESS) impacte la position socio-économique des personnes.
- Le risque pour les personnes très faiblement diplômées de tomber sous le seuil de risque de pauvreté est encore plus accru à Bruxelles qu'ailleurs.
- De plus, le parcours scolaire des élèves est influencé par leur indice socio-économique. Les élèves à indice socio-économique faible se retrouvent par exemple sur-représentés dans l'enseignement qualifiant.
- C'est notamment dans ces filières que le risque de décrochage scolaire est le plus élevé, maintenant ces élèves dans un statut précaire pour leur vie professionnelle.

La structure de certification en U – spécifique à Bruxelles – indique également qu'un **grand nombre de personnes sont infra-diplômées en Région bruxelloise**. Les analyses utilisées dans le présent rapport et portant sur la thématique de la certification, se réfèrent toutes aux données des Enquêtes sur les forces de travail. Or, les questions posées aux interrogé.e.s ne prennent en compte que les diplômes délivrés par l'enseignement. Afin de nuancer ce constat, il semble essentiel de mettre en regard ces données d'enquête avec le type et le nombre de **certifications délivrées par la formation professionnelle**.

2. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1. Indicateurs globaux du marché du travail

Pour l'analyse et l'évaluation du marché de l'emploi, plusieurs **indicateurs clés** sont à retenir. Ceux-ci recueillent généralement des informations les plus harmonisées possibles au niveau européen et international afin de dégager des **tendances générales** et de pouvoir comparer les pays entre eux. L'objectif est d'établir des politiques publiques ou de pouvoir effectuer un suivi ou une évaluation de politiques publiques.

Cette section est par conséquent dédiée à la définition des indicateurs clés nécessaires à l'analyse du marché de l'emploi. Sorte de **boîte à outils**, elle met aussi en avant les portails, rapports et sites donnant accès aux données bruxelloises concernant l'emploi.

Les principaux indicateurs :

Pour avoir une première bonne idée de comment se comporte un marché de l'emploi, il est très utile de prendre en compte les indicateurs suivants :

- La population active (occupée ou inoccupée)
- Le taux d'emploi
- Le taux d'activité
- Le taux de chômage

Mise en garde méthodologique

S'intéresser aux indicateurs du marché de l'emploi signifie être confronté à deux types de sources statistiques :

- **Les données d'enquête**
- **Les données administratives**

Ces deux types de données ne sont pas récoltées de la même manière et elles recouvrent des réalités différentes. D'une part, les statistiques issues des **enquêtes directes**, à savoir les recensements, questionnaires, sondages, etc., permettent d'offrir une compréhension approfondie et détaillée de la société. Cependant, elles sont coûteuses à mettre en place, souffrent parfois du manque de représentativité (notamment dû aux échantillons choisis ou du manque de réponses obtenues), et peuvent difficilement être classées territorialement. D'autre part, les données issues de **registres administratifs** (BCSS, fichiers de gestion, répertoires etc.), sont quant à elles, très souvent exhaustives. Elles peuvent être affinées territorialement (souvent jusqu'au niveau communal) et elles sont généralement moins coûteuses puisqu'elles sont mobilisées à de multiples fins. Présentées comme descriptives, elles sont cependant dépendantes des définitions appliquées et des méthodes de collecte et ne peuvent, de ce fait, pas vraiment être comparées entre pays ni dans le temps (ex. en cas de rupture statistique)⁶⁴.

(64) DESROSIÈRES (A.), « Chapitre 5. Enquêtes versus registres administratifs : les deux sources de la statistique publique », dans *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*, Paris, Presses des Mines, 2008, p. 95-118

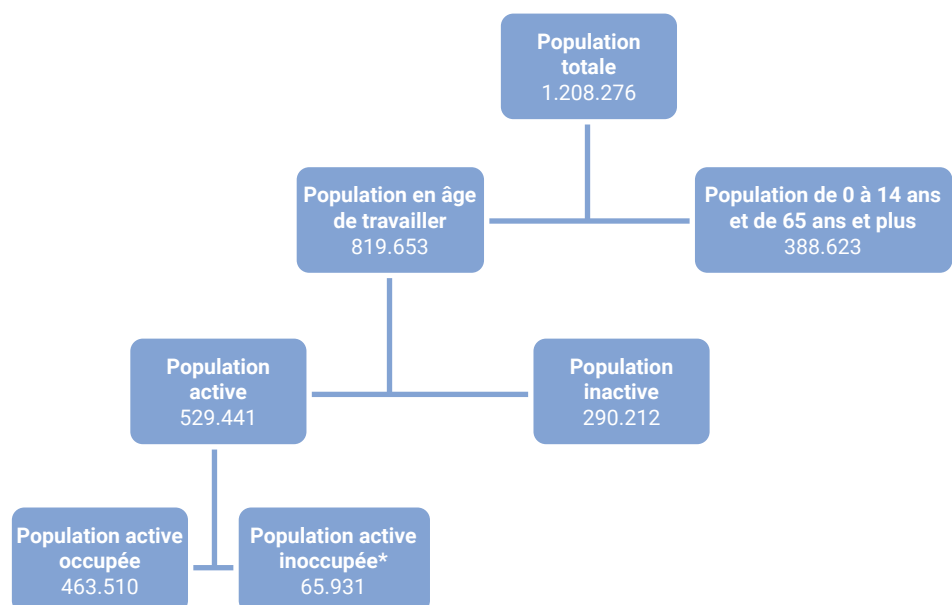
En Belgique, beaucoup d'indicateurs analysant le marché de l'emploi reposent sur les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), organisée par Statbel. Cette enquête par sondage cherche notamment à obtenir des informations auprès des ménages belges sur le marché du travail et d'autres sujets qui y sont liés. Elle est également menée dans les autres pays de l'Union européenne où elle est coordonnée par Eurostat, le service statistique de l'Union européenne. Ceci permet donc d'obtenir des informations comparables au niveau européen.

Sources de données statistiques :

- **Enquête socio-économique générale 2001** = évolution des recensements décennaux introduits en Belgique en 1846. Cette enquête ne fait plus le comptage de la population (qui se fait via le registre national) mais continue à récolter des données de valeurs socio-économiques.
- **Census (2011)** = recensement « administratif », il est un assemblage de toutes les bases de données administratives disponibles, tout en maintenant la confidentialité des données.
- **Enquête sur les forces de travail (EFT)** = une enquête socio-économique par sondage menée auprès des ménages. Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeur.euse.s et inactif.ve.s), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.
- **BELDAM (2010)** = enquête nationale sur les pratiques quotidiennes de déplacement des ménages.

2.1.1. Les indicateurs autour de la population

Figure 8 – Structure d'activité de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (moyenne annuelle 2020)



Source : SPF Intérieur, IBSA (sur base des données Enquête sur les forces de travail 2020)
* Chômeurs BIT

Par la **population totale**, on entend le nombre de personnes recensé administrative-ment⁶⁵ pour un territoire donné. Par exemple, pour la Belgique, on dénombre en 2020 une population totale de 11.492.641 personnes et une population bruxelloise totale de 1.208.276 personnes. Cette donnée statistique est traitée et diffusée par Statbel⁶⁶, l'office belge de statistique.

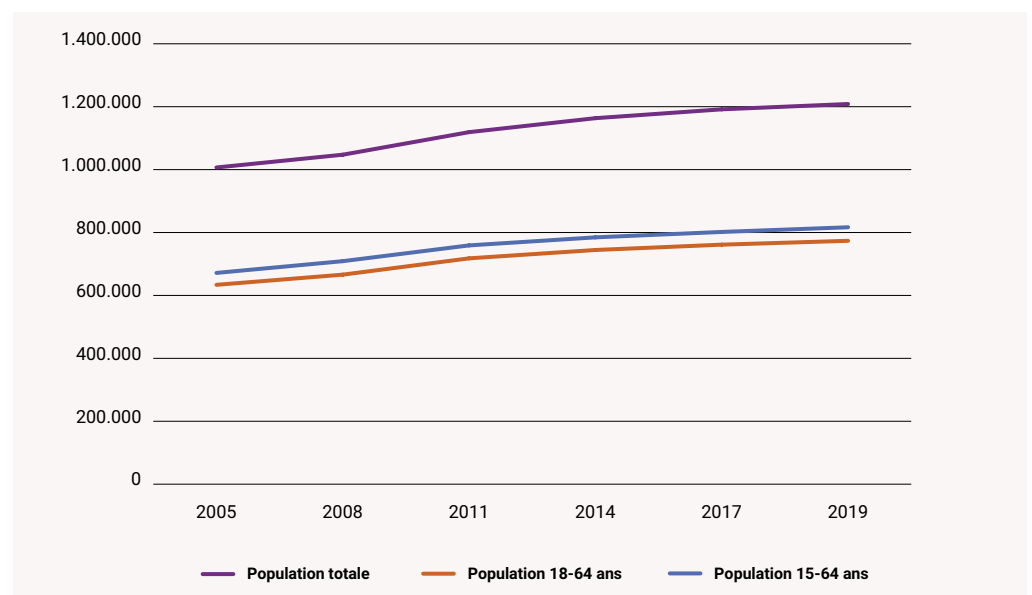
Au sein de cette population totale, les personnes âgées de 15 à 64 ans sont considérées comme appartenant à la **population en âge de travailler** et donc comme potentiellement actives. Autrement dit, ce nombre de personnes correspond au potentiel maximum des personnes qui pourraient être actives sur le marché du travail.

En 2020, pour Bruxelles, sur une population totale de 1.208.276 personnes, 819.653 personnes sont en âge de travailler et pourraient être actives sur le marché de l'emploi, soit 68% de la population. Ce choix de tranche d'âge est un **cadre de référence utilisé au niveau international** et il permet de comparer les marchés du travail de différents pays ou encore régions entre eux. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, cette statistique est traitée et diffusée par l'IBSA, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse⁶⁷. Cet indicateur doit néanmoins être considéré avec prudence. En effet, même si le choix d'une tranche d'âge, à savoir les 15-64 ans, a été arrêté pour pouvoir comparer les populations entre elles, ce choix ne témoigne cependant pas des réalités de terrain qui peuvent venir légèrement biaiser ces chiffres.

En Belgique par exemple, les jeunes sont soumis.e.s à l'obligation scolaire jusqu'à leur 18 ans. Les 15 – 18 ans, même s'ils sont repris dans la population en âge de travailler, peuvent artificiellement gonfler le nombre de potentiel.le.s actif.ve.s. Cela dit, les apprenti.e.s ou les jeunes ayant des contrats de travail étudiant (accessibles dès 15 ans, soit à la fin de l'obligation scolaire à temps plein) sont classé.e.s parmi les actif.ve.s occupé.e.s.

D'autres indicateurs dépendent de la population en âge de travailler (ex. le taux d'activité ou le taux d'emploi). C'est notamment pour cela, que parfois en parlant de population en âge de travailler, on retrouve la tranche d'âge 20-64 ans.

Figure 9 – Évolution de la population en âge de travailler en Région de Bruxelles-Capitale



Source : IBSA (sur base des données Steunpunt Werk et Statbel)

(65) En Belgique, cette statistique se fait sur base du registre national. Elle comprend donc les personnes inscrites au registre de population et des étranger.ère.s d'une commune belge. Le comptage se fait selon la résidence principale. Les personnes inscrites au registre d'attente des demandeur.euse.s d'asile, les personnes sans papiers, les Belges résidant.e.s à l'étranger ou encore les personnes sans domicile fixe ne sont pas comptabilisées.

(66) Statbel, *Structure de la population*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

(67) IBSA, *Thèmes, Marché du travail, Population en âge de travailler*, <https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/population-en-age-de-travailler>

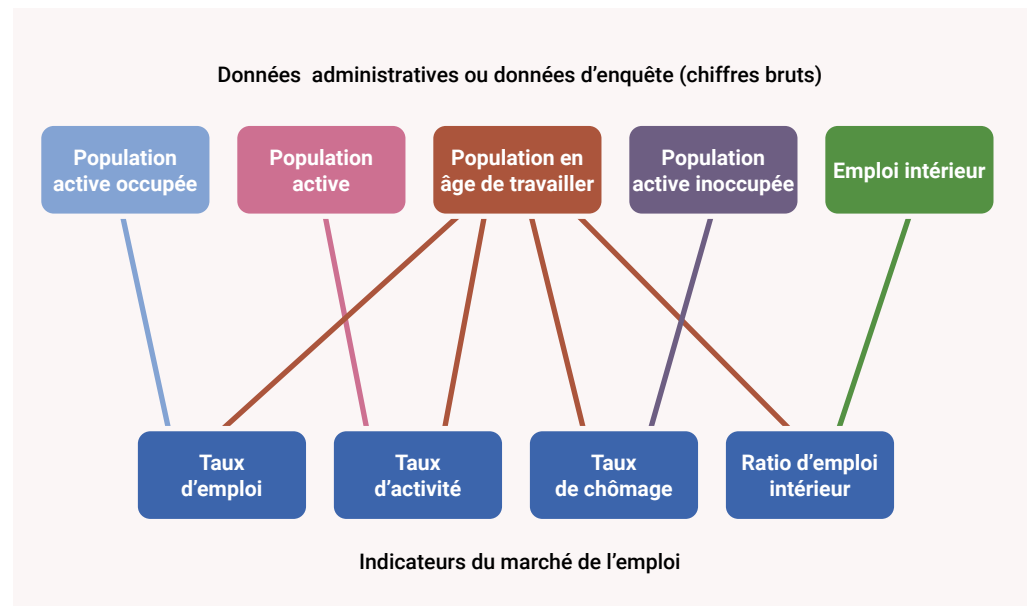
Sur base de cette population en âge de travailler, il reste encore à faire la distinction entre la **population active** et la **population inactive**. Par population active, on entend les personnes :

- qui travaillent (**population active occupée**) soit comme salariées soit comme indépendantes. En Région bruxelloise, 463.510 personnes⁶⁸ sont considérées comme actives et occupées en 2020 ;
- et les personnes qui sont à la recherche d'un emploi (**population active inoccupée/population active au chômage**). Parmi ces personnes demandeuses d'emploi inoccupées (DEI), on compte entre autres, les jeunes en stage d'insertion professionnelle (SIP), les demandeur.euse.s d'emploi percevant une allocation de chômage (DEDA), ou encore les demandeur.euse.s d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage et qui ne sont pas inscrit.e.s en SIP (par exemple, les personnes qui attendent une décision de l'ONEM sur leur admissibilité aux allocations, celles qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou encore celles qui ne disposent d'aucun revenu de remplacement). Le nombre de personnes actives inoccupées à Bruxelles en 2020 est en moyenne de 88.803 personnes⁶⁹.

Par population inactive, il faut comprendre les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage. Il s'agit par exemple de personnes au foyer, d'étudiant.e.s ou encore de personnes pensionnées.

2.1.2. Les indicateurs autour du marché de l'emploi

Figure 10 – Schéma sur les indicateurs du marché de l'emploi



(68) IBSA, *Thèmes, Marché du travail, Population active occupée*, (sur base des données Enquête sur les forces de travail), <https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/population-active-occupee>

(69) Viewstat, Actiris, moyenne 2020

(70) IBSA, « Marché du travail – Méthodologie », https://ibsa.brussels/sites/default/files/documents/meth_7-3_fr_2105.pdf, mai 2021

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la **population active occupée** – ou encore la population en emploi – correspond donc aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant une période de référence, ont travaillé au moins une heure comme salarié.e.s ou indépendant.e.s ou qui sont temporairement absent.e.s de leur travail⁷⁰.

Les statistiques sur la population active occupée reflètent la population au travail selon le **lieu de résidence** et ce peu importe le lieu de travail. Par exemple, en 2020 à Bruxelles, en moyenne 463.500⁷¹ personnes résidant dans la ville ont été occupées, que ce soit à Bruxelles ou en dehors. Le site de l'IBSA présente également ces données, ventilées par classe d'âge, genre, ou encore niveau de certification.

Une fois que la population en âge de travailler et la population active ont été déterminées, il est possible de calculer un **taux d'activité**. Celui-ci permet de définir quelle part de la population en âge de travailler est effectivement active sur le marché du travail – qu'elle soit en emploi ou à la recherche d'un emploi.

Le **taux d'emploi** permet quant à lui de définir la part de la population effectivement active et occupée (donc en emploi) sur le marché du travail.

Taux d'activité	Taux d'emploi
$\frac{\text{Population active (occupée ET inoccupée)}}{\text{Population en âge de travailler}}$	$\frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population en âge de travailler}}$

A Bruxelles, le taux d'activité fluctue autour des 65% depuis plus de 10 ans⁷². En 2020, il était de 64,6%. Le taux d'emploi oscille quant à lui depuis 5 ans autour des 55-56%⁷³.

En Flandre, le taux d'emploi tend plutôt vers les 70% depuis ces 3-4 dernières années. Il est évident que ces chiffres varient fortement selon les tranches d'âge prises en compte. Il convient donc d'être prudent.e lors de la comparaison de données. Souvent le taux d'emploi se concentre sur les 20-64 ans. Celui-ci est de fait beaucoup plus élevé car en Belgique les 15-20 ans sont encore souvent aux études et ne se retrouvent donc pas dans la population active occupée.

Tableau 9 – Comparaison des taux d'emploi 15-64 ans et 20-64 ans

Décembre 2020	Taux d'emploi (des 15-64 ans)	Taux d'emploi (des 20-64 ans)
Région de Bruxelles-Capitale	54,9%	59,6%
Région wallonne	58,6%	64,3%
Région flamande	68,9%	74,4%

Source : Statbel, sur base des données Enquête sur les forces de travail

(71) IBSA, *Thèmes, Marché du travail, Population active occupée, Tableau 7.3.1.1.a*, (sur base des données Enquête sur les forces de travail), <https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/population-active-occupee>

(72) View.brussels, *Le marché du travail bruxellois : Données statistiques - Taux d'activité, d'emploi et de chômage, 2020*, p.3

(73) *Ibidem*, p.11

Critique du taux d'emploi⁷⁴

L'avantage du taux d'emploi est principalement d'avoir une mesure des personnes en situation d'emploi pour une zone géographique ou un pays donné. Son harmonisation et son utilisation par Eurostat permettent également de comparer ce taux entre pays européens. Ainsi, pour 2019 par exemple, le taux d'emploi de la Belgique (70,5%) se situe sous la moyenne européenne (72,6%). La volonté du gouvernement fédéral étant d'atteindre un **taux d'emploi de 80% pour l'horizon 2030**, il est intéressant de se pencher sur le cas des pays l'ayant atteint ; à savoir l'Allemagne et les Pays-Bas en 2019.

Selon l'économiste Philippe Defeyt⁷⁵, une analyse plus approfondie de ces pays met en avant les biais de cet indicateur économique. En effet, ce dernier peut être gonflé pour deux raisons :

- **L'évolution de la structure de la population** : en effet, comme le taux d'emploi est tributaire de la population en âge de travailler, la structure de la population a une influence majeure sur la façon dont le taux d'emploi se comporte. En Allemagne, on observe un recul des 20-64 ans ces dernières années alors que cette même tranche d'âge est croissante en Belgique. Ces évolutions impactent donc inévitablement le taux d'emploi. En effet, pour une même population active occupée, une diminution de la population en âge de travailler va augmenter le taux d'emploi alors qu'à l'inverse une augmentation de la population en âge de travailler va diminuer le taux d'emploi.
- **Le type d'occupation/type de contrat** : le taux d'emploi peut également se voir gonfler en fonction du type d'occupation. En effet, un.e travailleur.euse à temps plein ou un.e travailleur.euse à temps partiel sera comptabilisé.e de la même manière. Aux Pays-Bas, on compte par exemple presque deux fois plus de travailleur.euse.s à temps partiel qu'en Belgique. Ce qui peut expliquer la forte différence entre les taux d'emploi de ces deux pays.

Ainsi, même si le taux d'emploi donne certaines indications intéressantes pour comprendre les tendances sur le marché de l'emploi, il mérite cependant d'être remis en perspective. Les quelques biais identifiés en témoignent. De plus, il ne faut pas oublier que le taux d'emploi ne donne aucune indication sur la stabilité des emplois, leur qualité ou leurs conditions d'exercice.

Contrairement au taux d'emploi, **l'emploi intérieur** donne quant à lui une indication sur le nombre de postes de travail occupés sur un territoire donné. Il est estimé à partir des données de l'ONSS (pour l'emploi salarié), de l'INASTI (pour l'emploi indépendant) et de l'ONEM. La focale est donc mise sur le lieu de travail et non plus le lieu de résidence comme c'est le cas pour le taux d'activité ou d'emploi.

En 2020, la Région bruxelloise compte par exemple 754.287 emplois sur son territoire. Ceci équivaut à **16% de l'emploi intérieur national**. Ces chiffres témoignent déjà de **l'attractivité économique bruxelloise**, puisque la capitale est surreprésentée en termes d'emplois par rapport à sa population. En effet, comparée à tout le pays, 10% de la population belge habite en Région de Bruxelles-Capitale⁷⁶.

De plus, depuis 2015, l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale est en **constante progression**. De 2018 à 2019, la Région bruxelloise connaît par exemple une augmentation de +2,4% de l'emploi intérieur (ou encore + 18.000 en unités). Sur la même période, l'emploi intérieur a augmenté de +1,7% en Flandre et +1,0% en Région wallonne⁷⁷. Il va

(74) L'Echo, Le taux d'emploi, un indicateur réducteur ?, 06/10/21, p. 8

(75) Économiste à l'Institut pour un développement durable (IDD)

(76) View.brussels, État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019, op.cit., p.9

(77) Idem.

sans dire que la crise sanitaire du Covid19 a eu un impact sur ces chiffres, on constate une diminution de -0,6% en Région bruxelloise entre 2019 et 2020 et de -1,1% en Flandre. Cependant, la Wallonie connaît quant à elle une augmentation de +0,3%⁷⁸.

Enfin, le **ratio d'emploi intérieur** met en rapport la population en âge de travailler et l'emploi intérieur. Cela permet d'avoir une « indication des emplois offerts relativement à la population en âge de travailler du territoire observé »⁷⁹.

Pour obtenir une statistique sur base **du lieu de travail**, et donc pour prendre en compte les personnes ne résidant pas à Bruxelles par exemple, comme les navetteur.euse.s, il faut se référer à **l'emploi intérieur**.

Ratio d'emploi intérieur	Taux d'emploi
$\frac{\text{Emploi intérieur}}{\text{Population en âge de travailler}}$	$\frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population en âge de travailler}}$

N.B. : On parle de taux lorsque le numérateur est compris dans le dénominateur et de ratio quand le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur.

Il est également possible de mesurer la proportion des postes vacants par rapport au nombre total d'emplois occupés et disponibles. Pour ce faire, Eurostat a recours au **taux de vacance d'emploi** (TVE). Par la vacance d'emploi, trois situations différentes sont considérées :

1. un poste nouvellement créé ;
2. un poste inoccupé ;
3. un poste sur le point d'être inoccupé⁸⁰.

Taux de vacance d'emploi
$\frac{\text{Nombre d'emplois vacants}}{\text{Nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants}}$

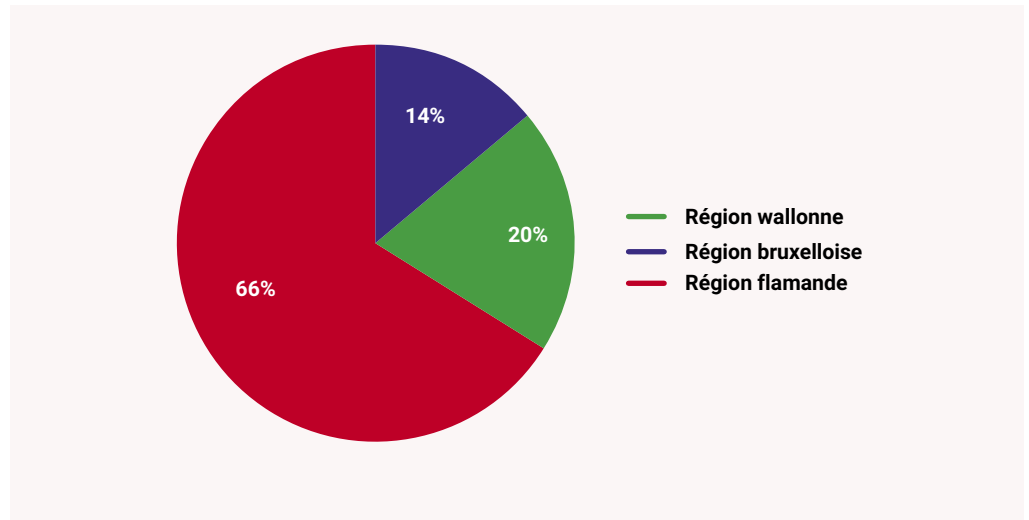
En Belgique par exemple, ce taux est à 2,9% alors que la moyenne européenne est de 1,9%. En Région bruxelloise, il oscille autour de 3% pour l'année 2020. Il est cependant intéressant de noter que presque **trois quarts des postes vacants se situent en Flandre**.

(78) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2020, 2022*, p.12

(79) IWEPS, *Ratio d'emploi intérieur*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

(80) Eurostat, *Taux de vacance d'emploi*, <https://data.europa.eu/data/datasets/hj5vu9s-fjbp2qkoewhzoa?locale=fr>

Figure 11 – Répartition des postes vacants par Régions en 2020



Source : Statbel (sur base des données JVS – Job Vacancy Survey 2020). Calculs : IBEFE Bruxelles⁸¹

Lorsqu'on parle de **population active inoccupée**, on entend généralement les personnes désirant trouver un emploi, qu'elles perçoivent des allocations chômage ou non. Cependant, il faut noter que deux mesures coexistent pour comptabiliser les personnes au chômage. D'une part, il y a la mesure administrative basée sur les données des services régionaux de l'emploi (tel qu'Actiris à Bruxelles) et de l'ONEM (l'institution publique de sécurité sociale) et d'autre part, il y a la mesure d'enquête, objectivable au niveau international et découlant de la définition du Bureau international du travail (BIT)⁸².

En tant qu'office régional de l'emploi, Actiris recueille l'inscription de tout.e.s les demandeur.euse.s. A Bruxelles, le calcul du **taux de chômage administratif** se fait sur base de ces inscriptions. Depuis 2006, ces données sont également croisées avec celles de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, afin de savoir rapidement si un.e demandeur.euse d'emploi a trouvé un travail et s'il ou elle peut, par conséquent, être retiré.e de la liste des demandeur.euse.s d'emploi⁸³.

Le **taux de chômage BIT**, ou encore taux de chômage harmonisé, repose sur la notion de population en âge de travailler, donc les 15-64 ans. Pour être comptabilisé dans les chômeur.euse.s BIT il faut :

- Être sans emploi ;
- Être directement disponible, ou dans un délai de deux semaines, pour travailler dans un emploi salarié ou indépendant ;
- Être activement en recherche d'un emploi au cours de la période de référence et les trois semaines précédant cette période⁸⁴.

Ce taux est calculé sur base de l'Enquête sur les forces de travail, contrairement au taux de chômage administratif.

(81) Statbel, *Emplois vacants*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants#figures>

(82) JUGNOT (S.), « 1. Les mesures du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 (n° 13), p. 31-44 <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2013-1-page-31.htm>

(83) IBSA, *Marché du travail – Méthodologie*, op.cit.

(84) Eurostat, *Les Euro-indicateurs : Marché du travail*, <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/euro-indicators/labour-market>

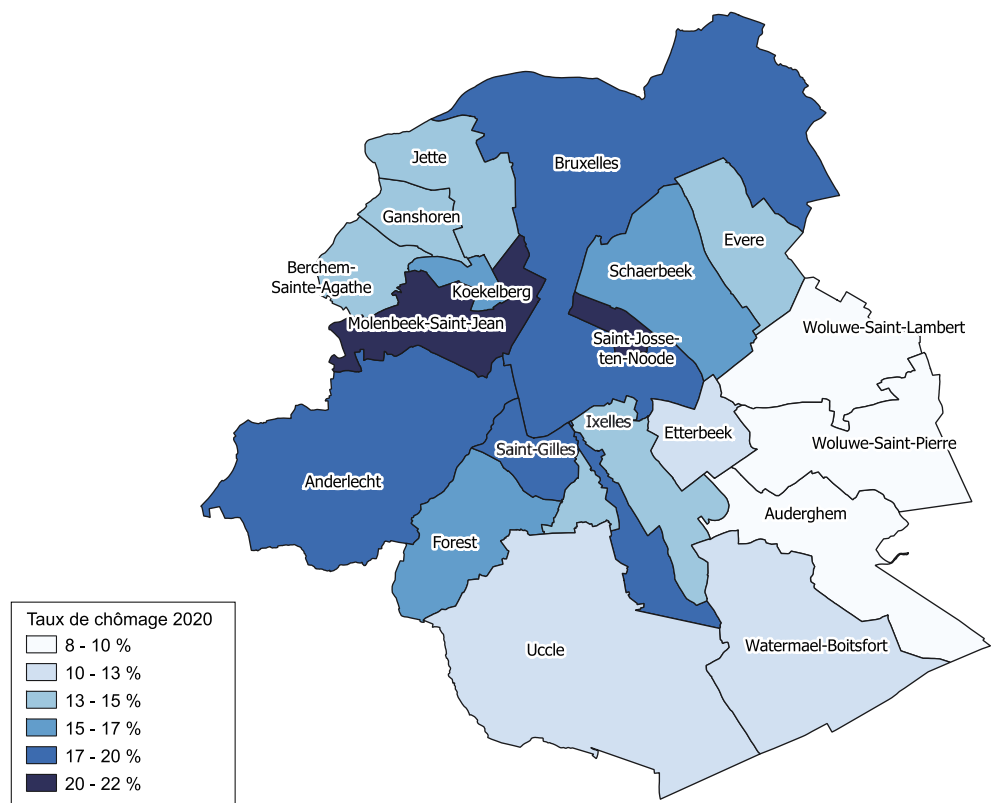
Tableau 10 – Comparaison entre les taux de chômage (BIT et administratif)

Décembre 2020	Taux de chômage BIT	Taux de chômage administratif
Région de Bruxelles-Capitale	14,7%	15,8%
Région wallonne	6,6%	13,1%
Région flamande	2,8%	3,5%

Source : Statbel, Actiris, IWEPS, Statistiek Vlaanderen

Le taux de chômage administratif au sein de la population bruxelloise oscille fortement entre les communes. Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode sont celles où le taux de chômage est le plus fort, avec respectivement 21,9% et 21,4%. Woluwe-Saint-Pierre (8,2%) est la commune avec le taux de chômage le plus bas. La répartition spatiale (**carte 4**) du taux de chômage montre une distinction assez nette entre le nord et le sud de la Région. Les taux les plus élevés se concentrent dans le croissant pauvre de la capitale.

Carte 4 – Taux de chômage annuel moyen en 2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale



Source : Actiris, viewstat, 2020

Qu'est-ce que la main-d'œuvre ?

Par main-d'œuvre, il faut comprendre l'ensemble des travailleur.euse.s (salarié.e.s ou ouvrier.ère.s). Cet ensemble peut s'appliquer soit à un secteur économique, à une entreprise, mais aussi à une région ou à un pays. Par exemple, il est possible de parler de :

- la main-d'œuvre de secteur de la construction ;
- la main-d'œuvre bruxelloise ;
- la main-d'œuvre d'une entreprise spécifique.

Sur la base de l'enregistrement des demandeur.euse.s d'emploi, Actiris et view.brussels (son Observatoire du marché de l'emploi) calculent également la **réserve de main-d'œuvre (RMO)**. Cet indicateur permet notamment de mieux saisir les mouvements de la main-d'œuvre entre les entrées et les sorties du marché du travail⁸⁵. Cet indicateur permet entre autres de montrer qu'il y a un mouvement (entrée-sortie) plus important chez les jeunes de moins de 25 ans, et que ce mouvement a tendance à s'atténuer avec l'âge. Les raisons de ces flux sont nombreuses mais view.brussels relève notamment une surexposition à la précarité chez les jeunes, qui se caractérise notamment par des périodes courtes d'emploi (intérim, CDD, etc.) et des périodes de chômage.

Pour tout.e lecteur.ice intéressé.e par une comparaison entre le marché de l'emploi belge et ses partenaires européens, l'IBEF invite à consulter le site be2020.be qui regroupe les différents indicateurs liés au marché de l'emploi.

2.1.3. Classifier les secteurs économiques et leurs activités - types de nomenclature

• Code NACE-BEL

Au sein de l'UE, chaque État membre recueille un certain nombre de statistiques sur les activités économiques de leur pays. Afin de pouvoir comparer ces données entre elles, la Commission européenne a mis sur pied une *nomenclature européenne des activités économiques*, dont l'utilisation est obligatoire. Celle-ci permet de cadrer et de ventiler les statistiques collectées selon les domaines économiques productifs (p.ex. la production, l'emploi, les comptes nationaux).

Les règlements européens sur les codes NACE autorisent les États membres à utiliser leur propre nomenclature nationale, tant qu'elle est dérivée du code NACE européen et qu'elle en respecte le cadre structurel et hiérarchique. Très souvent, les versions nationales du code NACE ajoutent un cinquième chiffre au code pour répondre à leurs besoins nationaux. On parle donc du code NACE-BEL 2008 pour la Belgique. Les données sont traitées par Statbel.

(85) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019*, op.cit., p. 55

Le code NACE-BEL se structure de la manière suivante :

Cadre structurel européen	1 ^{er} niveau	21 sections identifiées par des lettres alphabétiques A à U
	2 ^e niveau	88 divisions identifiées par des codes numériques à deux chiffres (01 jusqu'à 99)
	3 ^e niveau	272 groupes identifiés par des codes numériques à trois chiffres (01.1 jusqu'à 99.0)
	4 ^e niveau	615 classes identifiées par des codes numériques à quatre chiffres (01.11 jusqu'à 99.00)
Dérivé national belge	5 ^e niveau	943 sous-classes belges identifiées par des codes numériques à cinq chiffres (01.110 jusqu'à 99.000)

Exemple :

Section	Q	Santé humaine et action sociale
Division	88	Action sociale sans hébergement
Groupe	88.9	Autre action sociale sans hébergement
Classes	88.91	Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants
Sous-classes belges	88.911	Activités des crèches et des garderies d'enfants

• ROME V3

La nomenclature ROME V3 (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est le fruit de travaux réalisés par Pôle Emploi⁽⁸⁶⁾, avec la contribution de plusieurs de leurs partenaires. Un code ROME V3 se compose d'une lettre (de A à N) suivie de 4 chiffres. La lettre correspond à la famille de métiers (ex : J – Santé), les deux chiffres qui suivent permettent d'identifier le domaine professionnel (ex : J15 – Soins paramédicaux), et les deux derniers chiffres précisent la fiche métier concernée (ex : J1501 – Soins d'hygiène, de confort du patient). Un code ROME V3 peut concerner plusieurs métiers dont les compétences sont très proches, ou des appellations synonymes d'une même profession. Les IBEFE utilisent les codes ROME V3 dans leurs travaux, notamment pour établir leur liste de métiers prioritaires.

La nomenclature ROME V3 est le **langage commun pour les opérateurs belges francophones d'enseignement et de formation professionnelle**. En effet, le SFMQ (le Service francophone des métiers et des qualifications) attribue un code ROME V3 à chaque intitulé métier pour lequel il a réalisé un profil métier et un profil formation.

• Codes professionnels et domaines professionnels

Les données relatives aux offres d'emploi ainsi qu'aux chercheur.euse.s d'emploi sont répertoriées par Actiris selon des codes professionnels, une nomenclature utilisée à l'origine par l'ONEM. Il faut noter qu'un.e chercheur.euse d'emploi peut être inscrit.e dans plusieurs codes professionnels, cependant un code principal sera identifié (le métier qu'il ou elle préfère exercer). À chaque code professionnel correspond un intitulé de métier, ex : 2-11.10 *secrétaire juridique*. Ces intitulés de métiers sont par la suite classés selon des domaines professionnels (au nombre de 22) et sous-domaines professionnels (au nombre de 100). Pour revenir sur l'exemple de secrétaire juridique, cet

(86) Pôle Emploi est l'institution nationale publique qui gère l'emploi en France.

intitulé se retrouve dans le domaine professionnel A. *Administration (employés, secrétariat, etc.)*, et plus précisément dans le sous-domaine professionnel A2. *Administration – Secrétariat / bureautique secteur privé*.

• **Competent 2.0**

Competent est à la fois une nomenclature et un outil de matching. En 2013, les services publics de l'emploi belges décident, dans le cadre de Synerjob, d'utiliser le code « ROME Competent » comme nomenclature commune afin de pouvoir échanger plus facilement les informations relatives aux offres d'emploi et aux profils des demandeur.euse.s d'emploi. Par ailleurs, « Competent » en tant qu'outil de matching, est mis en place progressivement. Depuis cette année seulement, il est utilisé par Actiris pour encoder les offres d'emploi et les profils des demandeur.euse.s d'emploi, dans le cadre de la mise en place du « dossier unique du chercheur d'emploi ». Cet outil est la propriété intellectuelle du VDAB. Il se distingue en cela des profils métiers du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) qui sont eux issus de la concertation entre interlocuteurs sociaux sectoriels et opérateurs et qui sont adoptés officiellement par les gouvernements belges francophones et publiés au Moniteur belge. Par ailleurs, Competent, comme son nom l'indique, est construit sur une logique « compétence » et non « métier ».

2.2. Indicateurs spécifiques relatifs aux travaux de l'IBEFE

Une des missions principales des Instances bassins est de produire une liste de **métiers prioritaires** afin d'appuyer le pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle. En cela, l'Instance analyse et croise les informations socio-économiques relatives aux différents secteurs et métiers, leurs opportunités et leurs difficultés avec l'offre proposée et mise en œuvre par les opérateurs.

Quels métiers sont en pénurie de main-d'œuvre ? Pour lesquels d'entre eux, les compétences/les certifications des postulant.e.s font défaut ? Quels sont les métiers ou les secteurs économiques en pleine expansion ?

Afin de refléter au mieux toutes ces réalités, qui parfois se recoupent, se chevauchent ou se croisent, de nombreux concepts ont été développés, notamment par les organismes régionaux de l'emploi. Dans cette section sont rassemblées toutes ces notions afin de mieux comprendre dans quel cadre elles ont été établies, comment elles se recoupent, ainsi que l'utilisation qu'en font les opérateurs. Ces concepts rassemblent aussi des informations spécifiques sur le marché de l'emploi, les familles métiers et les secteurs économiques.

2.2.1. Métiers prioritaires

Dans le cadre de ses thématiques communes⁸⁷, chaque Instance bassin produit sa liste de métiers prioritaires. Ce sont des métiers pour lesquels sont faites des **recommandations de création/renforcement** ou de **maintien de l'offre d'enseignement et de formation**.

(87) Par thématiques communes, est entendu la liste de métiers prioritaires et les recommandations complémentaires.

L'IBEFE formule une « recommandation de création » lorsque l'offre actuelle d'enseignement et/ou de formation est estimée insuffisante ou mal répartie géographiquement pour couvrir les besoins socio-économiques du territoire ou que les parcours de formation sont estimés incomplets. La création d'offres nouvelles ou supplémentaires est alors recommandée.

L'IBEFE formule une « recommandation de maintien » lorsque l'offre d'enseignement et/ou de formation existante est suffisante et nécessaire pour assurer la continuité des parcours de formation, l'équilibre géographique de l'offre et pour couvrir les besoins socio-économiques identifiés dans le bassin. Dans le cas où une offre d'enseignement ou de formation disparaît, l'IBEFE soutient la création d'une nouvelle offre équivalente.

L'accord de coopération de 2015 donne la mission aux Instances bassins d'établir cette liste pour aider à la fois les opérateurs de formation et d'enseignement à orienter et adapter leurs offres aux besoins socio-économiques des bassins et, de permettre aux écoles de l'enseignement qualifiant de se voir octroyer des incitants financiers, via sa Chambre Enseignement qualifiant.

Pour savoir comment l'IBEFE identifie un métier prioritaire, le ou la lecteur.rice est invité.e à se référer à l'introduction du [chapitre 3](#) du Rapport analytique et prospectif.

Les métiers prioritaires 2021 à Bruxelles en quelques chiffres clés :

- Un total de 145 métiers prioritaires
- 81 (56%) concernent*
 - la construction (39),
 - l'installation et la maintenance (22)
 - l'industrie (20)
- La construction à elle-seule représente un peu plus d'un quart des métiers prioritaires
- Sur les 145 métiers prioritaires, 111 s'adressent tant à la formation initiale qu'à la formation pour adultes

* Selon les familles professionnelles Rome V3.

Les listes des métiers prioritaires des autres bassins :

- [Bassin du Brabant wallon](#)
- [Bassin de Hainaut centre](#)
- [Bassin de Hainaut sud](#)
- [Bassin de Wallonie Picarde](#)
- [Bassin de Huy-Waremme](#) (p. 117)
- [Bassin de Liège](#) (p.191)
- [Bassin de Verviers](#)
- [Bassin du Luxembourg](#) (p.116)
- [Bassin de Namur](#)

2.2.2. Fonctions/métiers critiques

Pour Actiris :

Les fonctions critiques telles que définies par Actiris permettent d'identifier où se trouvent les difficultés de recrutement sur le marché de l'emploi. Les causes de ces difficultés peuvent être quantitatives, qualitatives ou liées aux conditions de travail. Les fonctions critiques touchent donc plus concrètement aux problèmes d'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi pour les différents métiers. L'objectif d'identifier une liste des fonctions critiques est dès lors de pouvoir définir des stratégies publiques d'action d'information, d'orientation, de mobilité ou encore de formation⁸⁸.

Quelle fonction rencontre des difficultés de recrutement et pourquoi ? Afin de répondre à ces questions, une analyse en deux temps – principalement axée sur la durée du processus de recrutement – est effectuée sur base annuelle par view.brussels :

- 1) **Analyse statistique** : « une fonction est épinglée comme critique si elle satisfait simultanément aux trois conditions suivantes :
 - Un minimum de 20 offres d'emploi reçues par Actiris ;
 - Un taux de satisfaction pour ces offres d'emploi inférieur au taux de satisfaction moyen ;
 - Une durée d'ouverture plus longue que la durée médiane d'ouverture de toutes les offres d'emploi. »⁸⁹

Toutefois un biais existe, dont Actiris est conscient et essaie de solutionner, puisque l'agence régionale de l'emploi ne capte pas toutes les offres d'emploi. Ce phénomène peut d'ailleurs être plus important pour certains secteurs (notamment le secteur de la construction).

- 2) **Analyse qualitative** : la liste établie sur base de l'analyse statistique est ensuite soumise de manière
 - annuelle pour une consultation interne à Actiris des conseiller.ère.s de la direction Employeurs ;
 - biennale pour une consultation externe des fédérations sectorielles et des Centres de référence/Pôles Formation-Emploi (PFE)

Le métier de pharmacien.ne est sur la liste des fonctions critiques 2021, à la fois pour une raison quantitative et une raison qualitative.

Actiris classe également les fonctions critiques selon leur occurrence au cours des années. Il y a donc les fonctions critiques :

- **Structurelles** (c'est-à-dire identifiées comme telles à l'année de référence et pour la 3^e fois consécutive ou à l'année de référence et au moins trois fois sur les cinq dernières années précédant celle-ci) ;

Depuis 2015, le métier de puériculteur.rice est chaque année repris comme fonction critique. Depuis 2017 il est devenu une fonction critique structurelle et l'est toujours aujourd'hui.

(88) View.brussels, *Projet FOE : Métiers porteurs d'insertion ou à prospecter (dits de prospection)*, Note de cadrage, février 2020

(89) *Ibidem*, p. 7

(90) *Idem*.

- Émergentes (c'est-à-dire critiques à l'année de référence, mais non critiques au cours des cinq années qui précèdent) ;
- En voie de devenir structurelles (c'est-à-dire critiques à l'année de référence et émergentes l'année précédente)⁹⁰.

➔ [Liste des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale en 2020](#)

Pour le Forem :

Pour le Forem, des métiers/fonctions⁹¹ sont également considérés comme critiques lorsqu'il y a des difficultés de recrutement. Les demandeur.euse.s d'emploi wallon.ne.s sont encouragé.e.s à se former dans ces métiers car : « *Un incitant financier existe, sous certaines conditions, pour les demandeurs d'emploi qui terminent une formation dans un métier en pénurie ou une fonction critique.* »⁹²

Afin d'établir ces listes, le Forem s'appuie aussi sur deux étapes d'analyse, une quantitative et une qualitative.

- 1) L'analyse statistique : une fonction est considérée comme critique si :
 - Il y a un volume minimum de 12 offres et 24 postes par métier (en prenant en compte qu'une offre peut contenir plusieurs postes) ;
 - Le taux de satisfaction pour les postes du métier concerné est inférieur à la médiane de l'ensemble des métiers ;
 - Le délai de satisfaction est supérieur à la médiane de l'ensemble des métiers.
- 2) L'analyse qualitative : une fois l'analyse statistique effectuée, cette liste des fonctions critiques est confrontée à l'avis d'experts :
 - Internes au Forem avec la consultation de plus de 100 conseiller.ère.s aux entreprises ;
 - Externes au Forem avec la consultation des fonds sectoriels de formation en Wallonie.

Ce second volet d'analyse permet aussi de prendre en compte les possibles raisons des difficultés de recrutement rencontrées pour ces fonctions/métiers critiques, telles que les conditions de travail, l'expérience nécessaire, les langues à maîtriser ou encore les problèmes de mobilité et d'envisager des solutions pour y pallier⁹³.

(90) *Idem.*

(91) Le Forem, *Liste des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie 2021*, 62 p.

(92) Le Forem, *Métiers critiques, en pénurie, porteurs et d'avenir : comprendre les nuances*, https://www.leforem.be/documents/shema_metiers_critiques_en_penurie.pdf

(93) Le Forem, *Métiers en tension de recrutement en Wallonie 2018*, 10 p. https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/Rapport___metiers_en_tension_de_recrutement_en_wallonie_2018.pdf

(94) Le Forem fonctionne par exemple avec le code Répertoire emplois-métiers (REM)

En 2021, le métier de coiffeur.euse est sur la liste des fonctions critiques, sans toutefois être en pénurie. Il est critique en raison du profil des candidats et des conditions de travail difficiles.

Si les offices régionaux de l'emploi bruxellois et wallons ont établi un cadre similaire d'analyse statistique croisée à une analyse qualitative (avec la consultation et la prise en compte d'avis d'expert.e.s de terrain), les méthodes spécifiques de récoltes de données (les méthodes de calcul, les seuils statistiques à atteindre, les nomenclatures utilisées⁹⁴ etc.) peuvent différer et rendre les **comparaisons entre ces listes difficiles**.

➔ [Liste des métiers/fonctions critiques en Wallonie 2021](#)

2.2.3. Métiers en pénurie

Fonctions critiques

Métiers en pénurie pour
raison quantitative

Que ce soit pour Actiris ou pour le Forem, les métiers en pénurie sont **une « sous-catégorie » des fonctions critiques** et se caractérisent par un manque quantitatif de main d'œuvre par rapport aux offres sur le marché de l'emploi.

Pour Actiris :

Actiris n'établit pas à proprement parler une liste de métiers en pénurie mais bien une **liste d'études préparant à un métier en pénurie**. Cette liste est établie pour le service Dispense d'Actiris et ce dans le cadre de la reprise d'études de plein exercice et de la reprise des formations en alternance⁹⁵. Autrement dit, sous certaines conditions, des personnes bénéficiant d'indemnités de chômage peuvent se voir octroyer une dispense de disponibilité afin de suivre une formation ou des études, sans pour autant perdre leurs allocations de chômage.

Les métiers en pénurie se caractérisent uniquement par un manque quantitatif de main d'œuvre. Actiris considère qu'il y a un tel manque lorsque « *le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans la réserve de main d'œuvre est inférieur au nombre de postes vacants diffusés par Actiris* »⁹⁶.

La liste des études menant à des métiers en pénurie est donc établie :

- 1) En reprenant les fonctions critiques dont les difficultés de recrutement sont dues à une pénurie quantitative ;
- 2) En ajoutant à cette première liste les métiers dont
 - La réserve de main d'œuvre est trop faible (avec un indice de tension inférieur⁹⁷ à 1)
 - Un minimum de 20 offres d'emploi a été reçues par Actiris.

En 2021, le métier de conducteur.rice de poids-lourds permis C appartient par exemple aux métiers en pénurie.

La liste actuelle ne permet pas, aujourd'hui, d'identifier avec précision les formations ainsi que les options et sections de l'enseignement qui mènent aux métiers en pénurie. Exemple : électromécanique, informatique, chimie etc. ne sont pas des intitulés de formation ou d'enseignement, ni des intitulés de métiers en pénurie de main-d'œuvre. Un travail conjoint entre l'IBEFE Bruxelles, view.brussels et le service Dispense d'Actiris est en cours à ce sujet.

- ➔ Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main d'œuvre 2021

(95) Si les cours sont suivis en promotion sociale, ils doivent se dérouler en journée avant 17h et en semaine. De plus, ils doivent faire en moyenne 20h/semaine, sinon la dispense n'est pas accordée.

(96) View.brussels, *Projet FOE : Métiers porteurs d'insertion ou à prospecter (dits de prospection)*, op.cit., p. 8

(97) L'indice de tension est le rapport entre la réserve de main d'œuvre et les offres d'emploi.

Pour le Forem :

Pour établir sa liste des métiers en pénurie, le Forem prend également appui sur une partie des métiers de la liste des fonctions critiques, à savoir ceux qui se caractérisent par un manque quantitatif de main-d'œuvre. La pénurie est actée lorsque l'indice de tension est inférieur à 1,5 (autrement dit, 15 personnes sont enregistrées pour un métier pour 10 offres d'emploi)⁹⁸.

Cette liste de métiers en pénurie ne reprend cependant pas les métiers de l'enseignement, qui font eux l'objet d'un arrêté spécifique du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁹⁹.

En 2021, le métier de boucher.ère est un métier en pénurie car il se caractérise par un manque quantitatif de main d'œuvre.

➔ Liste des métiers en pénurie en Wallonie (hors enseignement) 2021

2.2.4. Knelpuntberoepen

Knelpuntberoepen

Les pénuries quantitatives

Les pénuries qualitatives

Les conditions de travail difficiles

Du côté néerlandophone, c'est le VDAB qui se charge de publier annuellement une liste des *Knelpuntberoepen* (littéralement : métiers en goulot d'étranglement). Ce dernier distingue également différentes catégories de knelpuntberoepen en fonction des facteurs explicatifs de ces catégories. On retrouve donc :

- Les pénuries quantitatives : lorsqu'il n'y a pas assez de candidat.e.s au vu du nombre de postes disponibles.
- Les pénuries qualitatives : lorsqu'il y a une inadéquation entre les demandes des employeur.euse.s et les compétences des candidat.e.s.
- Les conditions de travail difficiles : ex. travail le week-end, faible rémunération, travail lourd, stress...

Pour définir cette liste, le VDAB se base d'abord sur un nombre minimum d'offres par métier qu'il réceptionne. Ensuite, il établit une liste sur base d'analyses statistiques. Enfin, cette liste est soumise à l'avis d'expert.e.s de terrain, actif.ve.s dans les différents secteurs.

En 2021, le VDAB a également pris en compte l'impact de la pandémie sur les knelpuntberoepen. En élaborant une liste du « **top 10** » des **knelpuntberoepen**, le VDAB a pu mettre en exergue que près de la moitié de ces dix professions sont techniques, ex. technicien.ne en systèmes industriels, chef.fe de chantier, mécanicien.ne d'entretien, etc.

➔ Liste des knelpuntberoepen 2021

(98) Le Forem, Liste des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie 2021, op. cit., p. 4

(99) Fédération Wallonie-Bruxelles, Carrières dans l'enseignement : pénurie dans l'enseignement, <http://www.enseignement.be/index.php?page=24944>

2.2.5. Métiers porteurs d'insertion

Pour Actiris :

En tant que service régional de l'emploi, Actiris s'engage à garantir l'accès à l'emploi pour les demandeur.euse.s d'emploi. Pour cela, Actiris a développé de nouveaux concepts pour s'outiller face à ce défi. Le but premier est de « cibler les métiers destinés à favoriser les chances de trouver un emploi des chercheurs d'emploi bruxellois »¹⁰⁰. Pour ce faire, deux concepts ont été créés :

- 1) Les **métiers porteurs d'insertion** pour lesquels l'accent est mis sur l'orientation des chercheur.euse.s d'emploi vers certains métiers. Ces métiers sont entendus comme favorisant particulièrement l'insertion dans l'emploi pour les demandeur.euse.s d'emploi. En termes statistiques, plusieurs conditions (cumulatives) sont nécessaires pour être qualifié comme métier porteur :
 - Un volume de sorties vers l'emploi relativement élevé (supérieur ou égal au volume médian) ;
 - Une probabilité relativement élevée de trouver un emploi (taux de sortie vers l'emploi supérieur ou égal au taux moyen) ;
 - Et un indice de tension relativement faible (inférieur à 5) ou modéré (entre 5 et 10).
- 2) Les **métiers de prospection** pour lesquels l'accent est mis sur la prospection supplémentaire d'offres d'emploi par Actiris. Ceux-ci se définissent par deux conditions :
 - Un volume de sorties vers l'emploi relativement élevé (égal ou supérieur à la médiane)
 - Et un indice de tension élevé (entre 10 et 50) : donc une concurrence forte entre les chercheur.euse.s d'emploi.

Autrement dit, ce sont des métiers pour lesquels la réserve de main-d'œuvre est importante et donc la concurrence est élevée, mais ce sont également des métiers pour lesquels il y a de l'embauche.

Pour le Forem :

« La liste des «Autres métiers porteurs» reprend les métiers pour lesquels de nombreuses offres d'emploi sont diffusées. Les candidats qui postulent pour ces métiers trouvent généralement un emploi plus facilement. »¹⁰¹

2.2.6. Métiers d'avenir

Les changements inhérents au marché de l'emploi ont également un impact sur les besoins de formation et d'enseignement. En tant qu'observateurs sur ce même marché, Actiris et le Forem se sont engagés dans la prospective des métiers d'avenir.

Pour Actiris :

Afin de mener à bien ce travail **prospectif**, Actiris a défini différents types de métiers d'avenir. Par rapport aux catégories précédentes (ex. fonctions critiques, métiers en pénurie, etc.), les métiers d'avenir ne se basent pas sur une analyse statistique car ils font appel à de **l'anticipation des comportements du marché de l'emploi**. L'objectif est de comprendre comment les métiers vont évoluer et quels types de métiers vont émerger, pour prévenir les potentielles tensions à venir. Comme seule l'approche qualitative

(100) View.brussels, Projet FOE : Métiers porteurs d'insertion ou à prospection (dits de prospection), op.cit., p. 5

(101) Le Forem, *Autres métiers porteurs*, <https://www.leforem.be/former/horizonemploi/metier/porteurs.html>

est utilisée, il est difficile de prédire quels seront les impacts en termes de volume d'emplois concernés. L'idée est plutôt de **fournir des pistes de réflexion**, notamment sur comment anticiper les besoins en termes d'enseignement et de formation et ce sur différents horizons temporels :

- Considérer les évolutions sur base de maximum 5 ans pour l'anticipation de besoins en formation professionnelle,
- Considérer les évolutions sur base de 10 ans pour anticiper les besoins dans l'enseignement.

En identifiant ces métiers d'avenir, leurs usages peuvent être mis en avant et aider, par exemple, à l'orientation et à la reconversion professionnelle ou encore à l'identification de nouvelles compétences. Actiris reconnaît différents cas de figure auxquels il fait correspondre des concepts qui ensemble forment les métiers d'avenir. Ceux-ci peuvent se recouper en partie et ne sont pas exclusifs les uns des autres :

- 1) **Les métiers en demande demain**, autrement dit les métiers pour lesquels les besoins en recrutement sont importants et continueront à l'être dans les années à suivre.
- 2) **Les métiers émergents**, sont entendus les métiers qui sont au stade embryonnaire aujourd'hui ou ceux pour lesquels une augmentation de la demande est à prévoir.
- 3) **Les nouveaux métiers**, sont les métiers qui devraient apparaître dans les années à venir.
- 4) **Les métiers en transformation ou s'hybridant**, autrement dit les métiers qui existent déjà aujourd'hui et qui devraient continuer à exister dans les années à venir, mais qui vont connaître des transformations majeures, par exemple dues à une digitalisation massive.

➔ [FOCUS « Veille et anticipation » Mise en œuvre d'analyses prospectives Emploi Formation Enseignement en Région de Bruxelles-Capitale \(2014, view\)](#)

➔ [Détermination des besoins en emploi et en formation, 2020 \(view\)](#)

Pour le Forem :

Pour répondre aux évolutions à venir du marché de l'emploi et des potentiels besoins que cela peut engendrer pour la formation et l'enseignement, le Forem s'est lancé depuis 2013 dans la prospective des métiers d'avenir. En limitant leurs travaux sur une anticipation maximale de 5 ans, l'agence régionale wallonne de l'emploi a pour volonté de comprendre les transformations et adaptations que connaissent les différents métiers afin d'adopter une posture proactive dans les offres (accompagnement/formation/orientation) qu'elle propose.

Pour ce faire, le Forem applique une double approche basée sur la méthode prospective Abilitic2Perfom¹⁰² :

- Approche **large** : *visant à comprendre les évolutions des secteurs et les effets sur les contenus des métiers (2013 à 2018)*
- Approche **en profondeur** : *visant à analyser en profondeur certains métiers identifiés par la première approche et l'évolution des compétences (de 2015 à 2019)¹⁰³.*

➔ [Liste des métiers d'avenir de 2015 à 2019](#)

➔ [Métiers d'avenir et compétences pour le futur: Analyse transversale des rapports d'analyse prospective des métiers et compétences 2020](#)

(102) Description de la méthode, Le Forem, *Métiers d'avenir et compétences pour le futur Analyse transversale des rapports d'analyse prospective des métiers et compétences*, 2020, p.8-9

(103) *Ibidem*, p. 9

2.3. Conclusion

Cadre d'analyse	Concepts
Problèmes d'ajustement entre les flux de demandes d'emploi et d'offres d'emploi sur le marché du travail ; question des pénuries	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions critiques (Actiris, Forem) - Knelpuntberoepen (VDAB) - Métiers en pénurie (Actiris, Forem) - Métiers prioritaires (IBEFE)
Questions d'opportunité d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Métiers porteurs d'insertion (Actiris) - Métiers porteurs (Forem) - Métiers de prospection (Actiris)
Questions d'anticipation des tendances sur le marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Métiers d'avenir (Actiris, Forem)

Pour aider le ou la lecteur.rice à naviguer entre les différentes **informations sur le marché de l'emploi**, voici un tableau non exhaustif des principaux organes et leurs rapports à consulter pour se faire une idée des grandes tendances observables :

Pour la Région de Bruxelles-Capitale	
Les rapports phares	
Sur base mensuelle	<p>Les rapports mensuels de view.brussels (= l'observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) dans lesquels on retrouve les principaux chiffres du marché de l'emploi bruxellois. Ces rapports sont divisés en 2 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le nombre de demandeur.euse.s d'emploi et leurs caractéristiques, les évolutions des chiffres et le taux de chômage 2. aperçu des opportunités d'emploi sur base des offres d'emploi reçues par Actiris.
Sur base annuelle	<p>Publication d'une liste des fonctions critiques en Région bruxelloise par view.brussels et un rapport d'analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des fonctions critiques va aider Bruxelles Formation à élaborer (développer et adapter) son offre de formation ; • Le but de l'analyse des fonctions critiques est double : <ol style="list-style-type: none"> 1. croiser les données statistiques relatives à l'emploi et à la formation pour les analyser conjointement ; 2. définir des indicateurs communs entre Bruxelles Formation et Actiris pour évaluer et suivre les évolutions des fonctions critiques. Depuis 2019, le rapport est rédigé conjointement entre Bruxelles Formation et view.brussels. • Le rapport d'analyse des fonctions critiques détaille aussi de manière qualitative les raisons des difficultés de recrutement.
Sur base ponctuelle	<p>Publication par view.brussels d'une analyse de l'emploi et des fonctions critiques en « zone métropolitaine bruxelloise » (la dernière date de 2019 et traite de l'année 2017).</p>
Les sites phares	
<p>L'IBSA (l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse) propose une thématique entière sur le « marché du travail » et son outil interactif « le monitoring des quartiers » qui permet une analyse cartographique par quartier selon de multiples indicateurs.</p>	
<p>ViewStat est également un outil interactif d'Actiris qui permet d'explorer les statistiques – transitant par Actiris – liées au marché de l'emploi bruxellois.</p>	

Pour la Belgique	
Les organismes phares	
Statbel	Statbel fournit toutes les données sur le marché du travail en Belgique. Des prévisions détaillées concernant l'évolution du marché du travail à moyen et long terme sont disponibles sur le site du Bureau fédéral du plan. La situation du marché de l'emploi peut également différer d'une Région à l'autre. Les services régionaux pour l'emploi fournissent toute une série de statistiques et d'analyses permettant de mieux connaître ces spécificités régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Le Forem • VDAB • Actiris
Le Forem	L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, dit Le Forem propose des chiffres trimestriels sur la situation du marché de l'emploi en Wallonie, ainsi que des fiches récapitulatives du marché de l'emploi par année ¹⁰⁴ . Il propose aussi toute une série d'analyses sur le marché de l'emploi (ex. des focus sur les problématiques liées à l'insertion des jeunes, le travail intérimaire, etc.) ainsi qu'une liste de métiers en pénurie et des études prospectives sur les métiers de demain.
VDAB	« VDAB ontcijfert », une publication périodique éditée par le VDAB qui décrit le marché du travail en Flandre.
Actiris	Des statistiques sur l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, sur le site d'Actiris.
Communauté germanophone	Des infos sur le marché de l'emploi en Communauté germanophone, sur le portail de la Communauté germanophone. ¹⁰⁵

Pour l'Europe	
Les organismes phares	
Eurostat	Les statistiques actuelles liées au marché de l'emploi se retrouvent ici .
Commission européenne	Avec les publications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe – Rapport annuel ; • Évolution du marché du travail et des rémunérations en Europe – Rapport annuel ; • Revue trimestrielle de l'emploi et de la situation sociale ; • Notes analytiques ponctuelles accessibles en ligne.
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle.

Pour l'international	
Les organismes phares	
OCDE	Ici
OCDE stats	Ici

(104) Le Forem, *Le marché de l'emploi en 2020*, <https://www.leforem.be/documents/Fiche%20Marche%20de%20l'emploi%202020.pdf>

(105) Belgium.be, *Marché et politique de l'emploi*, https://www.belgium.be/fr/emploi/recherche_d_emploi/marche_du_travail

3. LA MOBILITÉ VERS ET HORS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Pour comprendre l'étendue socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale, il faut inévitablement passer par une analyse de la mobilité des travailleur.euse.s. Celle-ci est particulièrement prégnante puisque la moitié de tous les flux entrants à Bruxelles sont liés à l'emploi et plus spécifiquement à la navette entre le domicile et le lieu de travail¹⁰⁶. **Ces chiffres témoignent du caractère structurant des déplacements liés au travail sur l'économie bruxelloise.** En 2017, sur tous les flux sortants (ex motifs culturels, commerciaux, familiaux etc.) de la Région bruxelloise, **9% des trajets sont des navetteur.euse.s en partance de Bruxelles vers la périphérie**¹⁰⁷.

[Précautions : les données qui suivent se veulent plus détaillées sur l'origine et la destination des navetteur.euse.s, mais elles ne proviennent pas toutes des mêmes sources et n'ont pas toutes été récoltées au même moment et selon les mêmes modalités de calcul. Ceci peut donc générer quelques différences statistiques.]

Par ailleurs, il s'agit également d'un phénomène d'ampleur nationale puisqu'en 2020, pour toute la Belgique, **28,71% des personnes travaillent en dehors de leur province de résidence**. Ce sont cependant les deux provinces du Brabant flamand (44,58%) et du Brabant wallon (48,37%) qui comptent le plus haut pourcentage de leur population travaillant à l'extérieur de leur province (**tableau 11**).

Tableau 11 – Proportion de la population travaillant hors de sa province de résidence (2020)

Province de résidence	Population travaillant hors de sa province
Province d'Anvers	17,66%
Province de Brabant flamand	44,58%
Province de Flandre occidentale	15,39%
Province de Flandre orientale	28,09%
Province de Limbourg	23,66%
Région de Bruxelles-Capitale	18,63%
Province de Brabant wallon	48,37%
Province de Hainaut	27,09%
Province de Liège	17,92%
Province de Luxembourg	37,55%
Province de Namur	36,89%
Moyenne de la population travaillant hors de sa province	28,71%

Source : Statbel, données de référence *Census2011*, mise à jour 2020

Lorsque ces données sont transposées à l'échelle d'une commune, autrement dit la part de la population qui travaille en dehors de sa commune de résidence, le pourcentage des navetteur.euse.s est encore plus élevé. Ainsi, en 2014¹⁰⁸, 55% de la population active belge est navetteuse ; voire 63% lorsqu'on retire les personnes travaillant à domicile de ces actifs¹⁰⁹.

(106) STRALE (M.), « Les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie : des situations contrastées », *Brussels Studies*, General collection, no 137, 08/07/2019, <https://journals.openedition.org/brussels/2831>

(107) *Ibidem*, §6

(108) Pas de données actualisées à ce jour

(109) VANDERMOTTEN (C.) et al., *op.cit.* p.89

La mobilité des travailleur.euse.s a donc un ancrage historique en Belgique et elle se définit selon différentes caractéristiques. De manière générale, les distances parcourues sont courtes, les navettes sont relativement plus concentrées dans le nord-est du pays et **le bassin d'emploi bruxellois est celui qui domine l'attraction des navetteur.euse.s**, que ce soit de sa périphérie directe (à savoir du Brabant wallon et flamand, l'est de la Flandre orientale, une partie du Hainaut et de la province de Namur) ou du reste du pays¹¹⁰.

Qu'est-ce qu'une navette ?

De manière générale, le terme de navette renvoie aux « personnes qui effectuent un **déplacement domicile-travail ou domicile-école** qui franchit un certain seuil, typiquement les limites communales. Cette terminologie implique également une certaine **régularité** dans le déplacement (...) qui souligne la composante quotidienne qui s'attache au concept »¹¹¹.

Selon cette définition, deux situations sont à prendre en compte pour la Région de Bruxelles-Capitale :

- les **navettes entrantes** : ce sont les travailleur.euse.s qui vivent en dehors des 19 communes de la capitale bruxelloise mais qui y travaillent.
- les **navettes sortantes** : ce sont les travailleur.euse.s qui vivent en Région bruxelloise mais qui travaillent en dehors de ses 19 communes.

3.1. La mobilité des travailleur.euse.s en Région de Bruxelles-Capitale

De par son attractivité économique, la Région bruxelloise a connu jusqu'à la fin des années 90 une augmentation importante des flux de navettes entrantes. A tel point que pendant de nombreuses années, la majorité des emplois bruxellois étaient occupés par des non-bruxellois.es (**figure 12**)¹¹². Cependant, depuis les trente dernières années, ces flux ont eu tendance à stagner voire à diminuer, et ce en particulier pour les travailleur.euse.s provenant de la périphérie flamande proche de Bruxelles. Ce phénomène s'explique notamment par la déconcentration de l'activité économique vers les zones périurbaines de Bruxelles. Les travailleur.euse.s habitant en Flandre restent cependant les navetteur.euse.s entrant.e.s majoritaires. A l'inverse, la navette au départ de la zone périurbaine résidentielle francophone a tendance à croître très légèrement, tout comme celle des villes plus éloignées de Bruxelles¹¹³.

Beaucoup de travailleur.euse.s hautement qualifié.e.s viennent effectivement de la périphérie de Bruxelles, mais cette légère croissance pourrait également être le fait de personnes moins qualifiées venant de régions où les opportunités économiques sont moins importantes (ex. la région de Charleroi, du Centre, du Borinage)¹¹⁴.

Malgré une légère baisse de navetteur.euse.s depuis 2014, **la navette reste très importante et structurante pour l'économie bruxelloise**¹¹⁵.

(110) *Ibidem*, p.89-91

(111) ERMANS (T.), et al., « Bruxelles et ses déplacements domicile-travail et domicile-école », *Belgeo*, n°4, 2017, p.4

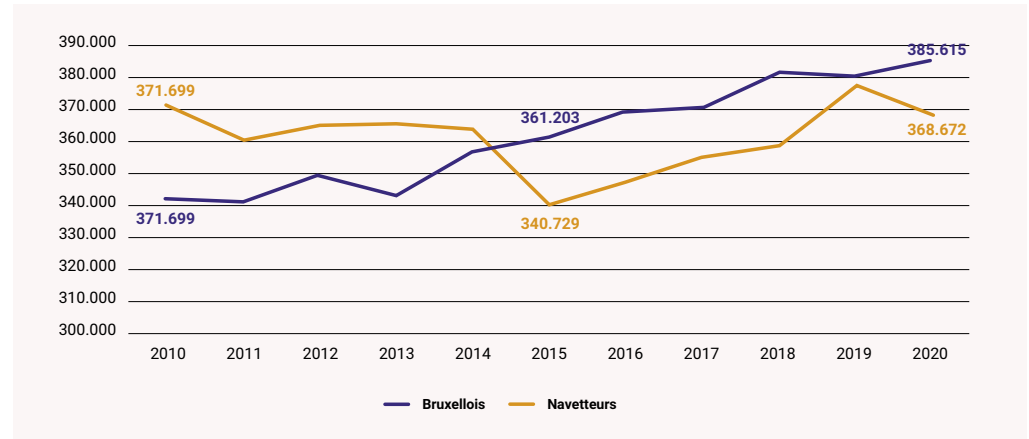
(112) En 2019, sur les quelques 759.000 emplois pourvu par la Région bruxelloise, 49,8% sont occupés par des navetteurs flamands ou wallons (respectivement 31,5% et 18,3%) ; cf. View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019*, 2020, p. 33

(113) VANDERMOTTEN (C.) et al., *op. cit.*, p.91

(114) *Idem*.

(115) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019*, *op. cit.*, p.9-10

Figure 12 – Évolution de la répartition de l'emploi intérieur en Région bruxelloise (2010-2020, en nombre)¹¹⁶



Sources : SPF Économie - DGSIE, calculs view.brussels

Bruxelles centralise la quasi-totalité des navettes en Belgique

Bruxelles et sa périphérie forment d'ailleurs une situation assez unique puisqu'elles sont le centre névralgique des flux interrégionaux. En effet, comme le déduit une étude de view.brussels, en 2017, **87,6% de tous les déplacements interrégionaux concernent les navetteur.euse.s entrant.e.s ou sortant.e.s de Bruxelles**¹¹⁷. Autrement dit, en matière d'emploi, les déplacements entre la Région wallonne et la Région flamande sont minimes par rapport à ceux concernant la Région bruxelloise.

Destination	Nombre de travailleur.euse.s	Pourcentage de tous les flux interrégionaux
Vers la Région bruxelloise	355.416	72,0%
Hors de la Région bruxelloise	76.958	15,6%

Source : view.brussels, 2017¹¹⁸

Il apparaît néanmoins que les données sur la navette sortante diffèrent selon les sources. En 2017, view.brussels indique que la navette sortante de la Région de Bruxelles-Capitale représente 15,6% de tous les flux interrégionaux alors que le travail académique de Mathieu Strale indique 9% pour la même année.

La mobilité professionnelle autour de la Région bruxelloise est donc particulièrement accrue. Le corollaire de ce système de navettes est d'avoir beaucoup de postes occupés par des navetteur.euse.s en Région bruxelloise. **En 2019, sur les quelque 759.000 emplois pourvus par la Région bruxelloise, 49,8% sont occupés par des navetteur.euse.s flamand.e.s (31,5%) ou wallon.ne.s (18,3%).** A l'inverse, en Région flamande 96,5% des postes sont occupés par des résident.e.s flamand.e.s et en Région wallonne 96% sont occupés par des résident.e.s wallon.ne.s; ce qui n'empêche pas la mobilité au sein même de ces deux Régions¹¹⁹.

Cette situation témoigne aussi de **l'attractivité de l'économie bruxelloise** qui pourrait s'expliquer entre autres par une prévalence du secteur public, des administrations régionales, fédérales ou encore européennes.

(116) *Ibidem*, p. 38

(117) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017, 2018*, p.8

(118) *Idem*.

(119) *Ibidem*, p.9

(120) *Idem.*

(121) Le taux de vacance d'emploi mesure la part d'emplois vacants dans le total du potentiel d'emploi (occupés et vacants).

(122) Conseil supérieur de l'emploi, État de lieux et perspectives du marché du travail en Belgique et dans les Régions, 2021, p.52

(123) Actiris, 23.000 emplois en Flandre, autant d'opportunités pour les Bruxellois, <https://press.actiris.be/23000-emplois-en-flandre-autant-dopportunités-pour-les-bruxellois>

(124) VRT, Les Bruxellois auront bientôt plus d'opportunités de travail en Flandre, 29/09/2021, <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2021/09/29/les-bruxellois-aurent-bientot-plus-dopportunités-de-travail-en-f>

(125) Accord de coopération du 24 février 2005 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi.

(126) *La Libre Belgique, Des mesures – parfois hypothétiques – pour doper l'emploi et aider les métiers en pénurie*, 13/10/21, pp. 12-13

(127) Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant le projet d'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté flamande concernant la collaboration en matière de politique du marché de l'emploi et la promotion de la mobilité des demandeurs d'emploi, 16 février 2006

(128) <https://eenjobpourmoi.be/>

(129) Conseil supérieur de l'emploi, État de lieux et perspectives du marché du travail en Belgique et dans les Régions, 2021, p.52

(130) ERMANS (T.), *et al, op.cit.*, p.8

(131) *Idem.*

(132) En valeur absolue : 378.000/759.000 emplois

(133) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019, 2020*, p.34

(134) En valeur absolue : 82.700/759.000 emplois

(135) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019, op.cit.*, p.34

(136) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017, op.cit.*

(137) *Idem.*

Les Bruxellois.es vont-ils et elles devenir encore plus mobiles ?

La navette axée vers l'extérieur de la Région bruxelloise pourrait également augmenter dans les années à venir, et ce notamment pour occuper des métiers en pénurie dans la périphérie bruxelloise. Avec 17% des travailleur.euse.s bruxellois.es sortant.e.s de la Région pour travailler, **ils et elles sont les plus mobiles de Belgique**¹²⁰.

Si les Bruxellois.es font de plus en plus la **navette vers la Flandre (augmentation de 21% sur cinq ans)**, cette évolution ne permet pas de combler les départs à la retraite et le manque de main d'œuvre y reste criant dans cette partie du pays. Sur les trois Régions, c'est d'ailleurs en Flandre que le taux de vacance d'emploi¹²¹ est le plus élevé (3,2%). Celui-ci est de 2,8% en Région bruxelloise et de 2,4% en Wallonie¹²². A titre d'exemple, dans le Brabant flamand uniquement, une offre d'emploi sur cinq reste vacante¹²³.

Face à ce besoin de main d'œuvre, les opportunités pour les demandeur.euse.s d'emploi bruxellois.es sont précieuses et doivent être exploitées, d'autant plus dans un contexte où Bruxelles dispose de nombreux.ses travailleur.euse.s (avec près de 88.000 demandeur.euse.s d'emploi pour 2020)¹²⁴.

Au regard de ces besoins complémentaires, les autorités politiques s'engagent depuis un moment dans cette direction, puisque en 2005 déjà, des accords de coopération régionaux¹²⁵ visaient à renforcer et favoriser la mobilité des travailleur.euse.s. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral se concentre sur un « **Plan métiers en pénurie** » dans lequel l'axe de la mobilité interrégionale est encouragé et encadré via la révision des accords de coopération¹²⁶.

Pour augmenter l'accès à l'emploi des Bruxellois.es¹²⁷, les offices régionaux de l'emploi incitent également les chercheur.euse.s d'emploi à franchir la barrière linguistique et géographique, via de nouvelles campagnes¹²⁸.

Selon le Conseil Supérieur de l'emploi « les branches d'activité rencontrant les plus grandes difficultés de recrutement sont l'information et la communication (6,4%) ainsi que les activités professionnelles, scientifiques et techniques (5,4%) et la construction (4,2%). »¹²⁹

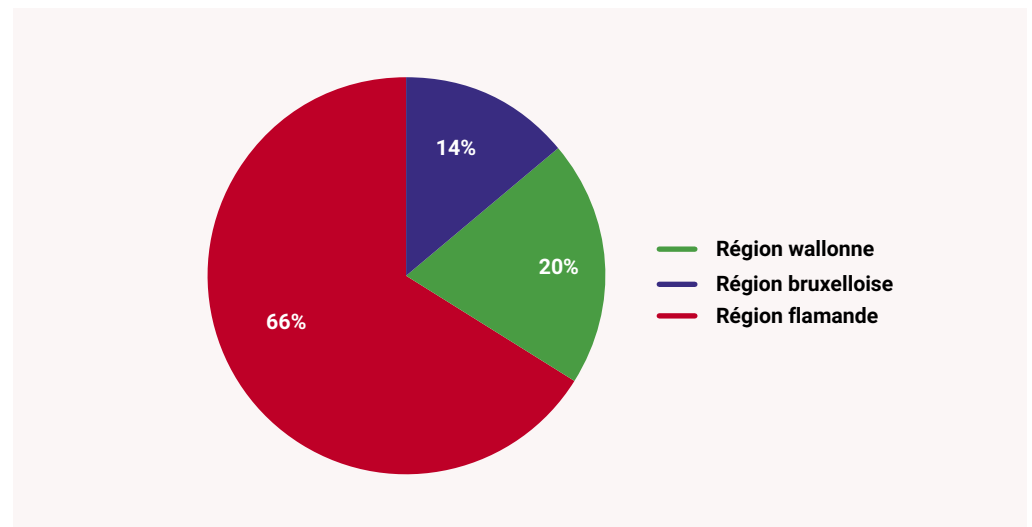
Caractéristiques de la navette entrante et sortante de la Région de Bruxelles-Capitale

Navette entrante	Navette sortante
Les travailleur.euse.s ont tendance à parcourir de grandes distances en moyenne (58,8% parcourent plus de 25km) pour venir travailler en Région de Bruxelles-Capitale ¹³⁰ .	Les travailleur.euse.s tendent à occuper un travail en périphérie assez proche de la Région de Bruxelles-Capitale (à moins de 25km de leur domicile) ¹³¹ .
En 2019, 49,8% ¹³² des personnes qui travaillent à Bruxelles, résident en dehors de Bruxelles dont 31,5% viennent de Flandre et 18,3% viennent de Wallonie ¹³³ .	En 2019, 17,6% ¹³⁴ des personnes qui habitent à Bruxelles travaillent en dehors de Bruxelles, dont 12,1% (ou 57.000) vont en Flandre et 5,4% (ou 25.800) en Wallonie ¹³⁵ .
	Les travailleur.euse.s bruxellois.es qui travaillent en Flandre se rendent surtout dans le Brabant flamand (3/4 de tous.tes les navetteur.euse.s) ¹³⁶ .
	Ceux et celles qui se rendent en Wallonie travaillent principalement dans le Brabant wallon (60,8%) ou dans le Hainaut (25,9%) ¹³⁷

La mobilité en termes de flux et de destination

La Région bruxelloise centralise les flux des navettes. Mais d'où viennent-elles et vers où vont-elles ? En 2020, sur 754.287 emplois disponibles en Région bruxelloise, presque la moitié de ces postes (368.672) sont occupés par des navetteur.euse.s résidant en Flandre ou en Wallonie (**figure 13**)¹³⁸.

Figure 13 – Répartition des travailleur.euse.s en Région bruxelloise selon la Région de domicile (2020)



Source : view.brussels

En 2019, la navette sortante de Bruxelles s'élève à 17,6% dont 12,1% (ou 57.000) des travailleur.euse.s se rendent en Flandre et 5,4% (ou 25.800) en Wallonie¹³⁹. Sur les 12,1% qui se rendent en Flandre, près des trois quarts ont pour destination le Brabant flamand et se rendent dans les 8 communes suivantes (par ordre décroissant) :

- Zaventem
- Machelen
- Vilvorde
- Asse
- Louvain
- Dilbeek
- Grimbergen
- Hal

Les travailleur.euse.s bruxellois.es se rendent donc en premier lieu dans les communes autour de l'aéroport de Zaventem, ce qui témoigne d'un bassin d'opportunités d'emploi pour les Bruxellois.es¹⁴⁰.

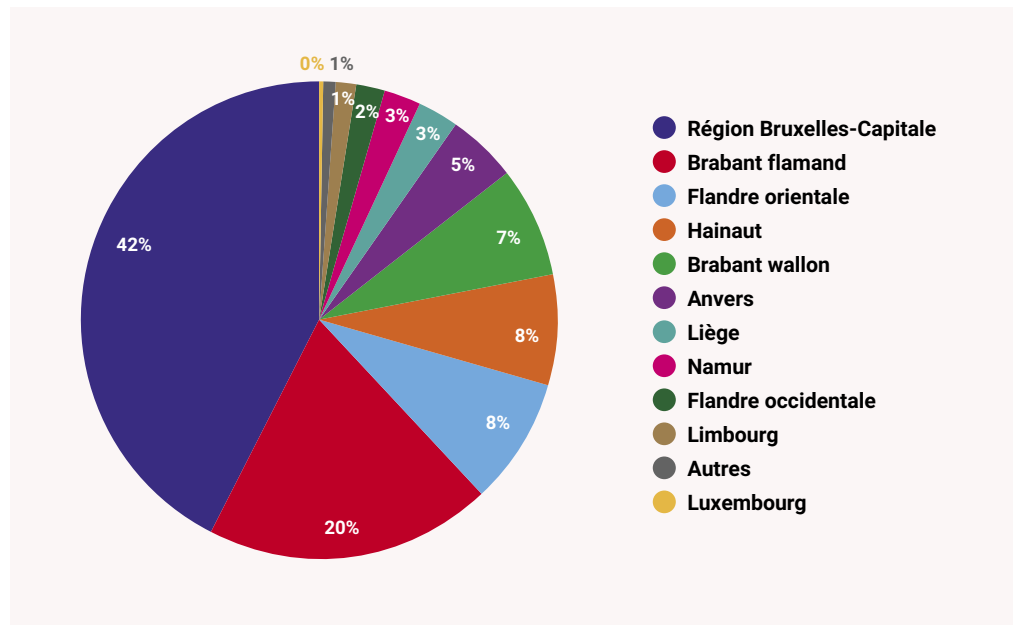
Pour avoir une idée générale de la navette entrante en Région bruxelloise, il est possible de se pencher sur la province d'habitation des **salarié.e.s** qui y travaillent. Même s'ils et elles ne comprennent pas tous.tes les travailleur.euse.s, ils et elles comptent pour 81% (617.654) d'entre eux/elles en 2019. Ainsi, environ 120.000 salarié.e.s habitant dans le Brabant flamand travaillent à Bruxelles, soit 20% des salarié.e.s entrant.e.s. Il est également intéressant de noter que 8% des salarié.e.s viennent de Flandre orientale et du Hainaut (**figure 14**).

(138) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2020*, op.cit., p.13

(139) View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019*, op.cit., p.34

(140) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017*, op.cit., 25 p.

Figure 14 – Répartition des salarié.e.s en Région de Bruxelles-Capitale selon la province de résidence (2019)



Source : Steunpunt werk, calcul : IBEFE Bruxelles

Ces chiffres fournissent une vision sur le nombre de navetteur.euse.s qui entrent quotidiennement sur le sol bruxellois en termes de valeurs absolues. Cependant, il est également pertinent de se pencher sur la part des travailleur.euse.s par province qui se déplacent vers la capitale (**figure 14**). Par exemple, si numériquement la Région bruxelloise compte plus de travailleur.euse.s du Hainaut que du Brabant wallon; sur la population active totale du Brabant wallon, plus de la moitié des salarié.e.s sont occupé.e.s à Bruxelles, alors qu'ils et elles ne sont que 13,72% pour le Hainaut (**tableau 12**).

Les chiffres du Forem varient légèrement sur ces données : puisque 33% des travailleur.euse.s du Brabant wallon sont occupé.e.s à Bruxelles pour 11,7% des travailleur.euse.s du Hainaut¹⁴¹. La raison de cette différence, même si elle confirme la tendance, est que le Forem se base sur les données de l'Enquête sur les forces de travail alors que les données du Steunpunt Werk que l'IBEFÉ Bruxelles a utilisé pour ses calculs sont des données administratives.

(141) Le Forem, *Les travailleurs wallons sont-ils mobiles ?*, 2017, p. 4

Tableau 12 – Part des salarié.e.s actif.ve.s par province qui travaillent dans la Région bruxelloise (2019)

Lieu d'habitation	Part des salarié.e.s
Brabant wallon	59,40%
Namur	10,40%
Liège	5,44%
Hainaut	13,72%
Luxembourg	3,00%
Limbourg	3,06%
Brabant flamand	41,84%
Anvers	4,63%
Flandre orientale	9,86%
Flandre occidentale	2,78%

Source : Steunpunt werk, calcul : IBEFE Bruxelles

Si la majorité des navetteur.euse.s actif.ve.s à Bruxelles viennent bien de Flandre, leur part dans la main-d'œuvre totale est plus forte en périphérie wallonne, et plus particulièrement en Brabant wallon. Proportionnellement, la dépendance à la capitale y est donc plus grande¹⁴².

Pour la **navette sortante de Bruxelles**, elle confirme bien que l'écrasante majorité des travailleur.euse.s - ici des salarié.e.s - se rendent bien dans le **Brabant flamand**. Depuis 2017, les employé.e.s des institutions internationales sont également prises en compte dans les données de l'emploi flamand. Étant officiellement considérées comme « en dehors » du territoire belge, ces données ne sont pas incluses dans l'emploi intérieur mais elles sont comptabilisées comme des navetteur.euse.s sortant.e.s se rendant à l'étranger. La prise en compte de ces navettes permet de se rendre compte que les **institutions internationales** ont un poids important dans l'emploi bruxellois, puisqu'elles concernent **31% des salarié.e.s habitant en Région bruxelloise (tableau 13)**.

Tableau 13 – Répartition en % des salarié.e.s résidant en Région bruxelloise en fonction de leur lieu de travail (par province en 2019)

Résidant.e.s en Région bruxelloise		
Lieu de travail par province	SANS les institutions internationales	AVEC les institutions internationales
Luxembourg	0%	0%
Pays étrangers (Allemagne, France, Pays-Bas)	1%	1%
Flandre occidentale	1%	1%
Limbourg	1%	1%
Liège	2%	2%
Namur	3%	2%
Hainaut	6%	4%
Flandre orientale	6%	4%
Anvers	10%	7%
Brabant wallon	17%	11%
Institutions internationales	/	31%
Brabant flamand	53%	36%

Source : Steunpunt werk, calcul : IBEFE Bruxelles

(142) STRALE (M.), *op.cit.*

La navette sortante, une inégalité supplémentaire ?

A l'intérieur même des communes bruxelloises, un portrait nuancé doit néanmoins être dressé. En effet, **la part des travailleur.euse.s bruxellois.es sortant.e.s est plus importante dans le « croissant pauvre »** (au nord-ouest de la Région), à partir duquel les distances parcourues des trajets sortants sont en moyenne très élevées, et ce vers des lieux de travail répartis de manière assez diffuse sur le territoire belge.

Comme le note les auteur.rice.s de l'article « Bruxelles et ses déplacements domicile-travail et domicile-école » : « **La structure de l'emploi bruxellois, fortement marquée par le tertiaire très qualifié, est clairement défavorable aux travailleurs moins qualifiés, mais d'autres facteurs interviennent également (notamment les effets de « déqualification en cascade » dans le contexte d'un taux de chômage élevé) pour construire une situation, démontrée par ailleurs, dans laquelle les travailleurs du croissant pauvre, à niveau de diplôme équivalent, auront également davantage de chances de se retrouver dans une situation de chômage. Le déficit d'emplois accessibles à ces Bruxellois semble être ici un facteur décisif imposant un surplus de mobilité vers la périphérie et au-delà alors que leur lieu de résidence est à proximité immédiate du plus grand pôle d'emploi du pays.** »¹⁴³

Qui sont ces navetteur.euse.s ? - Profil socio-économique des navetteur.euse.s bruxellois.es¹⁴⁴

En moyenne dans la Région de Bruxelles-Capitale, les navetteur.euse.s entrant.e.s ont pour la plupart un statut d'employé (43%) et disposent d'un diplôme du supérieur de type long (33%). De plus, ce sont majoritairement des hommes entre 30 et 50 ans (environ 30% des travailleur.euse.s). Cependant, une distinction entre travailleur.euse.s occupé.e.s en Région de Bruxelles-Capitale et résidant en Région bruxelloise (navetteur.euse.s internes¹⁴⁵), travailleur.euse.s occupé.e.s en Région bruxelloise résidant à l'extérieur de la Région (navetteur.euse.s entrants), et travailleur.euse.s occupé.e.s hors de la Région de Bruxelles-Capitale résidant en Région bruxelloise (navetteur.euse.s sortant.e.s) est souhaitable pour mettre en exergue les disparités entre ces différentes catégories.

Chez les **navetteur.euse.s internes**, on constate une **surreprésentation globale des femmes** par rapport à la moyenne en Région de Bruxelles-Capitale, et ce surtout chez les femmes âgées de 15 à 34 ans (environ 15,5% contre 12,5% en moyenne). Globalement, les statuts les plus rencontrés sont ceux d'ouvrier.ère (20%), indépendant.e (18%), et travailleur.euse contractuel.le du secteur public (12%). Les statuts d'employé.e et de fonctionnaire sont, quant à eux, nettement sous-représentés chez les navetteur.euse.s internes (respectivement 34,6% et 15,6%). Autrement dit, il y a 43,1% d'employé.e.s en Région de Bruxelles-Capitale, et seulement 34,6% des navetteur.euse.s internes sont des employé.e.s (pour 50,1% chez les navetteur.euse.s entrant.e.s). **Le niveau de diplôme le plus fréquent est celui du secondaire inférieur** (21,3% contre 16,5% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale).

Parmi les **navetteur.euse.s entrant.e.s**, on compte globalement plus d'hommes, avec une **surreprésentation nette des travailleurs entre 45 et 60 ans** (environ 28% contre environ 22,5% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale). La catégorie des navetteur.euse.s entrant.e.s est largement composée d'**employé.e.s et de fonctionnaires**, respectivement 50 et 28%. En contraste avec les navetteur.euse.s internes, on constate une nette sous-représentation des ouvrier.ère.s (8,8% contre 15,7% en Région bruxelloise) et des indépendant.e.s (4,5%)¹⁴⁶. Les diplômé.e.s de secondaire supérieur et du

(143) ERMANS (T.), *et al*, *op.cit.*, p.9

(144) Bruxelles Mobilité, *Cahier 6 de l'observatoire de la mobilité : Analyse des déplacements domicile-travail et domicile-école en lien avec la Région Bruxelles-Capitale*, 2019, pp. 43-45

(145) Personnes qui travaillent dans une commune différente de celle dans laquelle elles résident, tout en restant dans les limites de la Région de Bruxelles-Capitale.

(146) Il faut néanmoins mentionner que les indépendants s'établissent rarement loin de leur lieu de travail.

supérieur sont surreprésenté.e.s, avec respectivement 28,4% et 61,1%. On remarque donc une nette sous-représentation des diplômé.e.s de secondaire inférieur (10,5%).

Chez les **navetteur.euse.s sortant.e.s**, on remarque une grande majorité d'hommes entre 15 et 40 ans (environ 33% contre environ 21% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale). Les statuts dominants parmi tous.tes les navetteur.euse.s sortant.e.s sont ceux d'ouvrier.ère (32,2%) et d'employé.e (48,8%). On constate, comme chez les navetteur.euse.s internes, une surreprésentation des diplômé.e.s du secondaire inférieur (23,6%).

3.2. L'exemple du secteur du transport et de la logistique

Différents secteurs économiques sont particulièrement propices à la mobilité des travailleur.euse.s. Il en va ainsi pour le secteur du transport et de la logistique. Important pourvoyeur d'emplois salariés dans le Brabant flamand (4,9%) comparé à la Région bruxelloise (1%) ou le Brabant wallon (2,6%)¹⁴⁷, il offre de nombreuses opportunités d'emploi pour les Bruxellois.es.

D'ailleurs, le Brabant flamand concentre la majorité des emplois salariés liés à ce secteur avec 2 emplois sur 3¹⁴⁸. Ceci s'explique notamment par les activités liées au fonctionnement de l'aéroport. 9,2% des emplois du transport et de la logistique dans le Brabant flamand sont liés aux activités de Zaventem, contre 0,5% pour Bruxelles¹⁴⁹.

En concentrant 21,2% (soit 138.144 unités) des emplois sur l'ensemble de la Belgique pour le secteur du transport et de la logistique, Bruxelles et le Brabant flamand constituent une zone économique dynamique. De plus, l'emploi salarié dans ce secteur a encore augmenté de +1,2% dans le Brabant flamand¹⁵⁰.

Les travailleur.euse.s du secteur du transport et de la logistique sont également assez âgé.e.s et la relève par les jeunes n'est pas assurée¹⁵¹. Avec ces futur.e.s retraité.e.s qui arrivent et un nombre important de postes vacants et des métiers prioritaires (p.ex. chauffeur.euse-livreur.euse), **ce secteur présente de nombreuses opportunités d'emploi notamment pour les Bruxellois.es faiblement et moyennement qualifié.e.s**¹⁵². L'IBEFÉ a d'ailleurs identifié 11 métiers prioritaires pour le transport et la logistique.

De plus, les emplois proposés y sont durables (CDI) et les personnes d'origine étrangère sont moins susceptibles d'y subir des discriminations à l'embauche¹⁵³.

Face à ces opportunités d'emploi pour les Bruxellois.es dans la périphérie flamande, il est notamment nécessaire d'adapter les compétences aux exigences linguistiques puisque 46,3% des offres d'emploi en demandent. L'Instance bassin formule des recommandations en ce sens dans ses thématiques communes (cf. [chapitre 4 du Rapport analytique et prospectif](#)).

(147) View.brussels, *Covid-19 - Focus Transport et logistique*, décembre 2021, p. 14

(148) *Idem*.

(149) *Ibidem*, p. 15

(150) *Ibidem*, p. 16

(151) *Ibidem*, p. 17

(152) *Idem*.

(153) *Ibidem*, p. 18-19

3.3. La mobilité dans l'enseignement

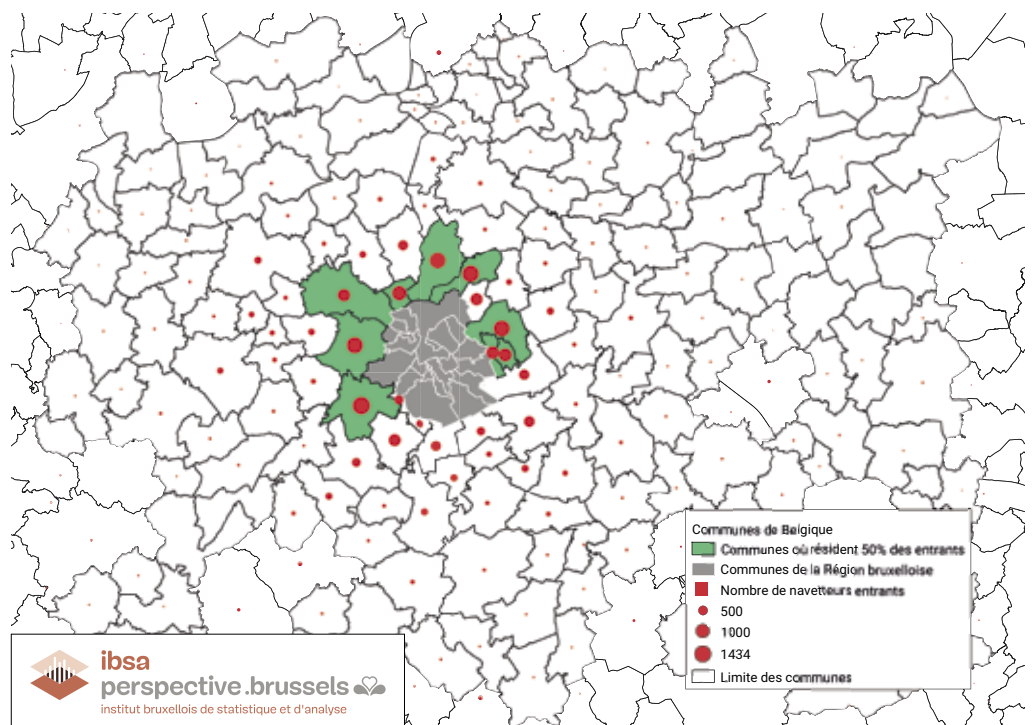
Quelle mobilité pour la population scolaire ?¹⁵⁴

La mobilité scolaire en quelques chiffres (2019-2020)¹⁵⁵ :

- Flux interne : 86% des Bruxellois.es vont à l'école à Bruxelles (soit 223 288 élèves)
- Flux entrant : 14% de la population scolaire bruxelloise habite en dehors de la capitale (soit 34 928 élèves) (**carte 5**)
- Flux sortant : 8 726 élèves habitant à Bruxelles sont scolarisés en Région flamande ou wallonne (**carte 6**).

Sur toute la population scolaire entrante, 50% (communes reprises en vert) viennent de la Région flamande, particulièrement des communes situées au nord de la ville (**carte 5**). Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que les familles francophones résidant dans les communes flamandes limitrophes à Bruxelles, envoient leurs enfants étudier à Bruxelles, dans des écoles francophones.

Carte 5 – Carte des déplacements domicile-école des élèves résidant hors Région bruxelloise et scolarisé.e.s dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise : 2019-2020

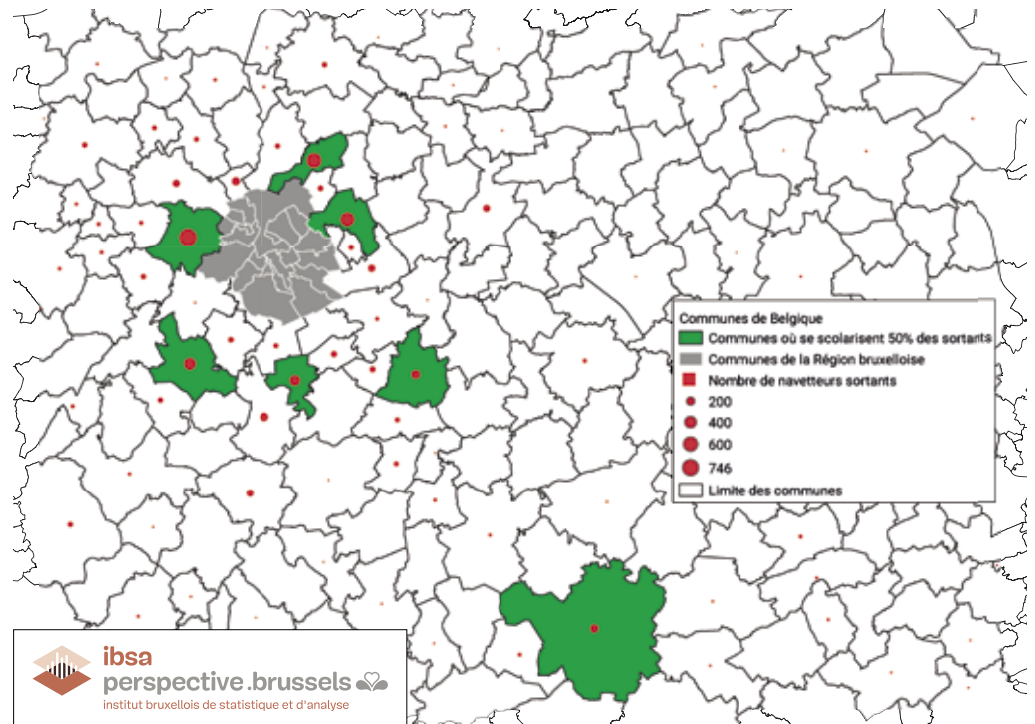


Sur la population scolaire résidant en Région de Bruxelles-Capitale et scolarisée en dehors des 19 communes, la majorité des élèves (50%) sont scolarisé.e.s à Waterloo, Wavre, Namur, Hal, Dilbeek, Vilvoorde et Zaventem (**carte 6**).

(154) Bruxelles Mobilité, *Cahier 6 de l'Observatoire de la mobilité*, op.cit., pp. 154-174

(155) IBSA, *Focus 48 : Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ?*, op.cit., p. 2

Carte 6 – Carte des déplacements domicile-école des élèves résidant en Région bruxelloise et scolarisés dans l'enseignement secondaire hors Région bruxelloise : 2019-2020



83% des distances domicile-école en Région de Bruxelles-Capitale représentent des distances de moins de 5 km. Même chez les navetteur.euse.s entrant.e.s, on constate que la majorité de ces déplacements (36,5%) se font dans ce même rayon. Cependant, une tendance montre que la proximité avec le lieu de scolarité n'est pas la seule variable entrant en compte dans le choix de ce lieu. En effet, bien que l'établissement le plus proche se trouve généralement dans un rayon d'environ 600 m, 54% des élèves fréquentent une école à une distance d'au moins 1 km de leur domicile¹⁵⁶. Alors que, dans le fondamental, les distances domicile-école restent globalement inférieures à 1 km. **Dès le 1^{er} du degré secondaire une augmentation nette de la distance médiane des navettes scolaires est constatée.**

Premièrement, cette distance varie selon la communauté responsable de l'enseignement. Dès l'âge de 11-12 ans, les élèves pris en charge par la Communauté française effectuent un trajet médian d'environ 1,5 km. Pour la Communauté flamande, cette distance s'élève à environ 2,4 km. Ensuite, le type d'enseignement joue également un rôle dans cette variation de la distance médiane. Alors que, en Communauté française, les élèves du 2^{ème} degré général effectuent un trajet moyen légèrement supérieur à celui du premier degré, **les élèves entrant en technique parcourent en moyenne 2,3 km pour rejoindre leur lieu de scolarité.** La mobilité scolaire ne se restreint donc pas à l'échelle du quartier, et ce dès le fondamental. **les élèves touché.e.s par ce surplus de déplacements sont en premier lieu les plus fragilisé.e.s : les élèves dans l'enseignement spécialisé, les élèves en retard scolaire à partir du deuxième degré du secondaire, etc**¹⁵⁷.

(156) Bruxelles Mobilité, *Cahier 6 de l'Observatoire de la mobilité*, op.cit., pp.154-155

(157) ERMANS (T.), et al, op.cit., p.11

Enfin, le **réseau d'enseignement** et les divers pouvoirs organisateurs interviennent également dans la distance médiane domicile-école. On parcourt globalement moins de distance pour se rendre dans une école communale (moins d'1 km en général) que dans un établissement libre confessionnel (jusqu'à 4 km pour le libre confessionnel islamique en fondamental). Du côté des pouvoirs organisateurs, certains attirent plus d'élèves que d'autres. Par exemple, la distance médiane pour se rendre dans une école technique communale (2ème et 3ème degré) à Woluwe-Saint-Pierre est d'environ 6,5 km, alors qu'elle est d'environ 1,6 km pour un établissement du même type à Schaerbeek¹⁵⁸.

En analysant les navettes scolaires entrantes concernant l'enseignement de la Communauté française, 73% d'entre elles proviennent de Flandre, dont 83% font partie des communes à facilités entourant la Région bruxelloise. Les communes bruxelloises les plus concernées par les navettes scolaires entrantes sont celles situées à la frontière régionale avec le Brabant flamand. En revanche, les quartiers du nord-ouest de Bruxelles, plus faibles au niveau socio-économique, attirent beaucoup moins de navetteur.euse.s scolaires entrant.e.s (par exemple, la commune de Molenbeek-Saint-Jean attire moins de 3% de ceux et celles-ci). Les navettes entrantes destinées aux établissements de la Communauté flamande, moins nombreuses, représentent 26% de la navette entrante totale et proviennent en grande majorité de l'ancien arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvoorde¹⁵⁹.

Le **quartier de résidence** et le **quartier de scolarité** représentent aussi une variable affectant la mobilité des navetteur.euse.s scolaires en Région de Bruxelles-Capitale. Premièrement, mieux ces quartiers sont desservis en transports en commun, moins la distance de la navette domicile-école est élevée pour les élèves concerné.e.s. En effet, en ce qui concerne l'enseignement fondamental, 38% des élèves fréquentant une école située à moins de 500 m de leur domicile habitent dans un quartier bien desservi en **transports en commun**. En revanche, seulement 26% de ce même échantillon d'élèves habitent dans des quartiers moins bien desservis¹⁶⁰. Ensuite, selon le quartier de scolarité, la distance médiane entre le domicile et l'école de l'élève peut varier. Elle est beaucoup moins élevée dans les quartiers nord-ouest (généralement moins d'1 km), dont le niveau socio-économique est plus faible. **En revanche, dans les quartiers du sud-est, qui jouissent d'un environnement socio-économique plus favorable, les navetteur.euse.s viennent en moyenne de plus loin** (généralement entre 1,4 et 2,4 km). Ce phénomène se trouve fortement accentué par le fait que, en ce qui concerne les 2^e et 3^e degrés en secondaire, **les quartiers nord-ouest présentent un fort déficit en établissements d'enseignement général et technique**. Ces derniers sont plus concentrés dans les quartiers sud-est, tandis que l'enseignement professionnel est surtout localisé dans les quartiers nord-ouest¹⁶¹.

En bref, les distances de déplacements domicile-école se caractérisent par¹⁶² :

- Une concentration des implantations scolaires en Région bruxelloise
- Une accessibilité en transports en commun
- Une segmentation de l'offre scolaire et un approfondissement de la spécialisation des trajectoires individuelles (spécialisation et rareté de l'offre en parallèle de l'avancement du parcours de formation)
- La réputation de l'établissement scolaire

(158) Bruxelles Mobilité, *Cahier 6 de l'Observatoire de la mobilité*, op.cit. pp. 156-158

(159) *Ibidem*, pp. 161-162

(160) *Ibidem*, p.164

(161) *Ibidem*, pp.167-172

(162) ERMANS (T.), *et al*, op.cit., p.11

4. CONJONCTURE ET PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

Basée sur le rapport collaboratif¹⁶³ entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude statistique des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen), cette section vise à présenter les perspectives économiques pour le marché de l'emploi bruxellois à l'horizon 2026.

4.1. Les grandes tendances nationales et régionales

En 2020, les mesures prises en raison de la crise sanitaire ont entraîné un **repli du PIB de 6,3%**. Au premier trimestre de 2021, une hausse de 5,5% du PIB était enregistrée. Pour 2022, la croissance économique devrait atteindre 2,9% pour ralentir à une moyenne de 1,4% par an sur la période 2023-2026¹⁶⁴.

La pandémie de Covid19 a également eu un impact sur les échanges internationaux, avec une baisse des exportations et importations de respectivement -4,6% et -4,3%. Avec la reprise du commerce international en 2021 et 2022, une croissance des exportations et importations de respectivement 5,9% et 6,4% est maintenant constatée. Pour la période 2023-2026, on s'attend à une **croissance de 3,1% par an en moyenne pour les exportations** et de 3,3% en moyenne en ce qui concerne les importations¹⁶⁵.

Les investissements des entreprises, diminués de 7,8% suite à la crise, devraient profiter des aides aux investissements des entreprises prévues dans les plans de relance pour atteindre une augmentation de 8,7% en 2021, et une moyenne de 2% par an en moyenne jusqu'en 2026. Les investissements publics, quant à eux, devraient également être soutenus par les différents plans de relance fédéraux et par l'arrivée à vitesse de croisière de projets d'investissements régionaux (ex. la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale). Après avoir atteint une augmentation de 17,4% en 2021, on s'attend à une hausse encore marquée en 2023 (+7%) pour ralentir ensuite en 2025 et 2026 (-3,4% et -2,3%)¹⁶⁶.

En 2020, on a constaté une baisse de la valeur ajoutée brute en volume de l'ensemble des branches d'activité de 6,9%. **Il est important de noter que toutes les branches n'ont pas été touchées par la pandémie de la même manière.** En effet, le choc était plus limité pour certaines branches (p.ex., l'industrie manufacturière: -3,5% et la construction: -4,7%) que pour d'autres (p.ex., les services marchands: -8%). En 2021, on constate un faible retour à une croissance de la valeur ajoutée en volume positive (0,8% pour les services marchands, 0,6% pour la construction et 2,1% pour l'industrie). Pour la période 2023-2026, on devrait retrouver un rythme de croissance de la valeur ajoutée brute totale en volume conforme à ceux d'avant la crise (+1,4% par an en moyenne)¹⁶⁷.

Parmi les services marchands, il est important de noter les disparités des branches subalternes en termes d'impact subi sur l'année 2020. Parmi les branches les plus touchées, on trouve « santé et action sociale » (-14,4%), pour laquelle certaines interventions non-urgentes ont été reportées ; « commerce et HORECA » (-13,5%), affectée par la fermeture des commerces « non-essentiels » ; et « transports et communication » (-11,3%), impactée par le recul de l'activité du transport aérien. A l'inverse, on remarque que certaines branches des services marchands ont été relativement épargnées par la crise. La branche « crédit et assurances » (-2,6%), pour laquelle le télétravail est possible ; et « autres services marchands » (-4,4%). Il est également important de préciser que, dans cette dernière branche, certaines activités ont beaucoup souffert (p.ex., « arts, spectacles et activités récréatives ») et d'autres ont été relativement épargnées

(163) IBSA, *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, juillet 2021, 96 p.

(164) *Ibidem*, p. 2-3

(165) *Ibidem*, p. 3

(166) *Ibidem*, p. 4-6

(167) *Ibidem*, p. 9

(p.ex., « services informatiques »). Pour la période 2020-2022, on prévoit une croissance cumulée de 0,7% pour l'ensemble des services marchands (toujours avec certaines disparités : la branche « commerce et HORECA » devrait enregistrer une baisse en valeur ajoutée brute en volume de 4,6%)¹⁶⁸.

En ce qui concerne l'emploi, on constate aussi certaines disparités. Certaines branches telles que « commerce et HORECA », la métallurgie ou « transport et communication » ont été lourdement touchées par un recul de l'emploi. En revanche, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture ou la branche « crédit et assurances » ont été presque épargnées par la crise en ce qui concerne l'emploi. Pour la période 2020-2022, la branche la plus touchée restera « commerce et HORECA », où l'emploi devrait baisser de 45.000 personnes. Pour d'autres secteurs, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer. Par exemple, on prévoit 42.000 créations de postes pour la branche « santé et action sociale » et 13.000 pour « administration publique et enseignement ». Les branches « commerce et HORECA » et « transports et communication » devraient renouer avec la croissance de l'emploi sur la période 2023-2026, avec la création de respectivement 7.000 et 3.000 emplois.

Jusqu'à 2020, la légère contraction dans l'emploi marchand était compensée par l'augmentation de l'emploi public. Cependant, avec une décroissance de l'emploi public attendue pour la période 2021-2022, l'évolution de la population active occupée sera majoritairement déterminée par l'évolution de l'emploi marchand. En 2021, le taux d'emploi devrait progresser à 68,2%, pour se stabiliser ensuite en 2022 et entamer par après une croissance régulière. A partir de 2023, après une création initiale de 48.000 emplois, la croissance de la population active occupée ralentira sous l'effet d'un ralentissement de la croissance de l'emploi marchand.

Malgré le fort impact de la crise sanitaire en mars et avril 2020 (+40.000 demandeurs d'emplois rien que pour ces deux mois), le taux de chômage a finalement peu progressé sur l'année 2020 : 9,1% contre 8,9% en 2019. Après avoir diminué de façon ininterrompue en 2021 (8,7%), la hausse de la population active entraînera une hausse temporaire du taux de chômage attendu pour 2022 (9%). A partir de 2023-2024, la croissance de la population active occupée surpassera la croissance de la population active et baissera sensiblement le taux de chômage (7,9% pour fin 2024). En 2025, les réformes des pensions entraîneront l'arrêt de la baisse du taux de chômage, qui se stabilisera à 7,7% en 2026.

Après des déficits publics exceptionnels en 2020 et 2021 (dus aux mesures prises contre la pandémie), la consolidation de l'activité économique et la réduction temporaire du déficit devrait voir le jour en 2022. Cette amélioration prendra fin en 2023 en raison de la normalisation de la croissance économique. En 2026, on s'attend à un déficit à hauteur de 5,6% du PIB, qui contraste avec les 1 à 2% d'avant-crise. Cette hausse sera due au retard pris suite à la récession de 2020, aux dépenses liées à l'âge et aux différentes politiques de relance visant à consolider structurellement certains dispositifs sociaux.

Les revenus des ménages en 2020¹⁶⁹

En 2020, l'activité économique belge connaît une forte contraction à cause de la crise du Covid19. Le PIB recule de 6,3% (en volume). Cependant le revenu disponible net des ménages a continué à progresser (+1,4%) pour la Belgique et pour la Région de Bruxelles-Capitale : ce phénomène s'explique notamment par la faible inflation mais surtout par les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics - chômage temporaire, droit passerelle et primes diverses pour les indépendant.e.s.

(168) *Idem*.

(169) *Ibidem*, p. 60-70

Le corollaire de ces aides publiques est l'augmentation des dépenses totales (+12,3% en 2020) liées aux prestations sociales. Cette augmentation est encore plus importante à Bruxelles (+16,2%). Les allocations de chômage au niveau national ont par exemple fortement augmenté, avec un montant nominal qui est passé de 4,7 à 9,2 milliards d'euros entre 2019 et 2020. Cette augmentation est surtout le fait du recours massif au chômage temporaire, car le chômage « régulier » n'a pas connu de croissance excessive. En Région bruxelloise, la moyenne du taux de chômage stagne d'ailleurs autour de 15,5% entre 2019 et 2020.

C'est aussi en Région bruxelloise que la masse salariale brute¹⁷⁰ a le plus reculé en 2020. Ce phénomène s'explique probablement par une diminution importante du salaire par tête des résident.e.s bruxellois. Le fait que les résident.e.s bruxellois.es soient surreprésenté.e.s dans des secteurs d'activités particulièrement touchés (p.ex. commerce et HORECA) par la crise sanitaire peut être une explication de cette diminution importante.

Les finances publiques¹⁷¹

En 2020, les finances publiques des communautés et des Régions se sont dégradées et ce, entre autres en raison des mesures de soutien liées au coronavirus. Ceci est également le cas pour la Région de Bruxelles-Capitale. Les projections prévoient également des comptes déficitaires de toutes les entités fédérées à l'horizon 2026.

4.2. Les grands défis économiques à venir

Les défis économiques à court et long termes auxquels vont être confrontés les pays européens sont nombreux. Cependant, trois grandes problématiques imprégnant déjà nos sociétés ressortent et demandent une attention particulière des pouvoirs publics : le climat, les inégalités et la démographie. La Belgique, et a fortiori la Région bruxelloise, ne sont pas épargnées par ces enjeux. Leur impact évident sur les activités économiques, les métiers et l'emploi ne doit pas être négligé.

Le changement climatique : les effets sont déjà irréversibles

Les différents rapports du GIEC sont formels : le dérèglement climatique lié aux activités humaines n'est plus à démontrer. Il s'agit maintenant d'éviter une hausse trop importante des températures par rapport à l'ère préindustrielle - en deçà de 2°. Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles mais risquent encore de s'aggraver, aussi bien pour les êtres humains que pour les écosystèmes. Ces bouleversements vont également impacter les différents secteurs économiques (ex. gestion de l'eau, demande d'énergie, ralentissement de la croissance économique, dégâts des infrastructures etc.).

Les inégalités socio-économiques

La discrimination à l'embauche, l'inégalité de traitement dans le milieu professionnel, la croissance de la précarité économique sont des enjeux centraux dans la structuration du marché de l'emploi (voir supra). Dans un souci d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, il est nécessaire de prendre des mesures fortes. Sachant que les inégalités socio-économiques ont déjà un impact sur les trajectoires scolaires et les parcours de formation professionnelle, il est important de développer des stratégies d'action à long terme.

(170) La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales).

(171) Toutes les informations reprises dans cette section proviennent du IBSA, *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, juillet 2021, p. 70-78

Les changements démographiques : une population vieillissante

De manière générale, la population belge est vieillissante, ce qui implique la nécessité de devoir trouver un juste équilibre entre la mise à l'emploi, l'adaptation aux évolutions du marché du travail et la retraite.

5. TERRITOIRE DU BASSIN BRUXELLOIS : UN BASSIN ATYPIQUE

Bruxelles - un bassin atypique ?

- Le bassin bruxellois correspond territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale
- Il s'agit d'un bassin bilingue
- Le bassin bruxellois compte presque autant de travailleur.euse.s non bruxellois.es que bruxellois.es
- De nombreuses opportunités d'emploi sont à saisir à la périphérie directe de Bruxelles.

Conformément à l'article 3 de l'accord de coopération¹⁷², l'IBEFE Bruxelles correspond à une zone géographique précise, à savoir les délimitations administratives de la Région de Bruxelles-Capitale. Afin de répondre à son cœur de mission – « *l'appui au pilotage de l'offre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle* » – l'Instance doit fonder ses recommandations sur les besoins socio-économiques réels¹⁷³ du territoire. Or, comme pointé par les partenaires sociaux bruxellois, « *les limites territoriales de la Région de Bruxelles-Capitale ne correspondent pas à sa zone d'influence économique s'étendant largement au niveau périphérique* »¹⁷⁴.

Pour répondre à cette demande, l'Instance bassin de Bruxelles a entamé une réflexion sur le périmètre économique à prendre en compte pour son travail de recommandations. Les relations entre Bruxelles et sa périphérie ont beaucoup évolué avec le temps et sont complexes. La zone d'influence bruxelloise est variable et connaît de nombreuses délimitations selon les domaines d'activités pris en compte (mobilité, commerce, marché du travail, enseignement, etc.).

Cette section va revenir sur certaines de ces définitions, en s'arrêtant sur les plus pertinentes à l'appui du pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

(172) Art.3 de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.

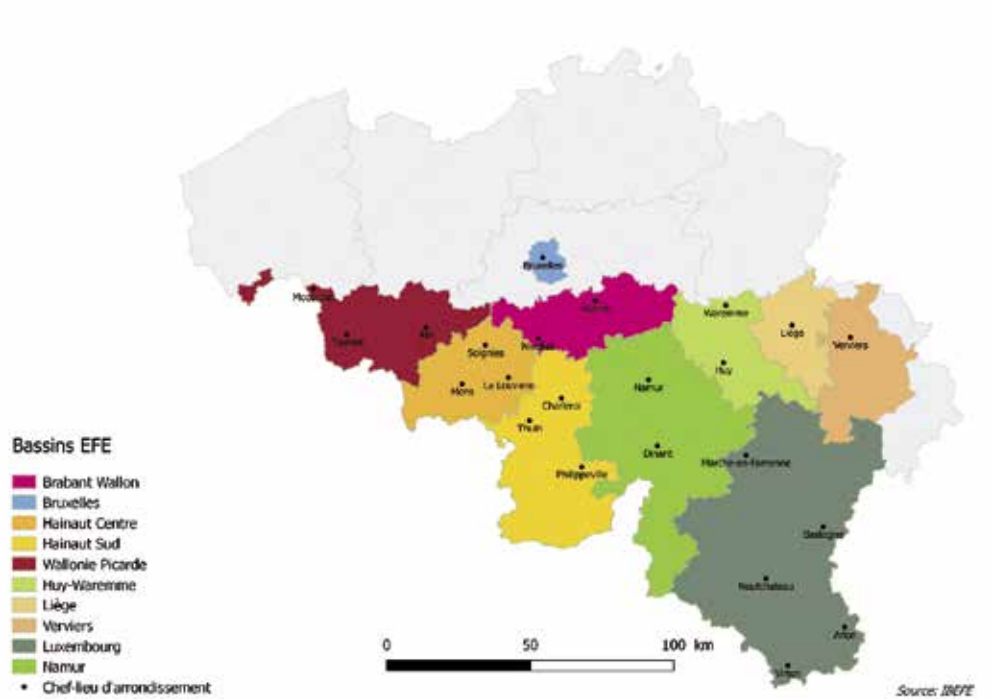
(173) Art.9 de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.

(174) Brupartners, Avis d'initiative concernant le rapport d'activité 2017-2019 de l'Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi, 19 novembre 2020, p.6

5.1. Bruxelles et ses 19 communes

Parmi les **10 bassins enseignement qualifiant – formation – emploi** créés (**carte 7**), le Bassin EFE de Bruxelles comprend les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale (**carte 8**).

Carte 7 – Carte des 10 Bassins EFE



La Région de Bruxelles-Capitale est un territoire de 161 km². Les plus petites communes du territoire bruxellois sont Saint-Josse-ten-Noode et Koekelberg, qui couvrent chacune 0,7% du territoire régional. Les deux communes les plus étendues sont, quant à elles, Bruxelles-Ville avec 20,2% et Uccle avec 14,2%.

Carte 8 – Les 19 communes bruxelloises



Historiquement, les interactions entre la capitale bruxelloise et sa périphérie sont nombreuses (telles que les flux de navetteur.euse.s, les déplacements scolaires ou encore les relations économiques et commerciales) et l'espace économique de la ville dépasse largement les 19 communes¹⁷⁵.

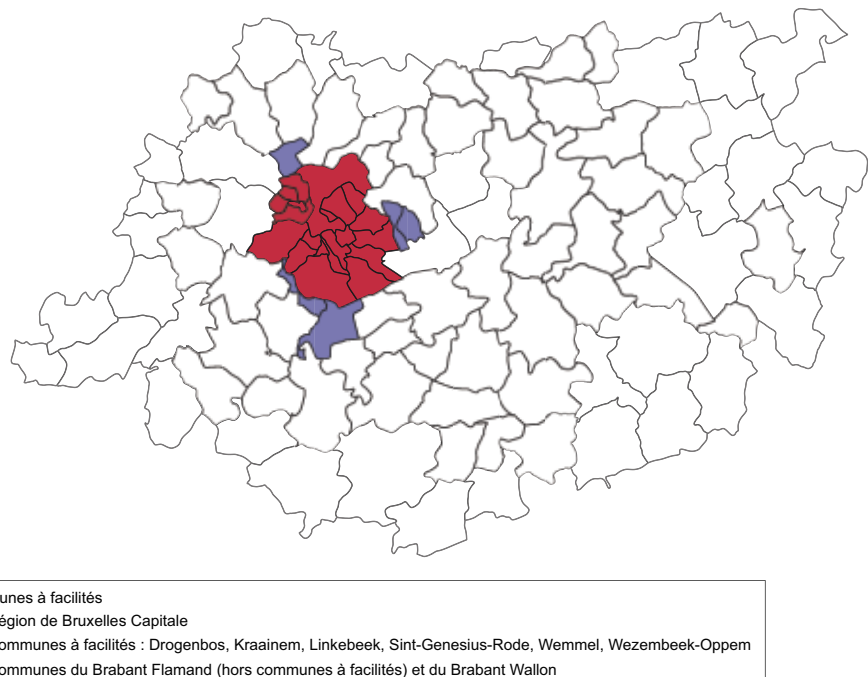
A titre d'exemple, la mobilité accrue des travailleur.euse.s vers et hors de la capitale témoigne de **l'ampleur économique de Bruxelles**, dépassant largement les frontières régionales. **Comment dès lors concevoir une offre de formation et d'enseignement qui tienne compte de cette périphérie ?** Comment circonscrire un territoire pertinent pour les travaux de l'Instance Bassin, et ce afin d'apporter un appui pertinent et pragmatique au pilotage de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant ?

Actuellement, la possible délimitation socio-économique de la Région bruxelloise continue à être interrogée et les propositions d'un périmètre varient en fonction des données prises en compte.

5.2. Les définitions administratives et politiques

Une des délimitations possibles de la périphérie bruxelloise résulte d'accords politiques relatifs aux matières linguistiques et électorales¹⁷⁶. En effet, la particularité linguistique de Bruxelles, ville dont la langue nationale la plus parlée est le français, est située en plein milieu du Brabant flamand¹⁷⁷. Ce qui donne lieu à des aménagements spécifiques dans certaines des communes périphériques : les communes à facilité¹⁷⁸ (**carte 9**).

Carte 9 – Les 6 communes à facilité



(175) VANDERSTRAETEN (L.), VAN HECKE (E.), « Les régions urbaines en Belgique », *Belgeo*, N°1, 2019 et KESTELOOT (C.), SAEY (P.), « Brussels, a truncated metropolis », *GeoJournal*, 2002

(176) Courrier hebdomadaire du CRISP, *BHV : scissions et réformes*, 2015, <https://www.crisp.be/librairie/catalogue/1898-bhv-scission-et-reformes.html>

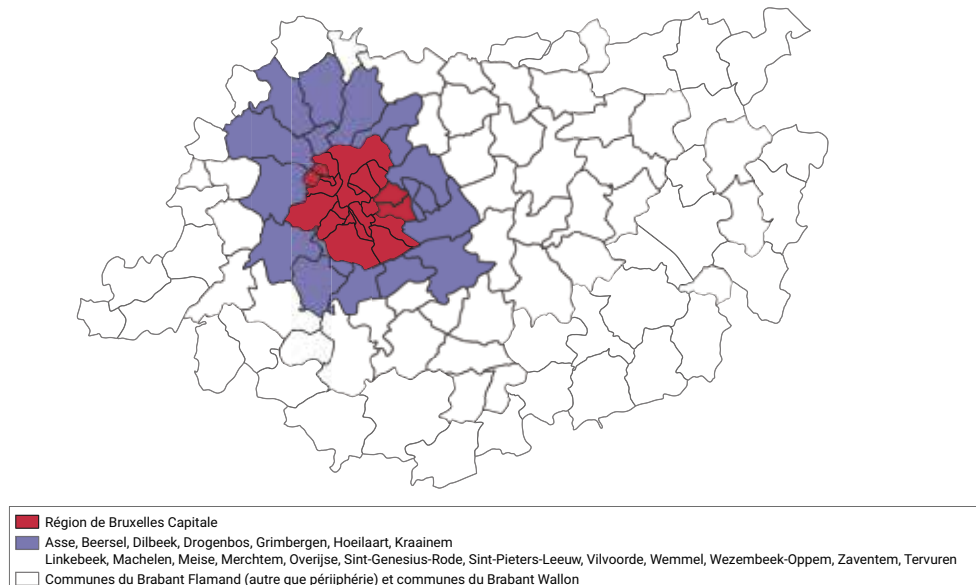
(177) BX1, *91,8% de francophones à Bruxelles ? Pourquoi ce chiffre doit être nuancé*, 2020, <https://bx1.be/dossiers/dossiers-redaction/918-de-francophones-a-bruxelles-pourquoi-ce-chiffre-doit-etre-nuance/>

(178) Vlaamserand, *Les six communes à facilités autour de Bruxelles*, 2009 <https://www.docu.vlaamserand.be/node/12980>

Du côté néerlandophone, le *Vlaamse Rand*, ou la périphérie flamande, se compose des 19 communes périphériques à la Région de Bruxelles-Capitale (**carte 10**). Elles ne forment pas d'ensemble administratif à proprement parler mais elles bénéficient d'une attention particulière de la part des autorités flamandes, en raison de leur situation spécifique. En effet, elles appartiennent au Brabant flamand, mais connaissent une réalité linguistique distincte, puisqu'une large part de francophones y résident.

En Flandre, un centre de documentation numérique a été mis en place à l'initiative de l'unité Coördinatie Vlaamse Rand de l'Agentschap Binnenlands Bestuur du gouvernement flamand. Le site docu.vlaamserand.be reprend toute une série d'articles scientifiques, de statistiques et de rapports annuels sur la périphérie flamande entourant Bruxelles. Les partenaires faisant partie du centre de documentation sont Statistiek Vlaanderen, Provincie Vlaams-Brabant, vzw 'de Rand' et BRIO.

Carte 10 – Les 19 communes périphériques à la Région de Bruxelles-Capitale



Ces délimitations territoriales sont une des manières de prendre en compte la périphérie de Bruxelles. Cependant, elles se basent exclusivement sur des enjeux politiques liés à la structuration du système fédéral belge et à la prise en compte de la frontière linguistique entre francophones et néerlandophones.

Elles échouent ainsi à rendre compte des réalités socio-économiques de ce territoire. Avec plus de 182 nationalités différentes recensées en Région bruxelloise¹⁷⁹, la question multiculturelle a, par exemple, un impact évident sur le marché de l'emploi ou encore sur les prérequis et modules linguistiques à prendre en considération dans l'établissement de l'offre de formation.

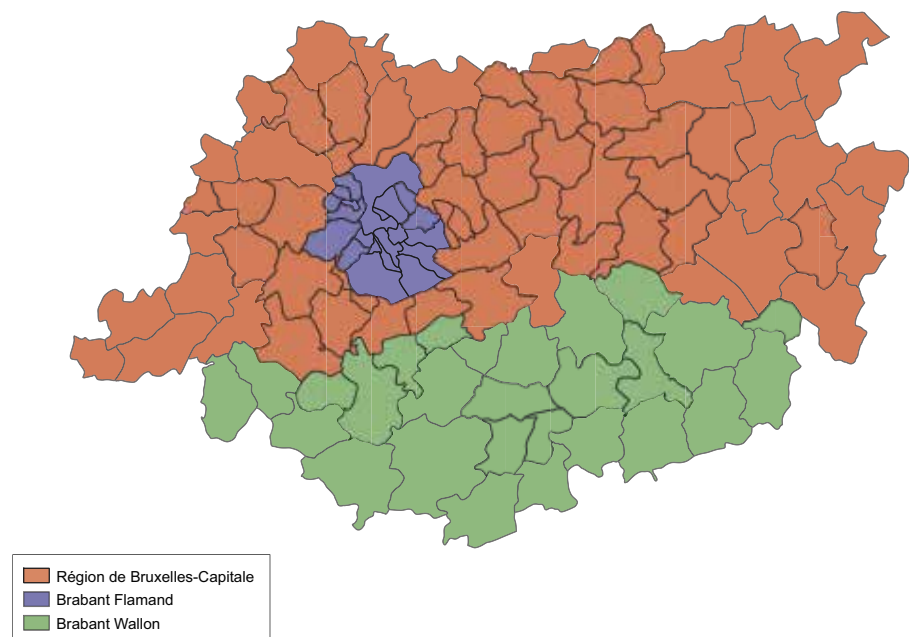
(179) IBSA, *Mini-Bru La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres 2021*, op.cit., p. 9

5.3. La « zone métropolitaine bruxelloise » : Bruxelles et les deux provinces de Brabant

En tant qu'office régional de l'emploi, Actiris - et plus particulièrement son observatoire du marché de l'emploi et de la formation, view.brussels - a constaté depuis longtemps qu'il existe des liens forts entre les marchés du travail régionaux. Cependant ces interactions ne coïncident pas aux frontières régionales institutionnelles¹⁸⁰.

C'est pourquoi, dans la continuité de leur travail sur les fonctions critiques en Région bruxelloise¹⁸¹, view.brussels produit également un rapport sur les fonctions critiques dans ce qu'il nomme la « Zone métropolitaine bruxelloise ». Afin de simplifier la récolte de données et les analyses correspondantes, view.brussels concentre son travail sur les deux provinces de Brabant entourant la Région bruxelloise : le Brabant flamand et le Brabant wallon (**carte 11**).

Carte 11 – « La zone métropolitaine bruxelloise » selon view.brussels



Ce choix a également comme avantage de **faciliter le travail de récolte de données**, puisqu'il correspond à une délimitation administrative et que les analyses de view.brussels reposent notamment sur des données quantitatives récoltées auprès des autres services régionaux de l'emploi (VDAB et le Forem). L'observatoire opte donc pour une délimitation large de la périphérie bruxelloise mais ce travail fournit déjà une représentation plus fine des interactions socio-économiques à l'œuvre sur le marché de l'emploi bruxellois.

(180) View.brussels, *Focus : L'emploi en zone métropolitaine bruxelloise*, op.cit., 6 p.

(181) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017*, op.cit., 25 p.

Les fonctions critiques en « Zone métropolitaine bruxelloise »

En effet, dans ses rapports « Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise » qui paraissent régulièrement, view.brussels établit entre autres une **liste commune de fonctions critiques** pour cette même zone. View.brussels examine également le poids des offres d'emploi pour ces fonctions critiques dans le Brabant flamand et le Brabant wallon par rapport aux offres d'emploi respectivement en Flandre et en Wallonie. De ce fait, **il est possible de déterminer quantitativement les besoins en main-d'œuvre dans la zone métropolitaine bruxelloise.**

Le groupe professionnel du « Personnel logistique dirigeant », par exemple, est une fonction critique dans les trois Régions. En Région de Bruxelles-Capitale, Actiris recense moins de 100 offres d'emploi pour ce groupe. Par contre, sur toutes les offres d'emploi dénombrées par le VDAB¹⁸² en Flandre, plus de 20% d'entre elles se trouvent dans le Brabant flamand¹⁸³.

Ou encore : sur les offres d'emploi recueillies par le Forem¹⁸⁴ pour le groupe professionnel des « techniciens processus et production », plus de 19% d'entre elles se trouvent dans le Brabant wallon. En Région bruxelloise, Actiris recense moins de 100 offres d'emploi pour ce groupe¹⁸⁵.

Ces deux cas de figure témoignent donc d'un **besoin de main-d'œuvre qualifiée à proximité de la capitale**. En ce sens, l'Instance bassin de Bruxelles identifie ces rapports de view.brussels comme étant centraux pour l'établissement d'un diagnostic socio-économique bruxellois et il recommande aux opérateurs de formation et d'enseignement d'en prendre connaissance. De plus, leur parution régulière dans le temps retrace les évolutions des fonctions critiques et du besoin de main-d'œuvre correspondant. Néanmoins les données récoltées par les offices régionaux de l'emploi ont ce biais de ne pas capter toutes les offres d'emploi émises sur le marché, puisque rien n'oblige les employeurs à passer par ces services pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Cela est particulièrement vrai pour certains secteurs spécifiques tels que la construction¹⁸⁶.

Les rapports conseillés par l'IBEFE

- **2018**
Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise : [ici](#)
- **2016**
Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise : [ici](#)
- **2013**
Analyse des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise : [ici](#)

(182) À savoir entre 250 et 2.000 OE

(183) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017*, op.cit., p.17

(184) À savoir entre 150 et 750 OE pour toute la Wallonie.

(185) View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017*, op.cit., p.17

(186) La Capitale, *Construction : 20.000 jobs à pourvoir*, 07/09/21, p. 31

Par ailleurs, ces rapports offrent également des **informations socio-économiques générales sur la « zone métropolitaine bruxelloise »** avec notamment un focus sur 1) la structure et l'évolution de la population 2) un aperçu de l'emploi selon le secteur d'activité dans le but de déterminer les secteurs surreprésentés et les opportunités d'emploi 3) l'impact important et structurel de la navette à Bruxelles ou encore 4) une image générale du chômage et des caractéristiques principales des demandeurs.

d'emploi en zone bruxelloise métropolitaine inscrit.e.s dans les services publics régionaux de l'emploi (Actiris, VDAB et le Forem).

Malgré tous ces atouts, certains **obstacles** peuvent encore être identifiés. En effet, même si l'analyse proposée par view.brussels est nettement plus fidèle à la réalité de terrain que l'unique prise en compte du marché bruxellois, les réalités socio-économiques de la périphérie ne collent pas parfaitement aux découpages administratifs de l'ancien Brabant non plus. Des informations socio-économiques et sur les besoins d'emploi peuvent d'ailleurs être trouvées dans le Rapport analytique et prospectif de l'Instance bassin du Brabant Wallon¹⁸⁷.

Enfin, d'autres études scientifiques (cf. infra) proposent de se pencher sur le concept de bassin d'emploi ou encore d'agglomération urbaine pour offrir une vision plus fine des interactions socio-économiques entre la Région bruxelloise et sa capitale.

5.4. Bruxelles comme bassin d'emploi

Sur base d'un modèle français proposé par l'Institut national de la statistique et des études économiques, il faut comprendre par « **bassin d'emploi** » : « **un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés.** »¹⁸⁸

Autrement dit, les bassins d'emploi indiquent les influences économiques d'une zone géographique. De manière pratique, il est possible de définir ces zones d'influence comme étant l'**ensemble des communes qui envoient une part significative de leurs navetteur.euse.s** (c-à-d de la main-d'œuvre) vers ce pôle¹⁸⁹. Généralement, pour qu'une commune soit considérée comme appartenant à un bassin d'emploi, elle doit envoyer un seuil de 15% de ses actif.ve.s occupé.e.s vers ce bassin. Ce seuil est également utilisé au niveau européen.

Le saviez-vous ?

- Le bassin d'emploi de Bruxelles est le lieu qui attire le plus grand nombre de personnes travaillant en dehors de leur commune d'habitation¹⁹⁰.
- 16% de l'emploi intérieur belge se trouve en Région bruxelloise.

(187) IBEFE Brabant wallon, *Rapport analytique et prospectif 2021*, 147 pp.

(188) INSEE, *Base des zones d'emploi 2020*, <https://www.insee.fr/fr/information/4652957>

(189) VANDERMOTTEN (C.) et al., *op.cit.*, p.91

(190) STRALE (M.), *op.cit.*

Bruxelles, premier bassin d'emploi belge

Comme vu précédemment (cf. section Mobilité), la Belgique est un pays fortement marqué par le système de navette domicile-travail et la notion de bassin d'emploi permet d'analyser la portée de ces navettes. **Bruxelles** (en y intégrant Zaventem et Vilvorde) **est incontestablement le bassin d'emploi le plus étendu de toute la Belgique**, ce qui rend compte de son attractivité économique. En 2020, rien que 754.287 emplois sont situés en Région bruxelloise, soit 16% de l'emploi intérieur belge.

L'extension du bassin d'emploi bruxellois vers l'**ouest** (allant jusqu'à la vallée de la Dendre¹⁹¹) remonte au 19e siècle. Historiquement, cette zone était densément peuplée et longtemps caractérisée par un fort taux de chômage. Bien qu'Alost s'y dégage comme centre d'emploi, la ville envoie néanmoins beaucoup de navetteur.euse.s vers Bruxelles. Au **nord**, le bassin bruxellois s'arrête près du centre d'emploi¹⁹² de Malines et du bassin d'emploi d'Anvers. À l'**est**, Louvain possède son propre bassin d'emploi. Enfin, vers le **sud**, le bassin d'emploi bruxellois couvre tout le Brabant wallon, qui se caractérise d'ailleurs par une périurbanisation résidentielle bruxelloise. Certains centres d'emploi secondaires sont toutefois à relever : La Hulpe, Ottignies, Louvain-la-Neuve, ainsi que le nord-est du Hainaut et le nord de la province de Namur. Bien que le bassin d'emploi bruxellois soit limité, **toutes les communes belges sont concernées par l'envoi de main-d'œuvre à Bruxelles**. D'ailleurs, les grandes villes telles qu'Anvers, Gand, Charleroi ou Liège envoient chaque jour plus de navetteur.euse.s vers la capitale que des petites communes du bassin d'emploi bruxellois¹⁹³.

Cependant, le concept de bassin d'emploi amène **une série de limites** à ne pas perdre de vue dans l'analyse des influences socio-économiques de la Région bruxelloise.

- 1) Les délimitations des bassins d'emploi reposent sur une série de choix plus ou moins arbitraire :
 - le découpage administratif pris en compte, généralement le niveau communal
 - la définition du centre d'emploi selon des critères comme le volume d'emplois, la densité etc.)
 - le seuil d'actif.ve.s occupé.e.s d'une commune à atteindre pour que celle-ci appartienne au bassin d'emploi.
- 2) La logique du bassin d'emploi appliquée à Bruxelles est trop vaste car tout le pays a des relations fortes avec la capitale.
- 3) Le bassin d'emploi a tendance à masquer la diversité des secteurs concernés par la mobilité des travailleur.euse.s.

Articles académiques pour approfondir le sujet des bassins d'emploi :

- Mathieu Strale, « Les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie : des situations contrastées », *Brussels Studies*, Collection générale, n° 137, 2019 <https://journals.openedition.org/brussels/2831>
- Thomas Ermans, Céline Brandeleer, Caroline d'Andrimont, Michel Hubert et Pierre Marissal, « Bruxelles et ses déplacements domicile-travail et domicile-école », *Belgeo*, n°4, 2017, <http://journals.openedition.org/belgeo/20506>
=> Contenu : réflexion sur les données disponibles pour retracer les déplacements, calcul du poids de ces déplacements dans la mobilité en général, état des lieux en termes de populations concernées, de volumes de déplacements et de choix modal pour ces motifs. Mise en évidence aussi des tensions et contraintes qui en résultent.
- Lieve Vanderstraeten et Etienne Van Hecke, « Les régions urbaines en Belgique », *Belgeo*, n°1, 2019, <https://journals.openedition.org/belgeo/32246>
- Atlas de l'aire métropolitaine bruxelloise par Perspective, le BMA (administration de la Région flamande et le Bouwmeester)

(191) Alost, Ninove

(192) Une commune est considérée comme un centre d'emploi si elle concentre plus d'emplois que de travailleurs résidents, ce qui suppose un afflux de travailleurs venant d'autres communes.

(193) VANDERMOTTEN (C.) et al., *op.cit.*, p.91-93

5.5. Conclusion

S'intéresser aux interactions socio-économiques de la Région de Bruxelles-Capitale et de sa périphérie soulève de nombreuses questions sur les périmètres à prendre en compte. Selon les données et les concepts mobilisés, différentes définitions de la périphérie bruxelloise ressortent : le bassin d'emploi bruxellois, Bruxelles et les deux provinces de Brabant, Bruxelles et ses communes limitrophes. Les résultats sont très changeants en fonction des réalités prises en compte.

Ces définitions, ainsi que toutes les sections précédentes sur la structure de la population, la qualification des publics, les opportunités d'emploi, la mobilité des travailleurs témoignent de la spécificité du bassin bruxellois par rapport aux autres bassins wallons. Il est donc **indispensable d'ajuster les productions de l'IBEFE à la réalité bruxelloise.**

Dans une volonté d'obtenir des informations sur le marché de l'emploi en dehors des 19 communes bruxelloises, l'Instance bassin de Bruxelles vise à ajouter dans ses outils un périmètre géographique élargi, correspondant aux réalités socio-économiques bruxelloises et l'aidant à répondre au mieux à sa mission d'appui au pilotage de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant. Il semble par exemple pertinent de pouvoir **cibler les besoins de main-d'œuvre en fonction des activités économiques ou encore des opportunités d'emploi en périphérie** afin d'ajuster l'offre de formation et d'enseignement en Région bruxelloise.

Dans la continuité de ce travail de diagnostic socio-économique élargi, l'IBEFE de Bruxelles a lancé un chantier/travail en partenariat avec le Brussels Studies Institute (BSI) afin de réfléchir aux questions du périmètre à prendre en compte pour les analyses et les productions de l'IBEFE de Bruxelles.

CONCLUSION GÉNÉRALE

De nombreuses caractéristiques propres à Bruxelles ressortent de ce diagnostic socio-économique et viennent confirmer **l'atypisme du bassin bruxellois**.

La **population bruxelloise** bénéficie d'**atouts importants** : elle est jeune, mobile, multi-culturelle et dynamique sur le plan démographique. Cependant, elle connaît des **difficultés majeures** en termes de **diplômes** et de **certifications**. Avec une structure de certification en U (beaucoup d'infra-diplômé.e.s et de hautement diplômé.e.s), le **risque de surqualification** à l'embauche y est important : des personnes sur-diplômées occupent des postes en deçà de leurs diplômes et empêchent les personnes aux certifications adéquates d'y avoir accès.

À ces difficultés d'accès à l'emploi pour les personnes peu ou non-diplômées, s'ajoute le risque de tomber dans la pauvreté. En effet, un tiers de la population à Bruxelles vit sous le seuil de risque de pauvreté. Or, cette précarité constitue les prémices du **cercle vicieux de la pauvreté et de l'échec scolaire**. En effet, un indice socio-économique faible impacte négativement la trajectoire du parcours scolaire. Les risques de décrochage scolaire et de non-obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur se voient augmenter, rendant l'accès à l'emploi d'autant plus difficile par la suite. Avec une moyenne de 88.803 chômeur.euse.s en 2020 à Bruxelles, les personnes faiblement et moyennement diplômées représentent presque la moitié de ces chômeur.euse.s avec respectivement 21,1% et 21,7%. La part la plus importante de ces chômeur.euse.s sont les **étranger.ère.s sans équivalence de diplôme** (39,6%).

Cependant **Bruxelles est et reste un pôle d'attractivité économique pour toute la Belgique**. Le nombre de navetteur.euse.s entrant.e.s en attestent puisqu'ils et elles occupaient pendant longtemps plus de la moitié de l'emploi intérieur bruxellois. Malgré une inversion de tendance - une majorité de Bruxellois.es occupent maintenant des postes à Bruxelles - la présence des navetteur.euse.s est encore très importante. Ils et elles effectuent une navette quotidienne vers la capitale et viennent majoritairement de la périphérie limitrophe, à savoir du Brabant flamand en premier lieu puis du Brabant wallon.

En périphérie proche, **le Brabant flamand offre également son lot d'opportunités d'emplois pour les Bruxellois.es faiblement et moyennement diplômé.e.s**, notamment dans le secteur du transport et de la logistique. Adapter l'offre de formation et d'enseignement aux besoins de ce marché est donc **indispensable** et cela passe notamment par **l'apprentissage intensif des langues**, dont le néerlandais et l'anglais.

La **montée en certification** (« *upskilling* ») est donc un des enjeux incontournables pour pallier la précarisation croissante et le risque de pauvreté. Accompagner les Bruxellois.es vers le **marché du travail flamand** en est un autre.

Afin d'appuyer les opérateurs de formation et d'enseignement dans leur pilotage de l'offre, l'IBEFE va dans les mois à suivre, approfondir ses réflexions sur les informations les plus pertinentes à extraire des liens socio-économiques qui unissent Bruxelles et sa périphérie directe.

Pour conclure, dans une optique de **mise en commun** et de **co-construction** sur ces thématiques centrales à la vie des Bruxellois.es, l'IBEFE souhaite approfondir sa collaboration avec les différentes institutions régionales bruxelloises. Une aide précieuse a déjà été fournie par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et par l'observatoire du marché de l'emploi d'Actiris (view.brussels) dans l'établissement de ce diagnostic. C'est pourquoi l'Instance bassin de Bruxelles plaide notamment pour un **diagnostic socio-économique partagé et commun pour le Rapport analytique et prospectif de 2024**.

BIBLIOGRAPHIE

ETUDES ET RAPPORTS

- Bruxelles Mobilité, *Cahier 6 de l'Observatoire de la mobilité : Analyse des déplacements domicile-travail et domicile-école en lien avec la Région Bruxelles-Capitale*, 2019, 244 p.
- Conseil supérieur de l'emploi, *État de lieux et perspectives du marché du travail en Belgique et dans les Régions*, 2021, 100 p.
- Le Forem, *Liste des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie 2021*, 62 p., https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/20210712_Analyse_Liste-2021_fonctions-critiques.pdf
- Le Forem, *Métiers d'avenir et compétences pour le futur Analyse transversale des rapports d'analyse prospective des métiers et compétences*, 2020, 159 p.
- Le Forem, *Les travailleurs wallons sont-ils mobiles ?*, 2017, 7 p.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Indicateurs de l'enseignement*, 2020, 94 p.
- IBEFE Brabant wallon, *Rapport analytique et prospectif 2021*, 147 pp.
- IBEFE Bruxelles, *Rapport analytique et prospectif 2021, Chapitre 3, Thématiques communes : Liste des métiers prioritaires*, 27 p.
- IBEFE Bruxelles, *Rapport analytique et prospectif 2021, Chapitre 4, Thématiques communes : Liste des recommandations complémentaires*, 86 p.
- IBSA, *Focus 48 : Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ?*, 2021, 9 p.
- IBSA, *Mini-Bru La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres 2021*, 19 p.
- IBSA, *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, juillet 2021, 96 p.
- Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social - Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 2020, 145 p.
- Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ?*, 2019, 64 p.
- OCDE, *The Future for Low-Educated Workers in Belgium*, 2020, 135 p.
- ULB, IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, *Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche Régionale*, Edition 1/2010 http://homepages.ulb.ac.be/~bwayens/cocof/00_Fiche_Regionale_FR.pdf
- View.brussels, *Focus : L'emploi en zone métropolitaine bruxelloise*, 2013, 6 p.
- View.brussels, *Analyse des fonctions critiques en région de Bruxelles Capitale*, Novembre 2020, 101 p.
- View.brussels, *Les perspectives d'emploi et de formation dans le contexte de la crise covid et post-covid*, Mars 2021, 33 p.
- View.brussels, *L'impact de la crise du coronavirus sur le marché de l'emploi bruxellois*, Mars 2021, 23 p.
- View.brussels, *Covid-19 - Focus Transport et logistique*, décembre 2021, 60 p.
- View.brussels, *Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire*, Février 2022, 30 p.
- View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019*, 2020, 65 p.
- View.brussels, *État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2020*, 2022, 87 p.
- View.brussels, *Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise 2017*, 2018, 25 p.
- View.brussels, *Projet FOE : Métiers porteurs d'insertion ou à prospecter (dits de prospection)*, Note de cadrage, février 2020

- View.brussels, *Le marché du travail bruxellois : Données statistiques - Taux d'activité, d'emploi et de chômage*, 2020, 29 p. <https://www.actiris.brussels/media/y4pn01as/taux-d-activit%C3%A9-d-emploi-et-de-ch%C3%B4mage-m%C3%A0j-2021-h-77836CC8.pdf>
- Présentation de l'étude d'Andrew Crosby et Géraldine André « Obstacles et leviers à la participation sociétale et citoyenne des jeunes Bruxellois défavorisés » par Géraldine André lors de la Conférence NEETs : Vers une transformation des regards et des pratiques, Point Centre, Charleroi, 6 mai 2021, <https://youtu.be/wJ0-Xgb2PAw>

ARTICLES ET OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- DESROSIÈRES (A.), « Chapitre 5. Enquêtes versus registres administratifs : les deux sources de la statistique publique », dans *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*, Paris, Presses des Mines, 2008, p. 95-118
- ERMANS (T.), et al., « Bruxelles et ses déplacements domicile-travail et domicile-école », *Belgeo*, n°4, 2017, 23 p.
- JUGNOT (S.), « 1. Les mesures du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 (n° 13), p. 31-44 <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2013-1-page-31.htm>
- KESTELOOT (C.), LOOPMANS (M.), « Inégalités sociales », *Brussels Studies*, Synopses, Note de synthèse, EGB n° 15, 03/03/2009, <https://journals.openedition.org/brussels/1007?lang=en#quotation>
- KESTELOOT (C.), SAEY (P.), « Brussels, a truncated metropolis », *GeoJournal*, 2002
- ROSE (J.), *Qu'est-ce que le travail non qualifié ?*, La Dispute, Paris, 2012, 177 p.
- STRALE (M.), « Les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie : des situations contrastées », *Brussels Studies*, General collection, no 137, 08/07/2019, <https://journals.openedition.org/brussels/2831>
- VANDERMOTTEN (C.) et al., *La production des espaces économiques : La formation de territoire*, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2014, 380 p.
- VANDERSTRAETEN (L.), VAN HECKE (E.), « Les régions urbaines en Belgique », *Belgeo*, N°1, 2019
- VAN HAMME (G.), « Mouvements migratoires et dynamiques des quartiers à Bruxelles », *Brussels Studies*, Numéro 97, mars 2016 <https://journals.openedition.org/brussels/1331?lang=en>

ARTICLES DE PRESSE

- Actiris, *23.000 emplois en Flandre, autant d'opportunités pour les Bruxellois*, <https://press.actiris.be/23000-emplois-en-flandre-autant-dopportunités-pour-les-bruxellois>
- Alter Échos, *Jeune à Bruxelles : inégalités à tous les étages*, 01/06/2016, <https://www.alterechos.be/jeune-a-bruxelles-inegalites-a-tous-les-etages/>
- BX1, *91,8% de francophones à Bruxelles ? Pourquoi ce chiffre doit être nuancé*, 2020, <https://bx1.be/dossiers/dossiers-redaction/918-de-francophones-a-bruxelles-pourquoi-ce-chiffre-doit-etre-nuance/>
- La Capitale, *Construction : 20.000 jobs à pourvoir*, 07/09/21, p. 31
- DHNet, *Quelles sont les communes bruxelloises qui comptent le plus d'exclus du chômage ? (CARTE)*, avril 2016 <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/quelles-sont-les-communes-bruxelloises-qui-comptent-le-plus-d-exclus-du-chomage-carte-5723c3da35702a22d6e28f68>
- L'Écho, *Le taux d'emploi, un indicateur réducteur ?*, 06/10/21, p. 8

- IBSA, « Bruxelles au fil de ses quartiers », *Le Vif*, Numéro 09, février 2019, pp.84-100 https://ibsa.brussels/sites/default/files/2020-07/20190228_le-vif-l-express_dossier.pdf
- La Libre Belgique, *Malades de longue durée : une cotisation bientôt en vigueur pour responsabiliser les employeurs*, 22/03/2021, <https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/2021/11/22/malades-de-longue-duree-une-cotisation-bientot-en-vigueur-pour-responsabiliser-les-employeurs-6MYC6C6URVAUXM4UEBL6DX4BLY/>
- La Libre Belgique, *Des mesures – parfois hypothétiques – pour doper l'emploi et aider les métiers en pénurie*, 13/10/21, pp. 12-13
- RTBF, *Ne me quitte pas: qui sont ces Bruxellois qui quittent la capitale ?*, 16/06/2021, https://www.rtb.be/lapremiere/emissions/detail_les-podcasts-de-la-premiere/accueil/article_podcast-ne-me-quitte-pas-qui-sont-ces-bruxellois-qui-quittent-la-capitale?id=10685069&programId=16224
- Le Soir, *Bruxelles n'a jamais été aussi peuplée*, 30/09/2021 <https://www.lesoir.be/397762/article/2021-09-30/bruxelles-na-jamais-ete-aussi-peuplee>
- Le Soir, *Marie-Hélène Ska (CSC): Marché du travail: sauve qui peut les jeunes!*, 29 août 2021 https://www.lesoir.be/391892/article/2021-08-29/marie-helene-ska-csc-marche-du-travail-sauve-qui-peut-les-jeunes#_ga=2.122616137.313863270.1644420096-880453352.1644420096
- Vlaamserand, *Les six communes à facilités autour de Bruxelles*, 2009 <https://www.docu.vlaamserand.be/node/12980>
- VRT, *Les Bruxellois auront bientôt plus d'opportunités de travail en Flandre*, 29/09/2021, <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2021/09/29/les-bruxellois-auront-bientot-plus-dopportunités-de-travail-en-f>

LÉGISLATION

- Accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.
- Accord de coopération du 24 février 2005 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi.
- Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, *concernant le projet d'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté flamande concernant la collaboration en matière de politique du marché de l'emploi et la promotion de la mobilité des demandeurs d'emploi*, 16 février 2006
- Brupartners, *Avis d'initiative concernant le rapport d'activité 2017-2019 de l'Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation – Emploi*, 19 novembre 2020

SOURCES INTERNET

- Actiris, *4 cas de discrimination à l'embauche sur 10 sont signalés sur base de l'origine ou de la couleur de peau*, 19/03/2021, <https://press.actiris.be/4-cas-de-discrimination-a-l'embauche-sur-10-sont-signalés-sur-base-de-l'origine-ou-de-la-couleur-de-peau>
- be2020.eu, *Indicateurs*, <https://www.be2020.eu/data/indicators.php?lang=fr>
- Belgium.be, *Marché et politique de l'emploi*, https://www.belgium.be/fr/emploi/recherche_d_emploi/marche_du_travail
- Courrier hebdomadaire du CRISP, *BHV : scissions et réformes*, 2015, <https://www.crisp.be/librairie/catalogue/1898-bhv-scission-et-reformes.html>
- Eurostat, *Taux de vacance d'emploi*, <https://data.europa.eu/data/datasets/hj5vu9sfjbp2qkoewhzoa?locale=fr>
- Eurostat, *Les Euro-indicateurs : Marché du travail*, <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/euro-indicators/labour-market>
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Carrières dans l'enseignement : pénurie dans l'enseignement*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=24944>
- Le Forem, *Métiers critiques, en pénurie, porteurs et d'avenir : comprendre les nuances*, https://www.leforem.be/documents/shema_metiers_critiques,_en_penurie.pdf
- Le Forem, *Autres métiers porteurs*, <https://www.leforem.be/former/horizonemploi/metier/porteurs.html>
- Le Forem, *Le marché de l'emploi en 2020*, <https://www.leforem.be/documents/Fiche%20Marche%20de%20emploi%202020.pdf>
- IBSA, *Thèmes, Enseignement, Population scolaire*, tableau 6.1.1.1, <https://ibsa.brussels/themes/enseignement/population-scolaire>
- IBSA, *Thèmes, Marché du travail, Population en âge de travailler*, <https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/population-en-age-de-travailler>
- IBSA, *Thèmes, Marché du travail, Population active occupée*, <https://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail/population-active-occupee>
- IBSA, *Marché du travail – Méthodologie*, mai 2021, https://ibsa.brussels/sites/default/files/documents/meth_7-3_fr_2105.pdf
- Indicators.be, *Risque de pauvreté*, https://indicators.be/fr/i/G10_POV/Risque_de_pauvret%C3%A9
- INSEE, *Base des zones d'emploi 2020*, <https://www.insee.fr/fr/information/4652957>
- IWEPS, *Ratio d'emploi intérieur*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>
- Unia, *Quels sont les critères de discrimination ?*, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>
- SIEP, *Guide des écoles*, <https://guide-ecoles.be/>
- Statbel, *Migrations internationales totales (Belges et étrangers) 1948-2020*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations#figures>
- Statbel, *Interruptions prématurées de scolarité*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/interruptions-prematurees-de-scolarite>
- Statbel, *En 2020, 47,8% des 30 à 34 ans avaient un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique*, 31/03/2021, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-dinstruction#news>
- Statbel, *En 2020, 9,2 % des 15-24 ans n'avaient aucun emploi et ne suivaient aucun enseignement, ni aucune formation*, 31/03/2021, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/neet#news>
- Statbel, *Données classes d'âges et lieu de résidences de 2011 à 2021*, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=c1649c18-ea66-4286-9310-2413e74134f8>
- Statbel, *Structure de la population*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>
- Statbel, *Emplois vacants*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants#figures>



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN • ENSEIGNEMENT QUALIFIANT • FORMATION • EMPLOI

BRUXELLES